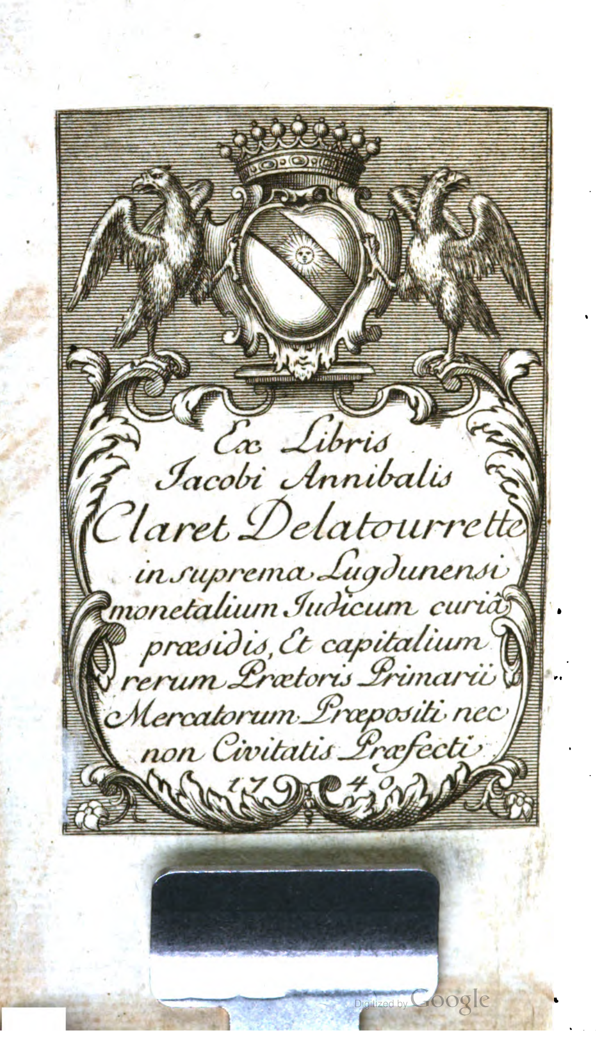
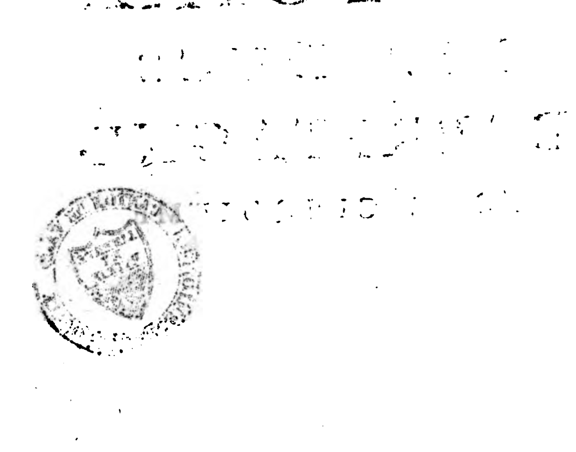



Ex Libris
Jacobi Annibalis
Claret Delatourrette
in suprema Lugdunensi
monetalium Judicum curiâ
præsidis, Et capitalium
rerum Prætoris Primarii
Mercatorum Præpositi nec
non Civitatis Præfecti
1740

HISTOIRE
DES DUCS DE BRETAGNE.
TOME CINQUIÈME.



DISSERTATION HISTORIQUE SUR L'ORIGINE DES BRETONS,

Sur leur établiſſement dans l'Armorique, & ſur leurs premiers Rois.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez CLOUSIER, Libraire, rue S. Jacques, à l'Ecu de France.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



AUX ETATS DE BRETAGNE.



ESSEIGNEURS.

L'histoire de Bretagne contient des faits si variez, si curieux, si liez avec l'histoire de ce Royaume, que quoiqu'étran-

ger par rapport à la Province. je me suis senti porté à écrire sur ce sujet. Je n'ai point eu dessein de composer une histoire générale du Duché, mais une histoire particuliere des Ducs, qui renfermât seulement les faits politiques & militaires, avec ce qui s'est passé de plus mémorable sous le regne de chacun de ces Princes.

Les Histoires des Provinces ne sont ordinairement que de sçavans Mémoires, plus propres à être consultez dans le besoin, qu'a être lûs de suite; & celles qui ont paru jusqu'ici de la Province de Bretagne, sont de ce genre, sans excepter la derniere, qui est la meilleure, & dont j'ai beaucoup profité. Quoique la mienne soit moins étenduë, elle remonte cependant plus haut, & continue bien au delà. J'ai fait,

ce me semble, un ouvrage qui pourra être lû, & qui aumoins par sa longueur ne rebutera personne.

Il doit particulierement interesser les Bretons; & si je l'ose dire, leur plaire par bien des endroits. Ils y verront l'ancienneté de leur origine, la grandeur des maisons illustres de la Province, néanmoins sans aucun détail sur les Généalogies particulieres: ils y verront briller le courage naturel & la grandeur d'ame de la Nation, sa noble passion pour la liberté, sans franchir les bornes d'une juste dépendance, sa soumission à ses légitimes Souverains, son aversion pour toute domination etrangere, & son fidele attachement à la France, avant même l'union du Duché à la Couronne: enfin ils se reconnoîtront dans leurs Ancêtres.

Ce fut par un effet de cette disposition des Bretons, que la Duchesse Anne se vit comme forcée d'epouser Charle VIII & ensuite Louis XII, & que sous le Roi François I. & depuis sous Henri IV. les Etats de la Province demanderent eux mêmes l'union perpetuelle & irrévocable du Duché à la Couronne de France. Dans le tems de la Ligue, tems orageux, où l'esprit de révolte & d'indépendance regnoit dans toutes les Provinces du Royaume, celle de Bretagne en proye aux Ligueurs, & inondée de troupes Espagnoles, signala son zele pour le légitime héritier de la Couronne, qu'elle regarda toujours comme son legitime Souverain. Le Parlement & la Capitale donnerent le ton à la Province, & leur fidelité éclatante, qui la maintint dans

l'obéïssance ; ne contribua pas peu à affermir sur le Throne le grand Prince, dont l'auguste Rejetton vous fait aujourd'hui sentir, ainsi qu'à tous ses autres sujets, la sagesse & la douceur de ses loix.

Voila ce que le Peuple de Bretagne verra avec quelque satisfaction dans cette histoire, dégagée de digressions ennuieuses, de détails trop circonstanciez, de discussions, concernant les Terres, les Abbayes, les Chapitres, & enfin de vies particulieres de Saints. Je suis bien éloigné de condamner les histoires générales qui embrassent tous ces objets. Mais j'ai mieux aimé suivre l'exemple des Historiens Romains, qui n'ont jamais écrit dans ce goût là.

Je me flate, MESSEIGNEURS, que vous, qui representez avec dignité l'il-

lustre Nation Bretonne ; vous voudrez bien honorer mon ouvrage de votre glorieuse protection, & agréer la liberté que j'ose prendre de vous l'offrir, en vous assurant du zéle ardent & du profond respect avec lequel je suis.

MESSEIGNEURS

Votre très-humble & très obéissant serviteur P. Fr. GUYOT DESFONTAINES.

APPROBATION de M. Secousse, *Avocat au Parlement de Paris, & Censeur Roial des Livres.*

J'Ai lu par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, l'*Histoire des Ducs de Bretagne*, l'*Histoire particuliere de la Ligue en Bretagne*, & *la Dissertation sur l'origine des Bretons*, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'Impression. L'Histoire des Ducs est écrite avec exactitude; l'Histoire particuliere de la Ligue apprend un grand nombre de faits curieux qui n'étoient pas connus; & la Dissertation est remplie de recherches & d'érudition. Fait à Paris, ce 20. Août, 1736.

SECOUSSE.

a

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conſeillers les gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos juſticiers qu'il appartiendra. SALUT. Notre bien amé JACQUES ROLLIN Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il ſouhaitroit faire imprimer & donner au Public un ouvrage qui a pour titre *Hiſtoire des Ducs de Bretagne*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce néceſſaires; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caractères, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le contreſcel des preſentes : A ces cauſes voulant traiter favorablement ledit Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces préſentes, de faire imprimer ledit ouvrage ci deſſus ſpecifié, en un ou pluſieurs volumes, conjointement ou ſéparement, & autant de

fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Roiaume, pendant le temps de neuf années consecutives, à compter du jour de la date desdites presentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obeissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage ci-dessus exposé, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces présentes seront entégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris

dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion de cet ouvrage ſera faite dans notre Roiaume & non ailleurs; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie; & notament à celui du dix Avril mille ſept-cent vingt-cinq; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé, qui auront ſervi de copie à l'impreſſion dudit ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier le ſieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le ſieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayant cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie deſdites préſentes qui ſera imprimée tout au long au com-

mencement ou à la fin dudit ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Sécretaires foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le vingt-huitiéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil sept cent trente-huit, & de notre régne le vingt-quatriéme. Par le Roi en son Conseil,

SAINSON.

Registré sur le Registre X. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 119. N. 130. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 15. Août 1703. A Paris ce premier Décembre 1738.

Signé, LANGLOIS, *Sindic*.

PREFACE
DE L'AUTEUR.

L'Hiſtoire de Bretagne, qui pendant près d'un ſiécle avoit été preſque abſolument négligée, ou traitée du moins avec peu d'exactitude, ſemble être enfin devenuë depuis quelques années du goût des Sçavans ; c'eſt une conjoncture favorable, dont il eſt à propos de profiter : ce que le Public a déja reçû, répond de ce qu'il peut encore attendre ſur cette matiere. Tant d'habiles Critiques ont ſacrifié leurs veilles, pour en éclaircir quelques endroits obſcurs & difficiles, qu'on

peut esperer qu'on ne leur en proposera aucun, sur lequel ils ne se plaisent à répandre de nouvelles lumieres.

Entre ceux qui n'avoient point été touchés de nos jours, & qui n'ont pas encore été suffisamment approfondis, malgré toutes ces disputes qui viennent de s'élever, il en est un qui me semble digne de toute leur attention; c'est celui qui fait le fondement de tous les autres, je veux dire l'époque de l'établissement des Bretons dans cette partie des Gaules qu'ils occupent, qui s'appelloit Armorique & Cornoüaille avant leur arrivée, & qui depuis a pris d'eux le nom de Bretagne, qu'elle conserve encore. Les anciens Auteurs, qui les premiers ont fait profession de traiter cette matiere, & tous les Historiens de

cette Nation qui se sont attachés à recüeillir ce qu'on en avoit dit, pour en faire un corps d'Histoire; Bouchard, le Baud, Dargentré, Dupas, & les autres qui ont écrit depuis eux jusqu'au commencement de ce siécle, tous ont été dans le sentiment que les Bretons vinrent s'établir dans ce Païs dès l'an 383, & qu'ils s'y sont maintenus depuis ce tems sous leurs Rois, Conan, Grallon, Salomon, Audren, Budic, Hoël I. & II. Alain I. Hoël III. Salomon II. & Alain II.

Vignier, Historiographe de France, mort en 1596, crut devoir embrasser une opinion différente. Il prétendit que la principale Colonie des Bretons ne passa dans les Gaules, que vers l'an 448; que les princes qui les gouvernerent dans ces premiers com-

mencemens de leur établissement, & bien avant dans le cinquiéme siécle, ne porterent point le titre de Rois: car il ne désavoüe qu'il n'y en ait eu depuis l'an 450, jusqu'à la mort de Clovis; mais il prétend que Conan & ses dix Successeurs que je viens de nommer, ne furent jamais que des Héros de Roman, des Rois fabuleux & des phantômes. Il établit ce systême avec beaucoup de chaleur dans les Livres qu'il fit imprimer de son vivant, & sur-tout dans un Traité qui n'est devenu public en 1619, que par les soins de son fils. J'ose dire que la premiere partie de ce Traité, qui regarde l'établissement des Bretons dans l'Armorique, & la suite de leurs premiers Rois, n'est pas aussi solide que quelques-uns,

l'estiment. Il ne le faut que le suivre de près, pour reconnoître que les passages des Auteurs qu'il étale avec tant de pompe, sont inutiles à son dessein & ne vont point au but, ou qu'ils sont cités à faux ou mal appliqués. Cependant, comme cet écrit est demeuré jusqu'ici sans réponse, la nouveauté qui trouve toûjours des Partisans, les raisons apparentes qu'il fait tant valoir, les termes vifs dont il se sert, & qu'on a sans doute regardés comme une preuve de la bonté de sa cause, & plus que tout cela, le peu d'attention que les Historiens Bretons, qui ont écrit depuis, ont fait a cet Ouvrage, qu'ils n'ont jamais pris soin d'examiner, ou de réfuter; toutes ces considérations ont attiré dans son parti quelques Modernes; & ceux qui

ont été bien aise de s'épargner l'embarras d'entrer dans le détail que l'examen de cette question demandoit, ont adopté son sentiment, & n'ont presque fait que copier ses preuves.

Mais le nombre de ceux qui ne les ont pas suivis, est encore assez grand, & leur mérite est assez connu, pour ne devoir ni craindre de se déclarer pour eux, ni désesperer de les justifier. Tels sont, entre les Etrangers, Baronius, Bollandus, & leurs sçavans Continuateurs; entre les Ecrivains de la Grande Bretagne, Camden, & tous les Historiens Anglois & Ecossois; entre les François, Duchesne, le Pere Sirmond, Dom Mabillon, & tant d'autres dont il seroit ennuyeux de donner la liste. Ajoûtons ceux qui reconnois-

ſent quelques traits de vérité dans ce ſyſtême, ou qui n'en alterent point le fond; qui ne ſe plaignent que des fables qu'on y a mêlées, & que je déſaprouve auſſi-bien qu'eux. Tels ſont Mezerai dans ſon Hiſtoire des François avant Clovis, (du moins ſi cet Ouvrage eſt de lui) Tillemont dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire, Jacques Godefroi dans les doctes Commentaires qu'il a laiſſés ſur le Code Théodoſien, & pluſieurs autres. On peut même dire qu'Uſſerius, dans ſes Antiquités des Egliſes de la Grande Bretagne, n'eſt pas autant éloigné de ce ſentiment, qu'il paroît à ceux qui ne l'ont pas aſſez examiné.

Tant d'illuſtres Auteurs qui ſont venus depuis Vignier, mais qui ne l'ont pas ſuivi, qui, s'ils ne le ſurpaſſent pas,

ne lui cedent au moins en rien ; méritent bien qu'on ne rejette pas leur ſentiment ſans connoiſſance de cauſe. Si cet examen coûte quelque ſoin, l'avantage qu'on en retirera, dédommagera ſuffiſamment de cette application. Il ne s'agit point d'une différence de Chronologie de quelques années ſeulement, pour laquelle les Sçavans ne laiſſent pas d'employer volontiers leurs veilles. Les uns placent l'établiſſement des Bretons dans l'Armorique en 383. Vignier le place ſeulement vers 448 ; la différence eſt déja de 65 ans. Les autres les renvoyent juſqu'en 458 ; la différence en ce cas eſt de 75. ans. Mais ſi les Bretons ne ſe ſont établis dans cette partie des Gaules, qu'après avoir été chaſſés de l'Iſle de Bretagne par les An-

glois & les Saxons sous la conduite de Hengist, comme ces Auteurs & leurs Partisans le publient, il ne faudroit placer cet événement que vers l'an 470, véritable époque du passage des Bretons chassés de leur Isle; & ce seroit une différence de près de quatre-vingt ans. Enfin, si Rioval a été le Chef de cette Colonie, comme deux ou trois Auteurs Modernes l'ont avancé, la différence sera bien plus grande & plus importante; il s'agira de plus de cent trente ans, puisque Rioval n'a quitté l'Isle de Bretagne, pour se rendre maître de cette partie des Gaules, que vers l'an 513, & peut-être plûtard; & c'est le parti que M. l'Abbé de Vertot vient de prendre dans son dernier Ouvrage sur cette matiere, qui porte pour titre: *Histoire criti-*

que de l'établissement des Bretons dans les Gaules, &c.

On voit déja que ce n'est point une de ces questions indifférentes, qui ne valent pas la peine qu'il en coûteroit pour l'éclaircir, comme quelques-uns l'ont avancé. C'est un fait sur lequel on ne peut prendre le change, sans tomber dans des erreurs continuelles sur plusieurs autres qui regardent l'Histoire Romaine, & sur-tout celle de France & de la Grande Bretagne, pendant près de trois siécles. Il ne s'agit point, il est vrai, de la fortune ou de l'honneur de quelques particuliers; mais il s'agit de la réputation d'un très-grand nombre d'Auteurs qu'on accuse de mauvais goût, de peu de discernement, & de beaucoup de prévention; réputation dont on est

plus jaloux dans la République des Lettres, que de ses propres biens. On fait souvent des volumes entiers pour assûrer à des familles un demi siécle, ou tout au plus un siécle d'antiquité. Dans cette question il s'agit de celle d'une Nation entiere, & de la forme de son Gouvernement pendant plus de trois siécles, de douze ou treize qu'on lui donne. Il ne s'agit de rien moins que de douze, ou plûtôt de treize Rois, qu'on ne tire point pour la premiere fois de l'obscurité des siécles les plus reculés ou les plus fabuleux, mais de treize Rois des cinquiéme & sixiéme siécles, dont onze ont été reconnus de tous ceux qui avoient écrit sur cette matiere jusqu'au 16éme. siécle, ausquels, après une si longue possession, on dispute néanmoins aujour-

d'hui non-ſeulement la Couronne & le Royaume, mais encore la naiſſance & l'exiſtence, malgré les lumieres que ces tems feconds en Ecrivains répandent de toutes parts.

Une queſtion de cette conſéquence, abandonnée indifféremment & ſans examen à la critique des premiers qui l'attaquent, ne feroit pas, ce me ſemble, honneur à un ſiécle auſſi éclairé qu'eſt le nôtre, auſſi diſtingué par le grand nombre des gens de Lettres qui en font l'ornement, & auſſi fécond en diſputes beaucoup moins importantes. Il y a même cette remarque à faire ſur l'importance de cette queſtion; qu'elle renferme abondamment tout ce qui peut le plus attacher non-ſeulement par le propre

fond de la matiere qui n'a rien que d'intéreſſant, mais encore par les divers incidens avec leſquels elle ſe trouve liée : par exemple, avec la décadence de l'Empire dont cet Etat eſt un des premiers démembremens ; avec l'irruption des Vandales & des autres Etrangers qui donnerent occaſion à cette révolution ; avec l'entiere déſolation de l'Iſle de Bretagne, qui ne ſervit qu'à peupler ce nouveau Royaume, & à l'affermir ; avec le ravage des Huns & des Saxons, & le voiſinage des Alains & des Goths qui ne purent l'ébranler ; mais ſur-tout avec l'arrivée des François, qui dès les premieres années de leur domination donnerent à cet Etat de plus vives ſecouſſes, que toutes ces autres Nations que je viens de nom-

mer, n'en avoient donné pendant près d'un siécle.

Outre ces événemens considérables, on trouvera dans ces Mémoires plusieurs questions importantes, que je n'ai pû me dispenser de mettre dans un nouveau jour, & de traiter avec plus de précision & plus d'exactitude qu'elles ne l'avoient été jusqu'ici, parce qu'elles sont comme autant de points qui fixent toute la Chronologie de l'Histoire de Bretagne. Tel est le tems où la grande notice de l'Empire fut dressée; telle est l'année de la mort de Saint Martin, & de Saint Germain Evêque d'Auxerre; la véritable époque de l'entrée des Anglois & des Saxons dans la Grande Bretagne, sous la conduite de Hengist leur Chef, & de la suite de leurs anciens Habi-

rans chassés par ces usurpateurs. Telle est encore l'union des Arborichs avec les François, dont Procope fait mention dans un si grand détail, si diversement expliquée par les divers Auteurs, qui n'en ont fait l'application, que conformément à leurs préjugés. Tel est enfin le passage de Rioval dans l'Armorique, sur lequel il ne me paroît pas qu'on ait encore dit jusqu'ici rien de fort exact; puisque les uns le font passer dans les Gaules dès l'an 458, année dans laquelle il n'étoit pas encore né; les autres, qui ont enfin découvert la véritable époque de ce passage, prétendent qu'il fut Chef de la premiere Colonie des Bretons établis dans l'Armorique, & qu'avant ce Prince aucun d'eux n'avoit encore de de-

meures fixes & certaines dans cette partie des Gaules ; prévention autant insoutenable, comme on va voir, qu'elle est extraordinaire & nouvelle. Il paroît assez que toutes ces matieres sont capables d'attacher l'esprit ; pour ne rien dire de plusieurs autres questions, qui, quoique moins fameuses & moins importantes, feront d'autant plus de plaisir, qu'on les verra peut-être pour la premiere fois développées dans toute l'étenduë qu'elles devoient avoir, & placées dans leur véritable lieu. Je mets en ce rang ce qui regarde le premier Saint Paterne & l'érection de l'Evêché de Vennes, les circonstances de la vie de Saint Guimgalois, que les Bretons appellent Guênolet, celles du passage de Fracan son pere, le lieu de la de-

meure de sa famille, & le tems de la fondation de l'Abbaye de Landevenec, la distinction de Gildas qu'on appelle Albanius, & de Gildas le Sage qui porta le surnom de Badoine; le regne de Constantin & d'Aurele Ambroise son fils; l'antiquité de l'Abbaye de Saint Melaine, & quelques autres questions qui sont une suite nécessaire de celles-là. J'espere encore proposer quelque chose d'utile, pour approfondir ce qui regarde la mouvance de la Bretagne, & jetter des principes qui me paroissent propres à faire juger sainement de ce point de droit, ou, si vous voulez, de ce fait si contesté depuis tant de siécles, & sur lequel, malgré toutes ces disputes, il reste encore assez de choses à dire, si l'on veut remonter jusqu'à la source, com-

me je prétens le faire dans ces Mémoires. Je n'ai pû me dispenser de faire quelques observations sur des Auteurs anciens, particuliérement sur ceux qui ont laissé par écrit l'Histoire de la Grande Bretagne, & qui par occasion ont parlé de la nôtre; & l'examen que j'en fais, contribuera, ce me semble, à les faire mieux connoître, & donnera lieu de juger une bonne fois quel fond on peut faire sur leur autorité. Tels sont particuliérement Elvodigus-Probus & Nennius, Gildas Poëte, & Gildas Cambrius, & Geffroi de Monmouth; quoiqu'après tout, je ne fasse ordinairement aucun fond sur leur autorité, si ce n'est pour quelques circonstances particulieres. Je puis ajoûter que grand nombre de faits négligés par les Historiens de

cette Province, tant anciens que modernes, comme étrangers à leur Hiſtoire, & qui néanmoins en font une partie conſidérable, & pluſieurs autres découvertes qu'aucun n'avoit faites juſqu'ici, mais qui paroiſſent très-naturelles, pourront donner au ſyſtême qui entre dans mon projet, un air d'agrément & de nouveauté, qui ne déplaira pas; enſorte que, quoique dans le fond il ſoit le même que celui de Bouchard, de le Baud, de Dargentré, de Dupas, & de ceux qui les ont ſuivis, il ne laiſſera pas de paroître, par toutes ces circonſtances, aſſez différent, pour faire connoître qu'ils ne m'en ont fourni que la moindre partie.

Que feroit-ce, ſi je pouvois venir à bout de concilier Ingomar avec Geffroi de Monmouth, & de faire voir que

ces deux Auteurs qui paroissent à quelques-uns si opposés, n'ont eu dans le fond qu'un même sentiment; qu'ils ont parlé des mêmes Princes & d'une même suite de Rois, sous des noms souvent assez semblables, pour ne les pas laisser méconnoître tout-à-fait: par exemple, Deronus & Aldroënus, Debrok & Dubric, qui n'est autre chose que Budic; Rioval & Hoël, Jona & Jean; & d'autres fois sous des noms assez différents, pour avoir donné lieu de s'y méprendre, faute d'avoir examiné tout ce qu'on en avoit dit ailleurs, & d'en avoir fait une juste application? C'est ainsi qu'on a regardé Hoël II. & Jona, comme deux différens Princes, parce qu'on n'a pas fait attention que ce même Jona portoit aussi, comme son pere,

le



le nom de Rioval ou Riovel, qui est Hoël. Bouchard n'avoit point fait distinction de deux différentes familles de Rois, ni de deux Royaumes dans la même Bretagne; & le Baud qui en est le premier Auteur, a été suivi trop aisément de tous ceux qui n'ont écrit qu'après lui. Il me semble que je mettrois fin à bien des disputes, si je venois à bout de faire connoître ce qui peut avoir donné lieu à cette distinction nouvelle, & nullement fondée dans l'antiquité; surtout si je pouvois y remédier. Je tenterai l'un & l'autre, & l'on conviendra peut-être que les ouvertures que je donnerai sur cet article, étoient des plus nécessaires pour bien entendre cette partie de l'Histoire de Bretagne.

Quoiqu'il en soit, on n'y

lira plus comme des vérités ou des points dignes d'attention, les fables qui la défigurent ; elles n'y paroîtront qu'avec le caractere de fausseté qu'elles portent, & la note qu'elles méritent ; on n'y trouvera rien autre chose que l'Histoire toute pure, telle que j'ai pû la recueillir des plus anciens Auteurs, que ceux des derniers siécles n'avoient pas, ce me semble, assez étudiée. Les uns ont suivi leurs préventions ; les autres ont rendu tout incroyable, en debitant avec la même assûrance les faits fondés dans l'antiquité, & les circonstances fabuleuses qu'on n'y a mêlées que long-tems après. Il en est qui ont confondu des personnes fort différentes, par exemple, Rivellen Mur-machon, ou plûtôt Mur-maccon, & Rioval ; Constantin le Ty-

ran, & Conſtantin Roi de l'Iſle & frere d'Audren, Jean Reith, & Rioval premier, & quelques autres. Il en eſt encore plus qui ſe ſont crus obligés de diſtinguer des perſonnes, qui n'étoient cependant que les mêmes, ſous prétexte des différens noms que divers Auteurs leur attribuent. Je viens d'en citer quelques exemples; on peut ajoûter ceux de Bodoix & Budic, Hoëloc & Hoël, Duvaldus, Guindual, & Alain ſurnommé le Blanc, & pluſieurs autres ſemblables. Ils ont fait la même choſe pour des lieux abſolument les mêmes, & regardés néanmoins comme différens; parce qu'ils portoient différens noms dans les Auteurs qui en faiſoient mention, & qu'ils ne faiſoient que copier; quoique ces Auteurs faſ-

ſent aſſez connoître, que par ces différens noms ils n'entendoient parler que du même lieu. Autre ſource de confuſion pour notre Hiſtoire; c'eſt ainſi qu'on a diſtingué l'Armorique Domnonée, la Létanie, la Cornüaille, & dans la ſuite du tems la Petite Bretagne, quoique tous ces différens noms n'ayent été d'abord employés par ces différens Auteurs bien entendus, que pour ſignifier dans toute ſon étenduë le même païs qu'on appelle aujourd'hui la Bretagne. Enfin, preſque tous ont changé l'ordre des années, & cette mauvaiſe Chronologie n'a pas moins contribué à rendre leur Hiſtoire incroyable, que les fables même qu'on y a mêlées. Si je ne me flatte point trop, on verra dans ces Mémoires un choix aſſez exact de faits bien autoriſés dans

l'antiquité ; on les trouvera rangés dans leur ordre naturel, & peut-être que cet ordre ainsi rétabli suffira pour rendre à ce point d'Histoire cet air de vérité, qu'il n'a perdu que par le peu d'exactitude de quelques Modernes ; c'est ce que j'entreprens de démêler ; & à mesure que ces parties auparavant si confuses se trouveront rangées dans leur véritable place, j'espere qu'il s'en formera un tout bien assorti, qui persuadera ; c'est tout le but que je me propose dans ce Traité. Pour y réussir, mon dessein est de suivre les Bretons pied à pied, depuis l'an 383, qu'ils passerent avec Maxime dans les Gaules, & de faire voir qu'ils furent placés dans l'Armorique ; d'examiner quel fut depuis ce tems la forme de leur Gou-

vernement; s'ils ont eu des Rois; quel a été leur véritable nom, leurs exploits, l'étenduë de leur Royaume, le tems de leur regne, leurs successeurs, leurs alliances, & leurs enfans, autant qu'on pourra pénétrer dans une Généalogie des cinquiéme & sixiéme siécles: je tâcherai d'accorder tous ces faits avec l'Histoire Romaine, aussi-loin qu'elle me pourra conduire, & depuis avec celles des Nations voisines, & de démêler par ce moyen sûr, entre tout ce qui a été dit à ce sujet, ce qui doit être regardé comme vrai, de ce qui n'est qu'une pure fable. Enfin je tâcherai de découvrir ce qui a pû donner occasion à toutes ces fables, dont on a voulu grossir cette premiere partie de l'Histoire de Bretagne,

qu'on trouvoit apparemment trop ſterile, mais qui n'a paru telle, que parce qu'on n'a pas pris le ſoin d'y faire entrer tout ce qui devoit naturellement y trouver place.

Ce projet eſt certainement difficile. Pour moi, je ne plaindrai point les peines qu'il m'en a coûté pendant un tems aſſez conſidérable, pour toutes ces longues & dégoûtantes recherches, ſi je viens à bout d'applanir les difficultés qu'on a toujours trouvées juſqu'ici dans ces antiquités de la Petite Bretagne, & ſi je puis les faire aſſez goûter à quelques-uns de nos habiles Ecrivains, pour leur inſpirer le déſir de donner à cette matiere brute la forme dont elle me paroît ſuſceptible, & qui ſuffiroit peut-être pour en faire une Hiſtoire non-ſeulement aſſez remplie, mais

encore des plus intéressantes.

L'ordre des tems est celui qui me paroît plus naturel, & plus propre à débroüiller toutes ces choses, & c'est aussi celui que je suivrai dans cet Ouvrage.





TABLE DES CHAPITRES DE LA PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la Bretagne Armorique, ou Petite Bretagne, depuis l'an 383, jusqu'en 421 : Et regne de Conan.

qui ont écrit la vie de Saint Patrice, prouvent qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 383, jusqu'après l'an 398.

III. *Ces Bretons furent placés dans l'Armorique par le Tyran Maxime, selon* Henri de Hungtington, Girard de Cambrige, *& quelques Auteurs plus anciens.*

IV. *Circonstance particuliere, ajoûtée par le* Continuateur de Bede *& par* Guillaume de Malmesburi.

V. *Tous ces Auteurs ne disent rien sur ce point, qui ne soit conforme à l'*Histoire Romaine.

VI. *Les Bretons établis dans l'Armorique furent* Létes, *c'est-à-dire, placés par l'ordre des Empereurs, & soûmis à leurs loix.*

VII. *Réponses à quelques difficultés.*

VIII. *Les Bretons eurent un Roi, nommé Conan dans les plus anciens monumens.*

IX. *Il est aussi fait mention de Conan dans des Auteurs plus anciens que Geffroi de Monmouth.*

X. *Ce Roi est appellé par quelques autres Auteurs, Conus.*

XI. *Cono, Coun, Caun, ou Can, ne sont qu'un abregé, & une légere altération du nom de Conan.*

XII. *Celui que quelques Auteurs nomment Coton, Caton & Cathou, est encore le même que Canao, Conan, & Canon.*

XIII. *Récapitulation, selon l'ordre des tems, des Auteurs, qui parlent de Conan, & des monumens qui nous restent de ce Roi.*

XIV. *Réponse à ce qu'on objecte du silence des Historiens Romains.*

CHAPITRE SECOND.

Etat de la Bretagne Armorique, ou Petite Bretagne, depuis l'an 421, jusqu'en 445 : Et Regne de Salomon & de Grallon.

I. *Les frequens passages des Princes qui quitterent l'Isle de Bretagne, pour venir s'établir dans l'Armorique, prouvent qu'il y avoit des Bretons dans ce pays depuis l'an* 421, *jusqu'en* 445, *& même avant ces deux epoques.*

II. *Les Auteurs des vies de Saint Guingalois, les Cartulaires de Landevenec, & les Catalogues des Comtes de Cornüaille, prouvent aussi qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an* 421, *jusqu'en* 445.

Regne de Salomon, & à quelle occasion on les a debitées.

XX. *Grallon fut aussi Roi des Bretons Armoriquains avant 445.*

XXI. *Dans quel tems Grallon vivoit; époque & durée de son Regne.*

XXII. *Famille, alliance, & postérité de Grallon.*

XXIII. *Conformité des circonstances du Regne de Grallon avec l'Histoire Romaine.*

XXIV. *Fables debitées au sujet de Grallon.*

XXV. *Etenduë & limites des Etats de Grallon.*

XXVI. *Récapitulation, selon l'ordre des tems, des Auteurs qui prouvent le Regne de Salomon & de Grallon, & des monumens qui nous conservent la mémoire de ces deux Rois.*

CHAPITRE TROISIE'ME.

Etat de la Bretagne Armorique, ou petite Bretagne, depuis l'an 445, jusqu'après l'an 480, où l'on parle des Regnes d'Audren, de Riothime, & d'Eusebe.

I. *Il y avoit des Bretons dans l'Armorique long-tems avant l'an 466.*

II. *Les Bretons, établis dans l'Armorique avant l'an 466, n'étoient point venus de l'Isle de Bretagne quelques années avant.*

III. *Riothime avec ses douze mille Bretons n'est point aussi venu de l'Isle de Bretagne.*

IV. *Ces Bretons n'étoient point du nombre de ceux qui furent chassés de la Grande-Bretagne*

par les Saxons.

V. *Réponse à l'autorité d'Eginard, & de ceux qui l'ont suivi.*

VI. *Les Bretons étoient encore quelquefois appellés simplement Armoriquains.*

VII. *Ces Bretons Armoriquains étoient independans & libres depuis l'an* 445, *jusqu'après* 470.

VIII. *Les Bretons Armoriquains eurent des Rois depuis l'an* 445; *jusqu'en* 470.

IX. *Audren est un de ceux, qui regnerent depuis l'an* 445.

X. *Auteurs plus anciens que Geffroi de Monmouth, qui parlent d'Audren.*

XI. *Tout ce que ces Auteurs disent d'Audren, s'accorde parfaitement avec l'Histoire de Gildas le Sage & le Vénérable Bede.*

XII. *Le sentiment de ceux qui rejettent ce que nous disons d'Audren, & de Constantin son frere, est absolument contraire à l'Histoire Romaine.*

XIII. *Conformité des autres circonstances du Regne d'Audren avec l'Histoire Romaine.*

XIV. *Audren est le même que les Catalogues des Comtes de Cornoüaille appellent Daniel Dremrus.*

XV. *Audren est aussi le même qu'Ingomar & quelques autres appellent Deronus.*

XVI. *Tems dans lequel Audren vivoit, & durée de son Regne.*

XVII. *Alliance & prospérité d'Audren.*

XVIII. *Fables, qui regardent le Regne d'Audren, & ce qui a pû donner occasion à ces fables.*

XIX. *Etenduë des Etats d'Audren.*

XX. *Erech, fils d'Audren, fut son premier Successeur.*

XXI. *Erech est le même que Riothim, dont Jornadus, Frecufe, & Sigebert ont parlé comme d'un Roi des Bretons.*

XXII. *Erech est aussi le même que le Riotham ou Riochame, de Sïdonius Appollinaris.*

XXIII. *Conjectures sur quelques autres noms, qui semblent regarder Erech ou Riotham, & sur son alliance & sa postérité.*

XXIV. *Ordre chronologique du Regne d'Erech, ou Riothame.*

XXV. *Eusebe fut aussi Roi des Bretons Armoriquains.*

XXVI. *Tems dans lequel Eusebe regnoit.*

XXVII. *Circonstance qui sem-*

Fin de la Table des Chapitres de la premiere Partie.

Fautes à corriger dans le premier Tome de la Dissertation sur l'origine des Bretons.

PReface. pag. VIII. lig. 5. ne desavoüe qu'il, *lisez* ne desavoüe pas qu'il.

Page 29. l. 16. Gaulois, *lisez* Goths.

Page 77. Ligne 14. d'Argentrée, *lisez* d'Argentré.

p. 86. l. 1. & peu après, *lis.* ou peu après.

p. 94. l. 13. Pithou, *lis.* Bosco,

ibid. l. 25. les prudens, *lis.* les sages.

p. 106. l. 2. Lanrevance, *lis.* Landevenec.

p. 143. l. 8. de Pithou, *dele* de.

p. 169. l. 8. Victric, *lis.* Vitric.

p. 263. l. 17. ouvrages, *lis.* ravages.

p. 289. l. 3. d'Audren. Je. *lis.* d'Audren, je.

p. 299. l. 16. ses, *lis.* ces.

p. 302. l. 1. son pere, *lis.* son frere.

p. 303. l. *derniere*, passa l'Italie, *lis.* passa en Italie.

p. 304. l. 27. 472. *lis.* 474.



DISSERTATION HISTORIQUE SUR L'ORIGINE DES BRETONS;

Sur leur établissemens dans l'Armorique, & sur leurs premiers Rois.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la Bretagne Armorique, ou petite Bretagne, depuis l'an 383. jusqu'en 421.

I.

Les Bretons, qui suivirent Maxime dans les Gaules en 383. ne retournerent plus dans l'Isle de Bretagne.



QUICONQUE veut découvrir l'origine des Bretons Armoriquains, & leur premier ou du moins leur principal établissement dans le pays

qu'ils occupent encore aujourd'hui, ne doit s'arrêter ni à l'année 513. ni à l'année 458. ni à l'année 448. Il doit remonter jusqu'au tems de Gratien, de Valentinien & de Théodose le Grand en 383. Ce fut sous leur regne, que Maxime proclamé Empereur par les troupes Romaines, qui servoient dans l'Isle de Bretagne, résolut de passer dans les Gaules pour s'en rendre le maître. C'est un fait, qui n'a point besoin de preuve, parce qu'il n'est contesté de personne. Pour executer ce dessein, il fit de grandes levées dans cette Isle, & fit prendre les armes à toute la jeunesse qui étoit en état de les porter. Il en enleva un si grand nombre, que Gildas le sage, & le vénérable Béde, Auteurs dont il seroit inutile de faire ici l'éloge, ne font point difficulté de dire que l'Isle ainsi dépeuplée demeura sans défense, exposée aux insultes des barbares, ausquels les Habitans de l'Isle ne furent plus en état de résister. (*a*) Un Auteur Ecossois entre dans un plus grand détail. Il assure

[*a*] Exin Britannia omni armato milite, militaribus copiis & ingenti juventute spoliata, quæ domum nusquàm ultrà rediit &c. *Gild. de excid. & Conq. Brit. no.* 11.

que les Bretons, qui furent pris pour cette expédition, se montoient à cent mille hommes. On ne trouvera sans doute rien d'outré dans ce nombre, rien qui ne s'accorde parfaitement avec les termes de Gildas & de Bede. Il faut que Vignier ne les ait pas assez pesées, puisqu'il ne parle dans cette occasion que d'une poignée de Bretons : mais ce qui mérite une attention particuliere, est que tous conviennent, que ces troupes ne retournerent plus désormais dans la Grande Bretagne.

Cette nombreuse jeunesse qui suivit le tyran Maxime, ne retourna plus désormais dans son pays, dit Gildas le sage; le vénérable Bede s'explique de la même maniere. Maxime, dit-il, enleva de la Grande Bretagne toute la jeunesse, à laquelle il avoit fait prendre les armes, & toutes les troupes,

Exin Britannia omni armato milite, militaribus copiis uniuersis, totâ floridæ juventutis alacritate spoliata, quæ tyrannorum temeritate abducta, nusquam domum rediit, prœdæ tantùm patuit, ut pote omnis belli usûs penitus ignata. BEDA. *Ecclesf. Hist. Gentis Anglorum.* 1. c. 12.

Maximus Britanniam omni penè armatâ juventute, copiisque militaribus spoliaverat, quæ tyrannidis ejus vestigia secuta, in Gallias nusquam ultrà domum rediere.

Idem l. de Nat. rerum.

qui le suivirent dans les Gaules, ne retournerent plus désormais dans leur pays : de-là vient, dit Giard de Cambrige, que la Grande Bretagne privée de ces secours demeura dans un triste état & dans une extrême désolation. (a) Tous les autres Historiens Bretons que je citerai dans la suite, disent la même chose.

On voit deja que ces Auteurs nous ouvrent une belle carriere, & qu'ils nous laissent une entiere liberté de placer ce grand nombre de Bretons dans tout autre lieu que dans l'Isle de Bretagne. Gildas & Bede nous fourniront dans la suite quelques autres preuves. Il suffit présentement d'observer qu'ils ne disent rien en ce point, qui détruise le sentiment de ceux qui assurent, que ces Bretons furent établis dans l'Armorique, & qu'au contraire ce qu'ils disent suppose ce sentiment, ou du moins l'autorise & le confirme.

(a) Spoliata emarcuit Britannia.

II.

Les plus anciens Auteurs de la vie de S. Patrice prouvent qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 383. jusques vers l'an 398.

Les plus anciens Auteurs de la vie de Saint Patrice serviront à nous découvrir ce que devint ce grand nombre de troupes. Ils nous apprennent, que dès l'an 388. cinq ans après le passage de Maxime, il y avoit dans l'Armorique des Bretons *Letes*. Ils appellent cette partie des Gaules, Bretagne Armorique, & *Letane* & *Letanie*. Ils assurent que Calphurnius Prince Breton, avec son fils, & le reste de sa famille, avoit passé dans ces lieux pour y voir ses parens; qu'il y demeura le reste de sa vie, qu'il y fut tué, & que dans le même tems Saint Patrice fut enlevé dans ces lieux, & mené captif en Hibernie avec une de ses sœurs. C'est ce que nous apprenons d'un ancien Scholiaste cité par Colgan. (*a*) Usserius convient du

[*a*] Colgan. p. 4. col. 2. n. 5. p. 7. col. 2. n. 1. & p. 117.

mérite de cet Ecrivain, & lui donne toujours le titre d'ancien, ou très-ancien; & Colgan prétend qu'il écrivit avant la fin du sixiéme Siecle vers l'an 580. L'Auteur de la *vie Tripartite*, qui selon Colgan n'est pas moins ancien, & Probus qui vivoit dans le même siécle selon quelques Sçavans, ou du moins dans le septiéme, conviennent des mêmes faits. De-là vient que les autres qui nous ont donné la vie du même Saint, plus anciens que ceux que je viens de citer, sçavoir, les Auteurs de la deuxiéme & troisiéme vie, (Colgan estime qu'ils furent Disciples de ce Saint,) appellent simplement Bretagne le lieu d'où ce Saint fut emmené captif.

On ne doit pas néanmoins conclure de-là, que ce pays eut alors absolument perdu son ancien nom d'Armorique, pour prendre communément celui de Bretagne. Ce changement ne se fit que près d'un siécle plus tard, lorsque d'un côté les Scots & les Pictes, & de l'autre les Anglois & les Saxons, eurent assez affermi leur domination dans l'Isle, pour la regarder comme leur conquête: j'en rapporterai les preuves dans la suite. Mais parce que ceux qui ont

parlé de ce qui s'est passé dans l'Armorique depuis l'an 383. jusques vers l'an 398. y ont trouvé des Bretons établis, quelques uns d'eux n'ont pas fait difficulté de s'exprimer comme on faisoit de leur tems, & d'appeller Bretagne des lieux que des Bretons occupoient, & qui portoient communément ce nom, lorsqu'ils écrivoient.

C'est ce qu'il est aisé de remarquer dans la quatriéme *vie*, que Colgan regarde comme un Ouvrage du septiéme siécle. Quand il s'agit du lieu d'où le Saint fut emmené captif, l'Auteur n'employe point d'autre nom que celui de Bretagne, ch. XV. Mais dès le Chapitre premier, il nous fait assez entendre qu'il parle de la Bretagne Armorique. Il est à remarquer que ces Auteurs, qui s'accordent tous à reconnoître des Bretons établis dans l'Armorique depuis l'an 383. jusqu'en 398. en parlent seulement comme en passant & sans aucun dessein de traiter notre Histoire; circonstance qui rend leur témoignage moins suspect. Au reste qu'on dise tout le mal qu'on voudra de ces légendaires; qu'on se moque des faits extraordinaires, miraculeux, incroyables, qu'ils rapportent; qu'on examine tout à la

derniere rigueur, pour tâcher de rendre leur bonne foi suspecte, ou pour prouver qu'ils sont plus recents; pour moi j'aurai toujours droit de m'en tenir au jugement de Bollandus, d'Usserius & de Colgan, & de soutenir que dans un même Auteur, la vérité d'un fait ne dépend point absolument des autres, & que celui pour lequel je les cite, est si constament & si unanimement établi par ces Auteurs, & par tant d'autres, & si conforme à l'Histoire de ce tems là, que quand on viendroit à bout de détruire tous les autres faits, on ne pourroit guere entreprendre avec quelque sorte de raison de détruire celui la.

III.

Ces Bretons furent placés dans l'Armorique par le tyran Maxime, selon Henry de Hugtington, Girard de Cambrige, & quelques Auteurs plus anciens.

Ce ne seroit pas assez d'avoir prouvé qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 383. si je ne faisois voir encore que ce fut le tyran Maxime qui les plaça dans cette partie

des Gaules : car c'eſt le principal fondement de l'Hiſtoire de Conan.

Nennius l'aſſure bien poſitivement, mais d'une maniere plus ſimple & plus digne de foi, que ceux, qui s'efforcent de le décrier, ne le diſent. Samuel Beulan y ajoûta du ſien, & Gildas Cambius encherit ſur l'un & ſur l'autre. (*a*) Mais afin d'éviter les conteſtations qui ſont entre les Sçavans, au ſujet de ces Auteurs, & de faire voir que je n'ai pas beſoin du témoignage de ces Ecrivains ſuſpects, pour apuyer mon ſentiment, je me contente de renvoyer aux paroles de Henry de Hugtington. (*b*)

Cet Hiſtorien écrivoit vers l'an 1150. il n'avoit encore vû ni le Roman de

[*a*] Nennius Anglus Hiſtoriam condidit de origine Britannorum, cui Samuel addidit notas. VOSSIUS *de Hiſtoric. Latin.*

[*b*] Quæris a me, Warine Brite ..... cur cum patriæ noſtræ geſta narrans à temporibus Julii Cæſaris incœperim, florentiſſima regna quæ à Bruto fuerunt uſque ad Julium omiſerim. Reſpondeo igitur tibi, quod nec ſcripto nec voce, horum temporum notitiam ſæpiſſimè quærens, invenire potui Hoc tamen anno cum Romam proficiſcerer, ſcripta rerum proditarum ſtupens inveni ... .. ſi prolixitatem deſideras, librum grandem Gaufridi Arturi, quem apud Beccum inveni, quæras. HENR. HUNGTING. *epiſt. ad Warinum.*

Geffroi Artur, ni les Livres qui débitent de semblables fables, lorsqu'il disoit que les Bretons que Maxime avoit enlevés de l'Isle, étoient restés jusqu'à son tems dans la Bretagne Armorique, d'où ils étoient appellés Bretons Armoriquains. (*a*) J'aime à trouver des paroles si précises dans un Auteur connu, qui rend compte de son exactitude, qui proteste qu'il suit autant qu'il peut l'Histoire Ecclesiastique de Bede; (*b*) qu'il a recueilli quelque faits des autres Auteurs, & qu'il ne fait que compiler les chroniques qui se conservoient encore de son tems dans les Bibliotecques. Et ce qui doit faire plus d'impression, est qu'aucune de ces chroniques n'étoit grossie des prétendus exploits, ni du faux Brutus, ni du romanesque Artur, c'est-à-dire de ce qu'on a depuis appellé les Fables Bretonnes.

Girard de Cambrige venu depuis

[*a*] Britones vero, quos Maximus secum abduxerat, in Galliâ Armoricâ usque hodie remanserunt, unde & Britones Armorici vocantur. HENR. HUNGTING. *Hist* *l.* 1.

[*b*] Bedæ venerabilis Ecclesiasticam quò potui secutus historiam, nonnulla etiam ex aliis excerpens auctoribus, inde chronica in antiquis reservata librariis compilavi. *Id. in præfat.*

mérite notre estime par un autre endroit. On venoit de débiter ces fables ; & il les rejetta. Il traita de mensonge l'Histoire de Geffroi qui venoit de paroître. Il fit des railleries assez vives de cet Ouvrage entier, capables d'en dégoûter jusqu'aux plus simples ; nulle indulgence pour l'Auteur. Il ne lui pardonne pas même des fautes assez legeres, & de peu de conséquence ; par exemple, une fausse étymologie du nom de *Walles*, qui ne vient point, dit-il, d'un Duc nommé Wallon ni d'une Reine nommée Wandaloëne, comme l'Histoire fabuleuse de Geffroi Artur l'avance faussement, parce qu'on ne trouve aucune mention ni de l'un ni de l'autre dans les Annales de Cambrige. (*a*) On voit par-là que cet Auteur sçavoit démêler ce que le faux Geffroi & les autres Ecrivains de cette trempe avançoient du leur, & ce qui dans leur Histoire étoit autorisé d'ailleurs.

Au contraire, quand il s'agit des Bretons qui suivirent Maxime, il assure positivement que la troisiéme partie des Bretons, qui s'établit dans l'Ar-

[*a*] Gir. Cambr. Descript. Camb. c. 7.

morique, ne passa pas dans ce pays après la ruine des Bretons causée par les Anglo-Saxons, mais qu'elle y fut conduite par le tyran Maxime, & qu'après tous les travaux de la guerre, que la jeunesse de l'Isle avoit essuyés sous sa conduite, elle fut récompensée par le Prince, qui les plaça dans l'extrêmité de la Gaule. (a) On peut dire, que comme Girard de Cambrige ne rejette cette fausse étymologie de Walles dont je viens de parler, que parce qu'il n'en avoit rien lû dans les Annales du pays, il faut nécessairement qu'il y ait trouvé ce qui regarde ce premier établissement des Bretons dans les Gaules, dès le tems de Maxime, puisqu'il s'en explique à ce sujet dans des termes si précis, & qu'il a refuté d'avance il y a plus de cinq cens ans le sentiment de Vignier, & des autres qui l'ont suivi. Je passerois les bornes que je me suis prescrites, si je rapportois les témoignages de tous les Auteurs, qui depuis ceux que je viens de citer, se sont expliqués comme eux sur cette matiere.

[a] Idem. c. 1.

IV.

Circonstance particuliere ajoûtée par Guillaume de Malmesbury.

On ne peut raisonnablement douter que Maxime n'ait employé tous ces Bretons ou la meilleure partie, pour l'execution des derniers desseins, qu'il forma sur l'Italie. Il y perit, & toute son armée rentrant dans le devoir, se soumit à Théodose, qui venoit de remporter sur ce Tyran une victoire décisive. Peu de personnes y perirent, ou du moins aucun après la victoire. Nul de ceux qui avoient combattu pour Maxime ne fut réduit en esclavage, ni châtié même legerement: tous furent renvoyés dans leur pays, tous furent rendus à leurs femmes, & rétablis dans leur premiere innocence, selon les propres termes de Pacatus dans le Panegyrique qu'il fit, l'année suivante 389. de cette clémence héroique de Théodose. (a) Les Bretons jouirent donc, comme les autres, de cette amnistie générale; ils retournerent dans leur pays auprès de leurs

[a] Pacat. Paneg. sub finem.

femmes & de leurs enfans, non dans l'Isle de Bretagne, (Gildas le sage & Bede disent positivement, comme nous l'avons déja vû, qu'ils n'y retournerent plus,) mais dans l'Armorique. C'est ce que le continuateur de Bede, qui écrivit au commencement du douziéme siécle & Guillaume de Malmesbury nous apprennent dans des termes, qui sont presque entiérement les mêmes, en nous instruisant plus particulierement de cette circonstance, & confirmant ainsi tout ce que Henry d'Hungtington & Girard de Cambrige ont observé, que depuis ce premier établissement, les Bretons continuerent toujours de demeurer dans l'Armorique, à laquelle ils donnerent enfin le nom de petite Bretagne." Maxime, disent ces Auteurs, dans le dessein de passer dans les Gaules, enleva presque tous les soldats de la Grande Bretagne ...... Constantin le tyran fit la même chose ...... Une partie des troupes, qui les avoient suivis dans leur expedition, fut tuée dans le combat; l'autre partie s'enfuit & se retira chez ces Bretons dont je viens de parler. (a)

[a] Guil. Malmesb. *de Gest. Angl. l.* 1. *init.*

On ne peut accuſer Guillaume de Malmeſbury d'avoir emprunté ces circonſtances des Ecrivains fabuleux qui l'avoient précédé, ni de ceux qui parurent de ſon tems; il traite leurs Hiſtoires de bagatelles, de viſions, de fauſſetés, & de délire. On peut même juger par ce qu'il en dit, qu'on ne les avoit pas encore écrites comme des Hiſtoires ſerieuſes, mais ſeulement que c'étoient des contes qui couroient parmi le peuple. En effet, on ne trouve ni dans Geffroi de Monmouth, ni dans Gildas Cambrius, ni dans Nennius, cette circonſtance qu'il vient de nous apprendre; il faut donc qu'il l'ait priſe ailleurs : car il eſt ſi exact en tout ce qu'il débite, qu'il proteſte que pour les faits éloignés de ſon tems, il répond ſeulement de la ſuite des années, & pour le reſte, il veut qu'on s'en rapporte aux Auteurs qu'il a ſuivis, & aux chroniques qu'il a vûës, (a) & qu'il cite en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages & particulierement dans la Préface, ſans néanmoins mettre jamais ni Nennius ni Gildas Cambrius de ce nombre. Ce n'eſt donc pas préciſément ſur l'auto-

[a] *Idem in prologo.*

rité de ces derniers, ni sur celle de Henry de Hungtington, ou de Guillaume de Malmesbury que je fonde l'établissement des Bretons dans l'Armorique dès le tems de Maxime : c'est sur des monumens plus anciens, que ces deux derniers avoient entre les mains, qu'ils citent de tems-en-tems, & qu'ils nous donnent pour garants de tout ce qu'ils avancent. On voit que je suis d'assez bonne foi pour ne me prévaloir que des Auteurs qui subsistent, ou qui sont avoués & connus. C'est pour celà que je ne cite ni les prétendus Ouvrages de Sylvius Bonus contemporain, (dont il est parlé dans Ausone) sur les louanges de Maxime César, & sur les guerres de l'Armorique ; ni le Traité de l'Etat & des affaires des Bretons, qu'on dit avoir été composé par un certain Vulturius, autre Breton ancien. Ils le sont plus que ceux que je viens de citer, & peut-être du nombre de ceux qu'ils avoient vûs & qu'ils ne nomment pas. Mais je ne veux me servir que de ce dont je suis en état de rendre compte moi même.

V.

Tous ces Auteurs ne disent rien en ce point, qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine.

Après avoir prouvé par le témoignage de tant d'Auteurs connus, que le tyran Maxime plaça des Bretons dans l'Armorique, je dois montrer encore que ces Ecrivains n'ont rien dit en cela, qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine: en voici la preuve. Pacatus, Auteur contemporain, dans le Panégyrique de Théodose, nous apprend que ce fut la Gaule, que le tyran Maxime choisit pour le lieu de sa résidence; qu'il étoit accompagné de Satellites Bretons; qu'il avoit tellement abandonné l'Isle de Bretagne, qu'il ne pouvoit se résoudre à y retourner dans le tems du dérangement de ses affaires: Que les troupes qui avoient servi dans son armée, furent renvoyées dans leurs pays. Ajoutez ce que Gildas le sage & le vénérable Bede assurent, que ces troupes ne retournerent plus dans l'Isle de Bretagne: ajoûtés encore ce que Guillaume de Malmesbury dit

(après le continuateur de Bede & sur la foi des chroniques anciennes) que ces troupes vinrent s'établir dans l'Armorique. Il est aisé d'en conclure que ce pays étoit dès-lors celui des Bretons.

En effet, par un Edit des Empereurs dressé l'an 395. dont je parlerai plus amplement dans la suite, on apprend qu'il y avoit encore alors, (c'est-à-dire sept ans après la défaite & la mort du Tyran, & douze ans entiers après son passage) quelques uns de ses Partisans qui possedoient les mêmes fonds qu'ils avoient reçûs de sa liberalité. Ce qui s'accorde fort avec ce que nous lisons de Conan, & dans la grande Notice de l'Empire, Ouvrage fait à peu-près dans le même tems, vers l'an 400. Je trouverois des preuves de l'établissement des Bretons au-deça de la Mer, si je voulois profiter de l'ouverture que nous donne un Jésuite dans son excellent Ouvrage sur les Préfets du Prétoire des Gaules. Car en parlant d'un Receveur établi pour l'Isle de Bretagne, il cite ce passage, comme s'il eût lû, *la Bretagne au-de-là de la Mer*. Je ne trouve point ces derniers mots dans les éditions de Gui Pancirole, d'Altiat & du P. Labbe. Mais

s'ils étoient dans l'exemplaire dont le sçavant Jésuite s'est servi, ce seroit une preuve qu'on reconnoissoit dès lors une autre Bretagne en-deçà de la Mer.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans cet Ouvrage il est fait mention de deux sortes de Bretons; les uns qu'on nomme Britanniciens, & les autres qu'on appelle simplement Bretons. Il semble qu'on peut conclure de-là, comme d'autres l'ont fait avant moi, que leur demeure n'étoit pas moins differente que les noms qu'on leur donne, & que les uns étoient ceux de l'Isle & les autres ceux qui s'étoient établis dans la Terre ferme. Si néanmoins on veut absolument que ces differens noms marquent la même nation, & les mêmes personnes, il faut toujours convenir que cette même Notice met dans les Gaules au moins deux Légions de Bretons, & peut-être trois, en comptant les *Secundani*, que la Notice appelle ailleurs *Légion deuxiéme de Bretagne*, ce qui feroit un nombre de vingt mille quatre cent quatre-vingt-dix hommes; en sorte que si ce n'est pas une preuve positive, que ces Bretons étoient placés dans l'Armorique, au moins ç'en est une, que ceux qui disent qu'il y en

avoit, n'avancent rien qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine.

On dira sans doute qu'il ne s'agit point dans cet Ouvrage d'une nation, ou d'un peuple, mais seulement des troupes de l'Empire, d'une portion de l'armée, d'un certain nombre de soldats. Il est vrai: mais aussi je ne prétends pas que ces Bretons établis dans l'Armorique fussent autres que des soldats, ausquels on avoit donné, il y avoit seulement douze ou quinze ans, des terres à défricher, à cultiver, & à défendre, sous l'autorité des Empereurs, contre les incursions des barbares, à la charge de servir dans les armées, toutes les fois qu'ils seroient commandés; ce qu'on appelloit *Létes*, comme je l'expliquerai plus amplement dans l'Article suivant, où je répondrai aux autres difficultés qu'on peut faire à ce sujet, à proportion que j'avancerai dans la suite de cet Ouvrage.

Vers les années 430. 450. & 460. je trouve dans l'Histoire Romaine non-seulement des marques plus évidentes de cette conformité, mais encore des preuves formelles de cet établissement des Bretons dans l'Armorique, long-tems avant que ceux qui furent chassés par

les Anglo-Saxons, eussent passé dans les Gaules, s'il est vrai, qu'ils y ayent passé dans cette conjoncture. On voit que ce fait n'est point un conte inventé à plaisir par Geffroi de Monmouth, ni une de ces fables qu'on reproche à Nennius. C'est un fait autorisé par le témoignage de plusieurs Ecrivains anciens & dignes de foi, & très conforme à l'Histoire Romaine; & c'est ce qui fait, que je ne suis nullement surpris que Papyre Masson dans son *Traité des Fleuves* page 89. applique ce qu'Ausone avoit dit dans son Epigramme 107. contre un Breton nommé Sylvius Bonus, & contre les autres de sa nation en général, aux Bretons de la petite Bretagne, & qu'il assure que c'est le premier qui en ait fait mention. J'ai même quelque lieu de croire, que c'est aussi d'eux que Zosime vouloit parler, quand il disoit que les Bretons s'étoient révoltés contre les Romains, & avoient chassé leurs Magistrats sous le regne du tyran Constantin, & que tous les Armoriquains les avoient imités dans leur révolte. Car il ne paroît pas que les Bretons de l'Isle ayent eu lieu de se révolter, ni qu'ils l'ayent fait effectivement dans

cette conjoncture, & sur-tout qu'ils ayent chassé les Magistrats Romains, comme je le ferai voir plus en détail dans la suite.

V I.

Ces Bretons établis dans l'Armorique furent d'abord Létes, c'est à-dire, placez par l'ordre des Empereurs, & soumis à leurs Loix.

Il est tems d'examiner quelle fut donc la nature de ce premier établissement des Bretons, & de voir s'ils dépendirent des Romains dans le commencement, & s'ils continuerent quelques tems dans cette dépendance, ou s'ils s'affranchirent aussi-tôt de cette servitude : c'est un point sur lequel nous trouverons encore quelque éclaircissement dans l'antiquité, & dans les Auteurs non suspects. Tels sont ceux qui ont écrit la vie de Saint Patrice, & que j'ai déja cités dans l'Article second ; ils appellent les pays occupés par ces Bretons *Armorique Létane*, ou Bretagne *Létace*, pays *Léte* de la Bretagne Armorique, pays de *Létanie*, & les nouveaux Habitans, Bretons *Létes*. De-là

le nom d'Armoriquains *Létiens*, que Jordanus leur donne, & d'*Armoriciens Léticiens*, qu'on trouve dans Paul Diacre. Toutes ces autorités suffisent, pour décider la question, & pour nous obliger d'avouer que les Bretons dans le commencement de leur établissement furent regardez comme les autres, qui portent dans l'Histoire Romaine le nom de Létes.

On le donnoit en général à tous les peuples qu'on faisoit sortir du lieu de leur demeure, soit qu'ils fussent étrangers, soit qu'ils fussent sujets de l'Empire, pour les placer dans d'autres endroits, qu'on leur assignoit, & qu'on appelloit pour cela terres Létiques, à la charge de les défricher, de les défendre des incursions des ennemis, & de fournir dans l'armée des Empereurs un certain nombre de troupes. Ce ne fut qu'à ces conditions que les Bretons furent placés dans l'Armorique, & ils les remplirent ponctuellement durant près de 27. ans.

Ce fut par l'ordre de Maxime qu'ils reçurent ces terres, & qu'ils s'y habituerent. Il ne voulut pas les renvoyer dans leur pays : il leur assigna de nouvelles demeures, comme une récompen-

se de leurs travaux, mais une récompense digne d'un Empereur. Ce ne fut aussi que par la permission de Théodose, que ces troupes, après la défaite de leur bien-faiteur retournerent dans leurs nouvelles demeures. S'ils y demeurerent en paix, ce ne fut qu'à la faveur des Edits des Empereurs, qui accorderent volontiers une amnistie générale à ceux qui avoient suivi le parti du Tyran.

Les Bretons répondirent à toutes ces bontés par un attachement sincere aux Empereurs. Ils leur obéïrent, & à leurs Magistrats jusqu'en 420. Ils cultiverent la terre qu'on leur avoit abandonnée; ils la défendirent contre les courses des Etrangers, & en particulier des Scots d'Hibernie: on en a les preuves dans l'Histoire. Ils fournirent des troupes pour l'armée de l'Empereur. La grande Notice en compte trois Légions. Tou- [illegible]urs troupes particulieres, & leurs [illegible]ons étoient regardées comme [illegible] partie des armées Romaines, & soumises aux ordres de leurs Généraux; cela paroît encore par cet endroit de la même Notice, qui parle du Commandant, qu'il nomme Duc des Frontieres de l'Armorique; & par le témoi-

gnage

gnage de Zosime, qui marque exactement jusqu'à quel tems l'autorité des Magistrats Romains fut reconnuë dans cette partie des Gaules, & quand ils en furent chassés; sçavoir, sur le déclin de l'Empire de Constantin, dit le Tyran, vers l'an 410. Jusqu'à ce tems, on voit qu'ils firent le devoir de ceux que les Romains appelloient Létes, c'est-à-dire, soumis à leurs ordres, & dépendans de leurs Magistrats. Les Historiens Modernes ne s'expliquent pas autrement que les anciens, & d'Argentré lui-même convient, Ch. IV. que Conan commanda dans ce pays, sous l'autorité de Maxime Empereur. Et au Ch. VIII. il dit, que ce fut après la mort de Maxime, que Conan fut absous du serment qu'il lui avoit fait.

VII.

Réponse à quelques difficultés.

On peut faire une difficulté sur ce sujet, & dire: s'il y eût eu des Bretons Létes, placés précisément dans cette partie des Gaules, comme les Auteurs que je viens de citer l'avancent, la Notice de l'Empire en auroit fait mention,

comme elle fait des autres peuples Létes, qu'elle met en Garnison dans tant d'autres lieux de cette Province, & des autres Provinces des Gaules. Mais il est aisé de répondre que la Notice dans l'endroit même, où elle parle de tous ces peuples Létes, est défectueuse, & tronquée. C'est le sentiment du P. Labbe, après avoir rapporté ce qu'elle dit du Tribun de la premiere Compagnie Gauloise placée dans la Province de Tarracone, & avant de rapporter ce qu'elle dit du Commandant des Létes Teutoniciens, qu'elle place à Chartres dans la quatriéme Lyonnoise. Le P. Labbe fait cette remarque; *ici il manque quelque chose*, & plus bas *il semble encore qu'il manque ici quelque chose ....* & cette remarque est fondée sur de bonnes raisons. Car il n'y a pas d'apparence que l'Auteur, qui a dressé cet état des armées de l'Empire, sous le titre de la Province de Tarracone, eût mis immédiatement, & sans un titre particulier, Chartres, Baïeux, le Mans, Rennes; comme il n'y a pas d'apparence, qu'après la Ligurie & les autres Provinces de l'Italie, occupées par les Garnisons dont elle fait mention, il eût passé tout d'un coup,

& sans un titre nouveau, à Poitiers, Paris, Reims, Amiens &c. Or d'un Ouvrage défectueux & tronqué, on ne peut tirer aucune preuve négative, qui puisse détruire autant de preuves positives que j'en ai rapporté.

Si on demande comment il s'est pû faire, que les Historiens Romains se soient toûjours servis des seuls termes d'Armorique, & d'Armoriquains, sans employer jamais ceux de Bretagne & de Bretons, s'il est vrai, qu'il y en ait eu dans ces lieux : je répond, qu'il y a eu certainement des Saxons à Baïeux, des François à Rennes, des Alains près d'Orléans, des Bourguignons près de Lyon, sans que pour cela les lieux occupés par ces barbares ayent perdu leur premier nom de 1. 2. 3. & 4. Lyonnoises, pour prendre ceux de France, de Saxe, d'Alanie ou Allemagne, ni de Bourgogne, & que si on s'est enfin servi de ces derniers noms, ce n'a été que long-tems après, & quand ces peuples eurent fait dans ces lieux un assez long séjour, pour leur donner leur nom. Ainsi les noms d'Aquitaine & de Septimanie ont encore long-tems prévalu dans les pays habités par les Gots ; celui de Bretagne, dans l'Isle

habitée par les Anglois & les Saxons ; celui d'Espagne, depuis l'invasion des Vandales ou des Alains ; & celui de Gaule depuis l'arrivée des François : & c'est de la même maniere, que les noms d'Armorique & d'Armoriquains se sont long-tems conservés depuis l'arrivée des Bretons ; & cela pour deux raisons, qui leur étoient particulieres. La premiere, parce qu'ils ne s'étoient établis dans ces lieux, que comme amis & comme sujets ou membres de l'Empire Romain, & non comme ennemis : la seconde, parce que comme l'Isle conservoit toujours son premier nom de Bretagne, pour éviter l'équivoque, on ne le donna que tard à l'Armorique, & lorsque l'Isle l'eut presque entiérement perdu, avec la meilleure partie de ses anciens Habitans.

Au reste je rapporterai dans les Chapitres suivans, les passages de plusieurs Auteurs, comme Sidonius Apollinaris, Jornandes, & autres, qui ont indifferemment employé les noms de Bretons & d'Armoriquains, jusqu'à ce qu'après un long séjour de ces peuples, placés de nouveau dans cette Province, après la ruine de l'Isle, & la dispersion de ses premiers Habitans,

après une indépendance, qui fut le fruit d'une longue guerre, & de plusieurs combats, les noms de Bretons & de Bretagne ont enfin prévalu. Les Bretons dans leur premier établissement furent donc Létes, c'est-à-dire, dépendans des Romains, & soumis à leur Empire.

VIII.

Ces Bretons Létes eurent un Roy, nommé CONAN *dans les anciens monumens.*

Il faut observer à cette occasion, que souvent ces peuples Létes avoient un Roy de leur nation ; soit qu'ils l'eussent déja, comme on le voit chez les Gaulois, chez les Alains, & chez plusieurs autres, soit qu'il leur eût été donné par les Empereurs. Ils prenoient quelquesfois ce parti par un rafinement de politique, comme Tacite l'a remarqué, *afin* dit cet Auteur, *d'avoir des Roys même, pour instrumens de servitude.* (a) Tel fut le premier établissement des Bretons dans les Armoriques. Ils

[a] Tacit. *Vita Agr. Ann.* l. 14. n. 5.

eurent un Roy, mais qui leur fut donné de la main de l'Empereur, ou de celui qui en avoit usurpé l'autorité. Les legitimes, Empereurs lui conserverent ce titre, comme il continua aussi de dépendre d'eux, & de reconnoître leur autorité; semblable en ce point à plusieurs autres Roys, que les Historiens placent en divers endroits de l'Empire Romain. Ce ne fut qu'environ 27. ans après, qu'il trouva l'occasion de secouer le joug, & qu'il se rendit enfin indépendant, après bien des combats & des révolutions.

Le premier de ces Rois, donné aux Bretons Létes par Maxime, & continué dans la même dignité par Théodose, fut le fameux CONAN, à qui Geffroi de Monmouth, tel que nous l'avons, & ceux qui l'ont suivi, donnent le sur-nom de *Mériadec*; fameux en effet dans l'antiquité par ses exploits, & par l'honneur qu'il eut de fonder un Royaume, & de le laisser à ses héritiers; non moins fameux dans ces derniers siécles, par les disputes qui se sont élevées à son sujet entre les Sçavans, dont quelques uns n'ont rien omis, pour faire croire qu'il n'a jamais été. Ils n'auroient pas apparam-

rient pris ce parti, s'ils avoient approfondi cette matiere.

Conan est marqué clairement dans les plus anciens monumens, sous le nom qu'on lui donne plus communément, & sous quelques autres, qui n'en sont qu'une legere altération. Je ne parle ici ni de son tombeau, qu'on voyoit encore au siécle précedent dans l'Eglise de Saint Paul de Leon, avec cette inscription, *ici gît Conan Roy des Bretons*, ni d'une Médaille, dont la légende portoit, *Conan Roy des Bretons.* (Quoique le P. Toussaint de Saint Luc ait fait grand fond sur ces preuves) ni de la Chartre d'Alain Fergent, qui fait mention de Conan, & des Vicomtes de Rohan, & d'Audren ses descendans, & de Budic. Il est vrai qu'on n'a rien dit jusqu'ici de fort solide contre cette piece. On peut la voir toute entiere dans d'Argentré (Hist. de Bretagne Liv. 1. Ch. XVIII.) Je passe aussi sous silence une courte Chronique des faits de Conan, citée par le Baud, qui nous apprend qu'après avoir bâti le Château Mériadec, il établit à Nantes le siége de son Royaume. Le même Auteur cite encore un Catalogue des Comtes de Cornouaille, à la tête desquels on lisoit le nom de

Conan. On voit qu'en ce point ce Catalogue étoit different de ceux qui paroissent aujourd'hui. Il étoit encore different, en ce qu'il ne poussoit cette Liste que jusqu'à Daniel, qu'on appelle Duna ou Unna, qui, comme je le ferai voir dans la suite, regnoit dans le sixiéme siécle; ce qui nous donne lieu de croire que ce Catalogue étoit plus ancien que les autres, qui commencent à Rivellen, Mur-Marthon, ou Mur-ma-con, & qui continuent jusqu'au dernier de ces Comtes, nommé Alain Cagnar mort en 1058. Toutes ces preuves ont leur force. Il n'est pas aisé de croire que tant de monumens ayent été fabriqués, par tant de personnes differentes, pour soutenir la même imposture, sur-tout quand on fera réfléxion que plusieurs anciens Auteurs, qui sont venus jusqu'à nous, ont parlé du même Roy, dont le nom s'est conservé dans ces monumens publics.



IX.

Il est aussi fait mention de CONAN *dans des Auteurs plus anciens, que Geffroi de Monmouth.*

Je commence par Geffroi ſur-nommé de Monmouth, non qu'il ſoit le premier Auteur qui nous ait appris cette circonſtance, comme quelques uns l'en accuſent, mais parce qu'il s'en explique plus en détail que les autres. Une preuve convaincante, qu'il n'eſt pas le premier qui ait parlé de Conan, & que ſon Hiſtoire n'eſt qu'une traduction Latine d'un ancien Manuſcrit écrit en langage Breton, comme il le dit lui-même dans ſa Préface; c'eſt que les Auteurs Contemporains, & ſes plus ſeveres Cenſeurs en conviennent, & que Guillaume de Neubrige, qui le ménage le moins, ne lui reproche pas d'avoir inventé, mais ſeulement d'avoir rendu en Latin ce qu'il appelle les fictions des Bretons: il reconnoît en même-tems qu'elles étoient plus anciennes. Antoine ſur-nommé le Roux, Contemporain de l'un & de l'autre, mais moins

passionné, dit dans la Lettre qu'il adresse à Guillaume de Neubrige, avec l'Histoire de Sigebert, que celle de Geffroi de Monmouth avoit été traduite des plus anciens monumens en langage Breton. Mathieu Paris en dit autant. Usserius (*Antiquité des Eglises de Bretagne* Ch. V. p. 31. à la marge) assure que ce Manuscrit, ou Chronique écrite en Breton, se conservoit encore de son tems dans la Biblioteque de Coron. Le titre de très-ancien, qu'ils donnent à un Manuscrit traduit vers le milieu du douziéme siécle, doit suffire au moins pour lui assurer un siécle ou deux d'antiquité; & pour moi j'estime qu'il fut fait ou sur la fin du huitiéme, ou dans le commencement du neuviéme.

Une seconde preuve, que Geffroi de Monmouth n'est pas le premier qui ait parlé de Conan, est qu'un Poëte, sous le nom de Gildas, avoit écrit en Vers plusieurs faits particuliers, qui regardent la vie de ce Roy. Je ne puis fixer au juste le tems dans lequel il écrivit; mais il suffit de dire ici que Caradœus, cité par Geffroi de Monmouth, faisoit mention de ce Poëte, qu'il appelle un excellent Ecrivain de l'ancienne Histoire; ce qui fait voir qu'il vivoit

avant Geffroi de Monmouth. Il est aussi parlé de ce Roy, sous ce premier nom de Conan, dans la vie de Saint Mériadec Evêque de Vannes: nous en avons un fragment dans Heuschenius Tom. II. *Jun. Die.* 7. pag. 36. & dans du Saussai, *Martyr. Gallic.*

Une troisiéme preuve que Geffroi n'a point inventé ce trait d'histoire, est qu'il est conforme à ce que les Auteurs de la vie de Saint Patrice, & quelques autres que j'ai déja cités, plus anciens que Geffroi, Henry de Hungtington, & Guillaume de Malmesbury, ses contemporains, & Girard de Cambrige, qui vécut peu de tems après, ont écrit sur cette matiere. L'autorité de Polydore Virgile, quoiqu'il soit moderne, doit être encore comptée pour quelque chose. C'est un des Censeurs de Geffroi de Monmouth, & du Gildas du neuviéme siécle; mais qui bien loin de critiquer rien de ce que l'un & l'autre ont dit de Conan ou des Bretons, explique au contraire bien au long cette circonstance. Après tout il n'en est presque aucune, qui ne soit très-conforme à l'Histoire de ce tems, telle qu'on la trouvée dans les meilleurs Ecri-

vains, comme je le ferai voir dans les nombres suivans.

X.

Ce Roy est appellé Conis *par quelques autres Auteurs.*

Enfin une nouvelle preuve de cette vérité, mais qui a échapé à tous ceux qui ont écrit jusqu'ici sur cette matiere, est que des Auteurs plus anciens que Geffroi ont parlé de ce Roy, sous des noms, qui dans le fond ne désignent que la même personne, & ne sont qu'une legere altération de celui de Conan. Le premier de ces noms est Conis: il est le même que Conan, puisque la même Ville située dans le pays d'Yorc sur les bords du fleuve Danc ou Donc, qui par les uns étoit appellée Ker-Conan, c'est-à-dire Ville de Conan, étoit appellée par les autres *Conisburg*, qui signifie la même chose: voilà pour le nom, voici pour la personne. Tout ce que Jocelin, (qui n'écrivit à la vérité que vers l'an 1183. mais qui ne fit que recueillir ce qu'il avoit lû dans des monumens plus anciens, écrits dans differens tems depuis le sixiéme siécle) & l'Auteur de la *vie Tripartite*, qui paroît avoir écrit vers le milieu du

fixiéme siécle, disent de Conis, tout ce que le Scholiaste Ficehus, & les autres plus anciens que Jocelin nous apprennent de Darerca, dans la vie de Saint Patrice, Geffroi de Monmouth le dit de Conan. Celui-ci paroissoit avec éclat sous l'Empire de Théodose, c'est-à-dire, depuis l'an 379. jusqu'après 394. & c'étoit le tems où Conis vivoit dans un âge avancé, puisqu'il avoit épousé avant l'an 388. la sœur de Saint Patrice né en 372. Conis étoit natif d'Albanie, ou du moins ce fut dans cette partie de la Grande Bretagne, qu'il chercha une épouse. Et ce fut dans cette même Albanie que Conan prit naissance, ou qu'il eut plus de rélation. Conan passa dans l'Armorique l'an 383. & il y demeura toujours depuis. Toute la famille de Conis, ou de son épouse passa dans les mêmes lieux vers la même année; & la suite de l'Histoire nous apprend qu'ils y demeurerent plus de douze ans entiers, sans avoir pensé pendant tout ce long espace de tems à retourner dans le lieu de leur naissance, malgré le penchant qu'on conserve ordinairement pour sa patrie sur-tout quand on est en état d'y faire la figure que Calphurnius pou-

voit faire, lui qui étoit un des plus grands Seigneurs du pays & descendu des premiers Rois de l'Isle.

Conis épousa Darerea. Une preuve qu'elle fut l'épouse de Conan, est 1°. Que l'Histoire n'en donne point d'autre à ce Roy. 2°. Qu'aussi-tôt qu'il est établi dans l'Armorique, Darerea avec toute sa famille y passe pour y prendre un établissement. 3°. Les Auteurs, qui parlent de ce fait, disent que le motif de ce voyage étoit une affaire sans doute de conséquence, puisqu'elle portoit Calphurnius à quitter sa patrie, & à la faire quitter à toute sa famille. Rien n'avoit été capable de l'engager à faire une telle démarche, ni de le dédommager de ce qu'il abandonnoit, qu'un établissement auprès de son Gendre, devenu si puissant, & si bien établi dans l'Armorique, par un effet de la protection de Maxime, qui venoit de faire mourir Gratien & de s'emparer de ses Etats, & qui pour fruit de ces exploits, jouissoit tranquillement du titre d'Empereur. 4°. Le but de ce voyage étoit d'aller trouver un parent ou allié, *Cognatum*, & il n'en est point de plus proche qu'un Gendre. 5°. L'an 388. selon Usserius, ou 398.

selon Bollandus, dans une descente que les Pyrates firent sur les côtes de l'Armorique, Calphurnius pere de Saint Patrice fut tué, & ses enfans emmenés captifs avec plusieurs autres de l'un & de l'autre sexe.

Tout ce récit s'accorde parfaitement avec ce que nos Historiens ont toujours dit des descentes des Pyrates sur les côtes de Leon, sous les regnes de Conan & de son successeur ; & Calphurnius combatant en cette occasion est une preuve qu'il avoit quelque commandement, comme beau-pere de Conan. 6°. Le mariage de Conis & de Darerea ne put se faire que vers l'an 387. & c'est dans ce tems qu'on doit mettre celui de Conan. 7°. Enfin entre les enfans de Conis, il y en eut un nommé Mel, un autre nommé Rioch, & notre Histoire fait mention, sous les regnes de Conan ou de Grallon, d'un Maël, ou Malgus, d'un Rioch, ou si vous voulez, d'un Riochat. Tant de rapports suffisent, ce me semble, pour persuader que ce Conis, dont il est parlé dans la vie de Saint Patrice, ne fut autre que le Conan même de Geffroi de Monmouth. Aucun de nos Historiens n'avoit fait cette remarque, & néanmoins

elle remplit un grand vuide dans la vie de ce premier de nos Roys Bretons.

X I.

CONO, CHOUN, CAUN, *ou* CAN, *ne sont qu'un abregé ou une legere alteration du nom de* CONAN.

Il me semble encore que Cono-malgus, ou Cono, dont il est fait mention dans quelques vies de Saints, n'est qu'une legere altération du nom de Conan, & que *Caun* ou *Can* ou *Choun* dont il est parlé dans quelques autres, n'en est qu'un abregé : mais les éclaircissemens ou les preuves que je pourrois en tirer, ne valent pas le détail dans lequel je serois obligé d'entrer pour en faire l'application : je m'arrêterai seulement un peu plus sur celui de Choun, ou Cone. Ma conjecture est qu'il se trouve assez semblablement marqué dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille, je dis même dans ceux qui nous restent, & qui sont entre les mains de tout le monde. Celui qu'ils mettent à la tête de ces Comtes est appellé Rivelen, & sur-nommé *Murmarthon*, & dans le Cartulaire de Kemper *Murmarchon*. Le Baud, d'Ar-

gentré, Vignier, Albert le grand ont lû *Murmarchon* & *Murmaccon*. J'estime qu'il faut s'en tenir à cette derniere ortographe, & lire *Mur-Mac-Con*. Car *Mur* en langage Breton signifie grand : *Mac* & quelquefois *mab* signifie enfant, fils; en sorte que ce surnom ne signifieroit autre chose que Rivelen le grand, ou l'aîné, fils de *Cone*. Le second de ces Comtes nommé simplement *Marchon*, ou *Ma-ccon*, auroit été, comme le précédent, également fils de Conan, portant le même nom que son frere; & c'est pour les distinguer qu'on auroit ajoûté au surnom du premier le mot *Mur*, pour marquer, que c'étoit le plus grand, ou l'aîné des deux. Il n'y a rien dans cette conjecture que de très-probable.

Ces deux *Rivelen* ne doivent point être confondus avec Rioval : celui-ci ne vivoit que plus de 100. ans après le premier Rivelen. Le *Reith* de ces Catalogues, qui est ou le *Rioval* même, ou du moins *Jona* fils de *Rioval*, n'a été que le sixiéme successeur du premier Rivelen sur-nommé *Mur-mac-con*, & après celui-ci, & plus de soixante-dix ou quatre-vingt ans avant Rioval; *Grallon*, *Daniel*, *Dremrus*, & *Budic*, successive-

ment de pere en fils, ont possedé cette Comté, ou si vous voulez ce titre de Comte de Cornouaille. Ce qui est une nouvelle preuve tirée des Catalogues des Comtes de Cornouaille, c'est-à-dire, d'un monument ancien, produit & approuvé par ceux mêmes qui sont du sentiment contraire; puisque plus de cent trente ans avant Rioval, il y avoit un Cone ou Conan, & des Seigneurs Bretons, ses enfans ou ses successeurs, établis dans cette partie des Gaules, nommée dans ces Catalogues Cornouaille, dans Ingomar Létanie, dans d'autres Dommonie, & dans Geffroi de Monmouth, comme dans les Historiens Romains, *Armorique*.

Voilà donc, par cette explication, qui me paroît juste & naturelle, une nouvelle preuve de Conan & de l'établissement des Bretons dans ce pays, dès la fin du quatriéme siécle, tirée de ces fameux Catalogues. Il est d'ailleurs certain, au moins par le témoignage de le Baud, qu'un de ces Catalogues qui finissoit à *Daniel Buva* dans le sixiéme siécle, & qui par conséquent avoit tout l'air d'être plus ancien que ceux qui nous restent, mettoit Conan à la tête de tous ces Comtes.

X I I.

Celui que quelques Auteurs nomment* CONAN *& Caton & Cathon, est encore le même que Conan, Canao, & Canoh.

Mais un des noms, que d'autres Auteurs donnent à celui que Geffroi nomme Conan, & qui mérite bien qu'on en fasse l'application dans toute son étenduë, comme un des points, qui peut donner plus de jour à cette premier partie de notre Histoire, est celui de *Caton*, si bien marqué dans les vies de Saint Wingalois, écrit dans quelques unes *Caton*, & dans Ingomar *Cathou*, ou comme quelques autres ont lû *Cathon*, ou *Caron* : toutes legeres alterations de celui de Conan ou Canao, & tous noms employés pour signifier la même personne. En effet & le *Caton* de la vie de Saint *Wingalois*, & le Conan de Geffroi de Monmouth vivoient dans le même tems & dans le même pays ; tous deux étoient natifs de l'Isle de Bretagne, tous deux Roys de Bretagne, ou si vous voulez des Bretons ; tous deux cousins de Fracan pere de

Saint Wingalois ; tous deux portoient le même sur-nom ; c'est ce qu'il s'agit de prouver : après cela, je ne crois pas qu'on fasse difficulté d'avouer qu'ils n'ont jamais été des personnages differens.

Conan vivoit à la fin du quatriéme siécle ; Geffroi de Monmouth n'en parle que dans ce tems, & c'est celui dans lequel tombe également tout ce que Jocelin & les autres disent de *Conis*, & ce qu'on doit juger de *Caun*, en s'attachant aux époques les plus certaines. Entre *Caton* & *Rioval*, sans compter ni l'un ni l'autre, il y a eu au moins trois générations, *Urbien*, *Guitbol*, *Dérech*, ou plûtôt *Deronus* ; & apparamment quatre, en ajoûtant celle de *Derochus* ou *Débroch*. Rioval vivoit en 513. Laissons pour ces cinq ou six générations un peu plus d'un siécle ; cela nous fera rétrograder justement à la fin du quatriéme siécle vers 380. ou 390. Et c'est le tems auquel l'Histoire parle de Conan.

Autre preuve : Conan étoit contemporain de *Fracan*, puisque celui-ci, comme nous l'apprenons de la vie de S. Wingalois, étoit établi dans l'Armorique dès l'an 418. c'est-à-dire, au moins trois ans avant la mort de Conan, &

Fracan étoit cousin de *Coton*, comme nous l'apprenons de la même vie. 2°. Coton & Conan étoient du même pays; Coton étoit de Bretagne, selon cette même vie; soit que par là on entende l'Isle de Bretagne, ou la Bretagne Armorique, ou plûtôt l'une & l'autre, & les Auteurs disent tout cela de Conan.

3°. Dans cette même vie *Coton* est appellé Roy de Bretagne; or dans le tems dont il s'agit, qui est celui de Maxime, il ne pouvoit y avoir de Roy de Bretagne, que de la maniere dont Geffroi le dit de Conan; puisque cette Isle étoit sous la domination des Empereurs.

4°. Et cet article mérite une attention particuliere, dans cette même vie. On ajoûte que *Coton* fut Roy de Bretagne très fameux: or dans tout le tems dont il s'agit, on ne trouve dans l'Histoire aucun autre que Conan, dont le nom approche tant soit peu de Coton, non-seulement qui ait été Roy très fameux de Bretagne, mais encore qui ait pû être Roy de Bretagne; & néanmoins un Roy, qu'on appelle très fameux, devroit être connu par quelques endroits. Il devroit en être fait mention quelque part.

5°. Ce titre de Roy très fameux de Bretagne ne sera que l'explication du mot Breton *Meriadec*, que les Auteurs se sont tant tourmenté inutilement à déchiffrer. *Mer* en vieux Breton signifie grand, *Rei*, *Reith*, ou *Roüé*, dont *Reithec*, ou *Riadec* n'est qu'une dialecte, signifie Roy. Ainsi *Conan merriadec*, ou *meriadec*, veut dire Conan Roy très fameux ; *Catonii Regis famosissimi.*

6°. Ingomar met *Deronus* le quatriéme après Cathou, & Geffroi dit positivement qu'*Audren*, qui, comme il paroît assez, est le même que *Deronus*, est le quatriéme après Conan, *à Conano quartus*; de même nous verrons dans la suite que *Déroch*, ou *Debrok*, & *Dubric* qui est *Budic*, *Rioval* & *Hoël* qui est le même, se trouveront aussi dans le même dégré de filiation.

7°. *Coton* étoit cousin de *Fracan*, & nos Historiens ont reconnu que Fracan étoit cousin ou du moins neveu de Conan ; quoiqu'ils n'ayent pas assez démêlé toutes les conséquences qui devoient être tirées de ce principe.

On voit que ce n'est pas sur de simples étymologies, que je fonde le rapport que je trouve entre *Conan* & *Co-*

ton : c'est sur des faits certains de filiation, de chronologie, & de qualité de personnes, qu'on ne peut justifier qu'en reconnoissant qu'il ne s'agit que de la même. Il me reste à lever le scrupule que cette difference de nom peut causer. Mais elle est si legere qu'à peine mérite-t'elle qu'on y fasse attention. Au lieu de *Conan*, on écrit quelquesfois *Conoo*, *Canao*, *Canous*, qui ne font que de legers changemens du même nom, comme on peut le prouver par Grégoire de Tours; au lieu de *Coton*, quelques uns écrivent *Caton* & *Cathon* & d'autres *Caron*; toute la difference est donc du *t.* ou *r.* ou *th.* à un *n*; & on voit que ce n'est qu'une minutie. Ou même, comme on retranche un *t.* du milieu de *Catalauni* pour faire *Chaalon*, un *d.* de *Cadomus* pour faire *Caen*, & de Wadel pour faire Gael, de même qu'on retranche le *t.* du milieu du mot, *Coton* ou *Caton*, vous avez *Coon*, *Caon* ou *Chaon*, qui n'est pas fort different de *Conan*. De-là vient qu'on ne doit peut-être pas tant blâmer Catharde Maguir, qui, sous le sixiéme jour de Fevrier, donne à Carantoi fils de Conis le surnom de *Mac-Carten*, ou plûtôt *Mac-Cathen*, fils de *Caton*, persuadé qu'étoit

cet Auteur, que *Conis* & *Cathen* ou *Caton* étoient le même.

XIII.

Récapitulation, selon l'ordre des tems, des Auteurs qui parlent de CONAN, *& des monumens qui nous restent de ce Roy.*

Jusqu'ici je n'ai rapporté que les autorités qui regardent Conan, le premier des Roys de Bretagne; & néanmoins on voit déja, que depuis le quatriéme siécle jusqu'au douziéme, il n'en est aucun, qui ne me fournisse quelque monument ou quelque Ecrivain, pour confirmer ce point d'Histoire; bien loin que ce soit une fable, de l'invention de Geffroi de Monmouth, du faux Gildas, ou même de Nennius dans le quatriéme siécle. J'ai cité Pacatus, les Edits des Empereurs, & la Notice de l'Empire, qui ont servi à prouver qu'il y avoit des Bretons établis dans les Gaules. C'est du même siécle qu'est le Château, que ce Roy fit bâtir, & qui a toujours été appellé *Castelmériadec*, c'est-à-dire, le Château de Mériadec, & sa Médaille, dont le P. Toussaint

Toussaint de Saint Luc parle, & qui porte pour légende, *Conan Roy des Bretons.*

Dans le siécle suivant, qui est le cinquiéme, Sidonius Apollinaris se sert indifferemment des noms de Bretons & d'Armoriquains ; & nous verrons plus amplement dans le Chapitre troisiéme, qu'il place ces Bretons près de la Loire, long-tems avant le passage de ceux qui furent chassés de l'Isle, par Hingist & par les Saxons.

Pour ce qui est de Conan en particulier, son tombeau sur lequel son nom est gravé, & qui subsiste encore, est de ce siécle; & c'est apparament dans le même, qu'on doit placer cette brieve chronique de ses exploits, que le Baud avoit vûë, & qu'il cite plus d'une fois.

Gildas le sage, dont j'ai déja rapporté le témoignage, & que je citerai plus souvent encore dans la suite, est un Auteur du sixiéme siécle, & j'ai tout lieu de croire, que l'ancien Catalogue de Cornouaille, qui nommoit Conan comme le premier de tous, & qui est cité par le Baud, n'étoit pas moins ancien. C'est ce qu'on peut dire avec plus d'exactitude de l'ancien Scoliaste,

ou Commentateur de Ficechus. Colgan assure qu'il écrivit vers l'an 580. ou du moins avant 600. il parle de la Bretagne Armorique, & du voyage que Calphurnius fit dans ces lieux pour aller trouver un parent, L'Auteur de la *vie Tripartite* n'est pas moins ancien ; il parle des mêmes faits L. I. Ch. XVI. & de *Conis* & de *Darerca* son épouse, & de quelques uns de leurs enfans, L. II. Ch. XXI.

Quelques Sçavans croyent que ce fut aussi vers ce tems, que Probus composa la vie de Saint Patrice, dans laquelle il rapporte presque les mêmes faits, que les deux précédens. L'Auteur de la quatriéme vie de ce Saint, écrivit peu de tems après, & il parle de l'établissement des Bretons dans l'Armorique, dès le tems de ce Saint ; c'est-à-dire vers 388. comme d'un fait constant. Je ne parle ni de Nennius, ni de Samuël Beulan, pour éviter toutes contestations.

Dans le huitiéme siécle nous trouvons Bede, & Gildas Cambrius dans le neuviéme, & il semble que le Manuscrit Breton, traduit par Geffroi de Monmouth environ 300. ans plus tard, est aussi de ce même tems. Pour sur-

destin Auteur de la vie de Saint Win-galois, cela est sûr. Il parle de *Caton*, & de *Mel* fils de *Conomagle*. Je place dans le dixiéme siécle les autres Auteurs de la vie du même Saint, qui rapportent les mêmes faits, & celui qui a écrit la vie de Saint Mériadec, qui dit qu'il étoit de la race de Conan. Peut-être ces Auteurs sont-ils plus anciens, mais je n'en ai point de preuve, & je ne crois pas qu'il y en ait qui puissent convaincre qu'ils soient plus récens.

Dans le suivant qui est le onziéme, nous avons Ingomar, qui décrit la Généalogie de *Cathen* : nous avons de plus la Chartre d'Alain Fergent, qui parle de Conan ; Gildas Poëte, qui entre dans un grand détail de ses exploits ; les Annales de Cambrige citées par Girard de Cambrige, & les anciennes chroniques citées par Guillaume de Malmesbury, & par Henry de Hungtington. Enfin dans le douziéme nous avons & ces trois Auteurs, & Geffroi de Monmouth, & Jocelin Auteur de la vie de Saint Patrice, dans laquelle il fait mention de Conis, & de Darerea son épouse.

Je ne vois pas après cela qu'on puisse encore se plaindre que nous ne

débitons à ce sujet que des fables, ou des faits inventés & douteux, qui n'ont aucun fondement dans l'Antiquité; sur-tout quand on joindra ces preuves à celles, que je rapporterai dans le nombre XV. pour faire voir que toutes les circonstances de la vie de Conan sont conformes à l'Histoire Romaine; qu'il n'y en a presque pas une seule, si vous en exceptés le nom de ce Prince, qui ne se trouve dans des Auteurs contemporains, ou du moins très anciens & très-célébres. Les Histoires des Nations particulieres nomment grand nombre de Souverains, sur lesquels on ne dispute point, & qui ne sont pas néanmoins, à beaucoup près, si bien marqués dans l'antiquité. Il n'y aura dans la suite aucun des Roys Bretons, pour lesquels je ne trouve également des preuves, dans tous les siécles qui les ont suivis; & c'est ce qui confirmera de plus en plus ce que j'ai déja dit de Conan.



XIV.

Réponse à ce qu'on objecte, du silence des Historiens Romains.

Une des principales difficultés, que certains Critiques opposent à toutes ces autorités, est que ni le nom de Conan, ni les autres circonstances de sa vie ne se trouvent marquées nulle part dans l'Histoire Romaine. Ce silence leur paroît assez fort pour contre-balancer toutes nos preuves ; mais il faut avouer, que c'est pousser trop loin la délicatesse. Ces sortes d'argumens, négatifs sont très foibles dans toutes sortes d'occasions, & plus particulierement dans celle-ci que dans aucune autre. Quand nous parlons de Conan, il ne s'agit point d'un ennemi, qui vient les armes à la main, faire une irruption sur les terres de l'Empire, & s'y établir à force ouverte. C'est ce que fit Maxime ; c'est ce que les Historiens devoient dire, & ce qu'ils ont aussi dit avec assez d'étenduë. Mais on ne doit pas attendre d'eux qu'ils entrent dans un détail exact, de tout ce qui regarde les Partisans du Tyran, ou

de ses Généraux, leurs noms, & leurs avantures. Aucun ne nous a appris le nom de son oncle, ni celui de son épouse, de laquelle nous trouvons tant de choses dans Sulpice Severe; presque aucun ne nous a appris celui de son frere.

Après la mort de Victor fils du Tyran, on ne dit rien de Nannienus ni de Quintinus, à qui le soin de ce jeune César avoit été confié; rien en particulier des autres Partisans de Maxime, si ce n'est qu'en général il est dit qu'on leur pardonna. Aucun ne nous apprend ni le nom ni le sort de ses autres enfans, & Saint Ambroise est le seul, qui sans les nommer dit seulement, que Théodose voulut bien leur accorder la vie, & tout ce qui étoit nécessaire pour leur entretien. On ne peut pas dire que les Historiens ayent ignoré ces faits, mais ils n'ont pas cru devoir entrer dans ce détail. Il faut dire la même chose de Conan: nulle raison d'en parler plûtôt que de l'oncle, du frere, des enfans, & des autres partisans de ce Tyran. S'il eut plus de part à ses liberalités; s'il se trouve chef d'une Colonie de Bretons, traduite dans une autre partie de l'Em-

canon à Segré, petite Ville du bas Anjou, sur la riviere d'Oudon, près de la Bretagne.

Le Comte de son côté considerant qu'il lui seroit difficile de passer avec de l'Infanterie & du canon, sans être attaqué par le Duc de Mercœur beaucoup supérieur à lui à cause des Communes qui étoient à sa devotion, crut que le meilleur parti qu'il avoit à prendre étoit de se rendre à Rennes le plus diligemment qu'il pourroit avec sa Cavalerie, d'où il retourneroit sur ses pas avec toutes les forces du parti du Roi, pour aller dégager son Infanterie & son canon, & former un corps, avec lequel peut-être il projettoit de faire lever le siege de Vitré.

Quelques Gentilshommes du pays ayant donné avis au Duc de Mercœur du mouvement du Comte de Soissons, qui s'étoit déja avancé, dans l'incertitude s'il prendroit la route à droite par Vitré pour y donner du secours, ou si prenant à gauche il iroit tout droit à Rennes, le Duc prit le parti de marcher vers la Guerche, petite Ville de Bretagne à une lieue de l'Anjou, afin de se trouver comme au milieu des deux chemins, lui faire tête, & en tout cas

si le Comte échapoit, le charger en queuë. Sur un faux avis, que le Comte de Soissons l'attendoit de pied-ferme, il marcha avec ses troupes au petit Bourg de Forges, à côté de la Guerche, où il fut bientôt détrompé. Il y apprit que par un autre chemin, & vrai semblablement par celui de la Guerche qu'il venoit d'abandonner, le Comte de Soissons parti de Poüancé faisoit diligence, pour se rendre à Château-Giron distant de trois lieuës de Rennes.

Sur cette nouvelle le Duc de Mercœur fit aussitôt avancer Talhouet, la Chaisnaye, & la Fontaine, qui menoient ses coureurs, & marcha ensuite accompagné de Guebriand, auquel il avoit donné ce jour-là sa Cornette blanche. Les Regimens de Comberaude & de Pui Greffier suivoient, avec le plus de diligence qu'ils pouvoient. Cependant le Comte de Soissons, croyant avoir évité les embûches du Duc de Mercœur, étoit demeuré à Château-Giron, soit par l'effet d'un mauvais conseil, soit par lassitude. Il y avoit près de huit jours qu'il y étoit, temps bien plus considerable quil ne falloit pour gagner Rennes, où René Auger Baron de Crapado, Pierre du Chatelier, Préauvé

près, tout le reste, qui est conforme entiérement à l'état des affaires des Romains. C'est cequ'il faut examiner présentement.

X V.

Conformité des exploits attribués à Conan, avec l'Histoire Romaine.

Mais afin déviter un long détail de circonstances inutiles, ou du moins qui ne sont point essentielles, je ne m'arrêterai point à prouver ce que Geffroi de Monmouth décrit fort au long, de la guerre qu'il y eut entre Maxime & Conan, dans l'Isle de Bretagne avant l'an 383. Je me contenterai de marquer en passant, que toutes les Histoires d'Ecosse parlent des guerres civiles, que Maxime eut à soutenir dans cette Isle pendant les premieres années de son gouvernement, & que Grégoire de Tours dit en peu de mots, qu'il avoit tyraniquement opprimé les Bretons, & qu'il avoit remporté sur eux la victoire, lorsque les troupes lui donnerent le titre d'Empereur. *Hist. L.* I. *C.* 38.

Je ne m'arrêterai point aussi à faire voir, qu'un Prince de la Grande Bre-

tagne a pû commander deux Légions dans l'armée de Maxime : ce Tyran, selon Gildas, enleva toutes les troupes, & grande partie de la jeunesse de l'Isle. Il est assez naturel de juger, qu'il donna le commandement d'une partie de ces nouvelles levées à quelque Prince du même pays.

Je pourrois encore mettre entre les circonstances peu importantes le lieu dans lequel Maxime vint aborder avec ses troupes. Zosime dit que ce fut à l'embouchure du Rhin. Geffroi de Monmouth au contraire prétend, que ce fut dans cette partie de l'Armorique, qui n'est pas fort éloignée de Rennes. Quelques Modernes semblent vouloir accorder ces deux Auteurs, & nous faire entendre que ce fut Conan seul qui passa dans l'Armorique avec les deux Légions qu'il commandoit, pendant que Maxime se révoltoit & entroit aparamment dans les Gaules d'un autre côté. Pour moi je m'en tiens au sentiment de Geffroi, parce qu'il me paroît plus conforme aux termes de Sulpice Severe, d'Orose, de Gildas, & des autres Auteurs, qui disent que ce fut sur les terres de l'Empire, dans les Provinces des Gaules les plus voi-

situes de l'Isle de Bretagne, dont il gagna les Habitans par ses intrigues : au lieu que l'embouchure du Rhin étoit un pays habité par des barbares, très-dévoüés à Gratien, pays qui ne portoit point le nom de Gaule, surtout dans le stile de Zosime, qui appelle Paris une Ville de Germanie.

Enfin le sentiment de Geffroi s'accorde mieux avec les démarches de Maxime & de Gratien dans cette occasion; ce dernier venoit d'une expédition contre les Allemans, selon Nicephore, Socrate, & Sozomene; il n'étoit pas de la politique de Maxime, d'aller débarquer dans des lieux occupés par des barbares si attachés à son ennemi, lieux entrecoupés de rivieres & de canaux, & si voisins d'une armée victorieuse.

Quand Gratien apprit la révolte de Maxime, il envoya les Alains pour s'opposer à son passage : & lui-même alla au-devant de lui, dit M. de Tillemont, & assembla ses troupes à Paris, comme nous l'apprenons de Zosime, & de Prosper. Se rendre à Paris de Tréves, où Sigonius dit qu'il étoit au mois d'Avril, ou des frontieres de l'Allemague, d'où il revenoit victorieux, ce n'est

pas aller au-devant d'un ennemi qui débarque à l'embouchure du Rhin. Maxime auroit dû marcher d'abord vers Tréves, capitale de l'empire de Gratien, & néanmoins cette Ville ne fut que sa derniere conquête, & la femme de Gratien y étoit encore au mois d'Août; elle n'auroit pas dû y rester, ni se croire fort en sûreté dans ces circonstances: au lieu que toutes ces démarches conviennent parfaitement, dans le systême de Geffroi de Monmouth. Maxime est reçû dans l'Armorique, par les Légions Romaines qu'il avoit gagnées: il combat & défait les Alains envoyés par Gratien sous la conduite de Iubault; il s'avance vers Paris, où Gratien étoit venu au-devant de lui. Cet Empereur trahi fuit à Lyon, & laisse son épouse à Tréves, qui n'est point encore au pouvoir de l'ennemi.

Zosime se trompe si souvent, quand il parle des faits & des lieux qui devoient lui être encore plus connus, que celui du débarquement de Maxime, que son autorité ne méritoit pas une si longue réponse. Une autre circonstance de l'Histoire de Conan rapportée par Geffroi de Monmouth, est que les Habitans de la Ville de Ren-

nes & des autres Villes circonvoisines les abandonnerent, & s'enfuirent à l'approche des troupes de Maxime. Ce point est fort conforme à l'Histoire de ce tems; car Pacatus, témoin oculaire, le marque positivement dans le Panégyrique de Théodose, en parlant des Villes de la Gaule en ces termes: « Qu'est il donc besoin de parler ici » des Villes que leurs Citoyens ont » laissées entiérement désertes, & des » solitudes peuplées de nobles fugi» tifs? »

Nos Historiens ajoûtent, que Conan fit la guerre dans l'Aquitaine dès le tems de Maxime, & ils ne disent encore rien en ce point, qui ne soit conforme à l'Histoire Romaine. Car l'Aquitaine, & l'Espagne furent réduites sous les loix de ce Tyran; non qu'il y fût allé en personne, (l'Espagne eut dans son malheur l'avantage de ne l'avoir jamais vû depuis son usurpation tyranique, selon la remarque de Pacatus) mais par ses Lieutenans, dont un entra dans ce pays avec une partie de ses troupes, pendant qu'un autre en conduisoit une autre vers l'Italie, & que lui-même établissoit le Siége de son Empire à Tréves. Ce sont les propres

termes de Gildas. Voilà donc une armée & un Lieutenant Général de Maxime dans l'Aquitaine, & quand nous disons que ce fut Conan, on voit assez que nous ne disons rien qui ne soit conforme à l'Histoire de ce tems.

XVI.

Suite de la conformité des exploits attribuez à Conan, avec l'Histoire Romaine.

Le point essentiel & décisif, qu'il s'agit d'accorder avec l'Histoire Romaine, est ce que les Historiens, que j'ai déja cités, disent, que Maxime donna l'Armorique aux Bretons de la suite de Conan. Il est certain que cette Histoire nous en a conservé de grands vestiges. Le 26. Avril 395. les Empereurs Arcadius & Honorius firent un Edit, par lequel ils ordonnoient, que ceux qui par l'ordre du tyran Maxime avoient reçû des fonds à perpétuité, ou peut-être des fonds du Domaine de l'Empereur, non par le canal des Juges ordinaires, mais par une concession particuliere, fussent condamnés à les perdre, & à se contenter de

leurs propres biens. Il y avoit eu déja de semblables Edits contre les Partisans de Maxime; le premier environ un mois après sa mort, le 22. Septembre 388. le second du 10. Octobre de la même année; & le troisiéme, que Valèntinien étant à Milan adressa, le 19. Janvier suivant, au Préfet du Prétoire des Gaules; le quatriéme fut adressé à Messien en date du 14. Juin 389. & reçû à Tréves: ce qui fait voir qu'il étoit fait pour les Gaules. Ces Edits prouvent qu'il y avoit pendant tout ce tems là quelqu'un qui jouissoit encore des liberalités de Maxime; le troisiéme & le quatriéme nous font assez voir que c'étoit dans les Gaules: & celui de 395. prouve qu'il s'agissoit de quelques terres qui avoient été données pour toujours. D'où l'on peut juger que c'étoit une concession extraordinaire faite par Maxime, d'une terre considérable dans le département des Gaules, & qu'il étoit important de ne laisser pas en des mains ennemies, puisqu'on faisoit tant d'Edits les uns après les autres, pour la recouvrer.

Que faut-il ajoûter, pour trouver le commencement de notre Histoire, que les noms de Conan & d'Armori-

que? Et où pourra-t'on trouver un Partisan de Maxime, qui se soit soutenu si long-tems dans un établissement considérable, autre que celui dont il est parlé dans notre Histoire? Quand nous disons que Conan conserva cet établissement & même le titre de Roy après la mort de Maxime son patron, nous n'avançons encore rien, qui ne soit conforme à l'Histoire. Pacatus remarque dans cette même conjoncture, qu'on n'avoit diminué ni la grandeur ni le titre des vaincus, & Claudien nous représente Théodose, comme un Prince qui se plaisoit à les rendre plus contens & plus heureux, qu'ils n'étoient avant sa victoire & leur défaite. Il le fit voir dans cette même occasion à l'égard des filles, ou comme on lit dans quelques Manuscrits, des fils de Maxime, selon Saint Ambroise. Il fit la même chose après la défaite du tyran Eugene, au rapport de Saint Augustin. Il l'avoit déja fait pour les Goths, qu'il avoit reçû dans le sein de l'Emprire, en les comblant d'honneurs & de biens, comme nous l'apprenons de Sozomene, de Sinesius, & de Zosime, dans le dessein de s'en servir utilément dans l'occasion.

Valens en avoit fait autant avant lui, & l'Edit que je viens de citer de 395. prouve que c'est un fait constant, que sept ans après la mort de Maxime, un Partisan de ce Tyran, homme distingué, subsistoit dans les Gaules, dans un établissement qu'il avoit reçû de cet usurpateur. Sur quoi il est nécessaire de se souvenir, comme je l'ai déja fait observer, que de l'aveu même de d'Argentré, Conan ne jouit de son établissement, ou ne posseda son Royaume Armoriquain après 388. qu'avec dépendance & sous le bon plaisir de Théodose & de ses enfans, comme il ne l'avoit possedé avant 388. qu'avec dépendance, de Maxime, & cette seule remarque suffit pour répondre à toutes les difficultés qu'on nous fait à cette occasion.

Enfin ce que nos Historiens disent des guerres que Conan & son successeur eurent à soutenir contre les Pyrates, qui faisoient des descentes continuelles sur les côtes de l'Armorique, est un point d'Histoire entiérement conforme à ce que non-seulement les Auteurs de la vie de Saint Patrice; mais encore Claudien Poëte, Auteur contemporain, ont écrit sur cette matiere.

XVII.

Situation & Limites du Royaume de Conan.

Il est encore une circonstance de l'Histoire de Conan, qui mérite une attention particuliere: c'est la situation & l'étenduë du pays, que Maxime lui accorda pour s'y établir; c'est-à-dire, les veritables limites de son Royaume. Il me semble que j'ai suffisamment prouvé que cet établissement se fit dans l'Armorique; mais on trouve plusieurs Sçavants, qui prétendent que le pays qui portoit ce nom, s'étendoit tout le long de la côte, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à la Garonne, & peut-être au-de-là. Un d'eux m'a fait cette difficulté, & c'est ce qui m'oblige d'entrer dans cet examen. Car on demande aujourd'hui des preuves de tout: celles que je vais rapporter, serviront à nous faire connoître, dans quel endroit de la Gaule ou de l'Armorique, Maxime plaça les Bretons de sa suite.

Sylvestre Girard de Cambrige, après avoir parlé de cette Colonie de Bretons qui s'habitua dans l'Armorique, dit que

et fut dans les dernieres extrêmités de la Gaule. Guillaume de Malmesbury parle encore plus clairement, & dans des termes qui peuvent contribuer davantage à nous déterminer, quand il dit que ce fut dans une certaine portion de la Gaule à l'Occident, sur les côtes de l'Ocean, où leurs descendans demeuroient encore, lorsqu'il écrivoit vers l'an 1142. Et Henry de Hungtington, qui écrivoit vers la même année, dit aussi qu'ils avoient demeuré jusqu'à son tems dans la Gaule Armorique; ensorte que, selon ces Auteurs, pour bien juger de la situation & de l'étenduë du pays qu'ils occuperent d'abord, il suffit de sçavoir quel étoit celui dont ils étoient maîtres en 1140. & 1145.

Or personne, ce me semble, ne doute que dans ce tems, la Bretagne ne renfermât aussi-bien les cantons de Dol, de Rennes, de Nantes, & de Vannes, que les autres qui s'étendent jusqu'aux extrêmités de la basse-Bretagne. Ce ne fut donc point ailleurs que dans ces cantons qu'ils furent placés d'abord; mais ils leur furent aussi tous abandonnés, aussi-bien ceux de Dol, de Rennes, de Nantes & de Vannes, que ceux qui depuis

ont pris les noms de Saint Malo, de Saint Brieuc, de Treguier, de Leon, & de Cornouaille. Ce sont ces autorités & ces réflexions, qui nous mettent en état d'entendre un passage de Nennius, dont personne ne nous a jusqu'ici donné l'explication.

En parlant de Maxime, & des Bretons de sa suite, il dit qu'il leur donna plusieurs cantons, depuis l'Etang qui est au-dessus du Mont de Jupiter jusqu'à la Ville appellée Cantguic, & l'éminence Occidentale, c'est-à-dire en Breton, Crac Ochidient. * Ce *Mons Jovis* n'est autre que celui qu'on appelle aujourd'hui Mont Saint-Michel; cet Etang qu'on dit être au de-là, étoient ces marécages, qui se trouvoient alors aux environs, & que la mer a tellement gagnés depuis plusieurs siécles, qu'elle s'avance aujourd'hui beaucoup au de-là de ce Mont, qui étoit autrefois en pleine terre, environné de bois de toutes parts.

En effet les Gaulois appelloient Mont Jou, ou Mont de Jupiter, les

* Dedit illis multas regiones, a stagno, quod est super verticem montis Jovis, usque ad civitatem Cantiguine & usque ad cumulum occidentalem. &c.

Montagnes un peu élevées. Et il n'en est aucune dans ces cantons, qui ait plus d'élevation. La Ville *Caniguine* n'étoit autre que celle de Nantes, que les anciens appelloient Condivine; voilà les frontieres de ce Royaume en largeur, du côté de la terre ferme. Cette Eminence occidentalle qui en faisoit les bornes d'un autre côté, & apparemment en longueur, étoit assez probablement ce Cap, ou Promontoire, qu'on appelle aujourd'hui de Fine-terre, ou de Saint Mathieu, connu des plus anciens Géographes. On voit par là, que cet Etat avoit dès-lors la même étenduë qu'il a conservée jusqu'à ce jour, malgré les changemens, qui sont survenus de tems-en tems dans l'espace de treize siécles; en effet les Auteurs, que j'ai déja cités, & qui raportent plus en détail les circonstances de la vie de Conan, parlent non-seulement du pays de Leon, où il bâtit le Château Mériadec, mais encore de Nantes & de Rennes: & un autre cité par le Baud, page 37. dit que Conan posséda tout ce pays d'un côté, jusqu'à la Riviere de Couesnon, & de l'autre jusqu'à la Loire, & même beaucoup au-de-là.

XVIII.

Etendue du Royaume de Conan.

Ces dernieres paroles conviennent assez avec ce que d'Argentré soutient, que Conan fut maître du Poitou & du Berri, qu'il eut toujours un Lieutenant dans Bourges, pendant sa vie, & qu'il laissa ses successeurs en possession de ce pays. Et quoique ce sentiment paroisse d'abord fort singulier, je n'y trouve néanmoins rien qui ne s'accorde avec l'Histoire Romaine. Car 1°. si d'un côté l'Armorique fut cedée à Conan, de l'autre nous apprenons de la Notice de l'Empire, Ouvrage fait à-peu-près dans ce tems, que les frontieres du gouvernement de l'Armorique & de Tournai s'étendoient dans la premiere & dans la seconde Aquitaine, dont les capitales étoient Bourges & Poitiers. Secondement, on voit aussi que les Provinces voisines, entre lesquelles on doit sans doute compter la premiere & la seconde Aquitaine, entrerent dans la Ligue que les Armoriquains firent, selon Zosime, vers l'an 410. pour défendre leur liberté

contre les Romains, & contre les Vandales, & qu'ils renouvelerent depuis l'an 435. jusqu'en 449 Troisiémement, de là vient qu'Idace, dans sa Chronique place dans la Province Armoriquaine le pays voisin d'Orléans, qui s'étend entre la Loire & le Loiret, c'est-à-dire, l'extrêmité du Berri. Quatriémement, c'est aussi ce qui fait que je ne suis nullement surpris, de voir que Leon, (si c'est celui qui fut Archevêque de Bourges en ce tems, comme les Sçavans l'ont crû jusqu'ici) se trouve avec les Evêques Armoriquains dans toutes les affaires Ecclesiastiques, qui se passérent pendant le tems de son Pontificat. Il écrit vers l'an 453. une Lettre de la troisiéme Lyonnoise: en 453. il assiste au Concile d'Angers & à celui de Tours en 461. avec les autres Evêques de l'Armorique.

Cinquiémement, quand les Goths veulent étendre leurs frontieres depuis les Villes qu'ils possedoient dans la seconde Aquitaine, jusqu'à la Loire, il faut qu'ils commencent par attaquer les Bretons, comme nous l'apprenons du Traité fait entre le perfide Arvand Préfet du Prétoire des Gaules, & le Roy des Goths, dans Sidonius Apollinaris,

Ep. 1. Liv. VII. & ce n'est en effet qu'après avoir chassé les Bretons du Berri, qu'Euric vient à bout de son entreprise, comme le marquent aussi le même Sidonius, Gregoire de Tours, & Jornandes. Sixiemement enfin, nous verrons sous les regnes d'Audren, de Riotheme & de Budic, que leurs Etats s'étendoient jusqu'aux Montagnes qui faisoient la séparation de l'Auvergne & du Berri.

Je ne voudrois pas néanmoins assûrer, que les premiers Rois de Bretagne ayent possedé tout ce vaste pays en proprieté, à titre de cession ou de conquête; mais j'estime seulement, que comme Conan avoit soumis l'Aquitaine à Maxime, celui-ci lui en laissa le gouvernement, qui lui fut conservé après la mort de ce Tyran, & que c'est lui dont il est parlé dans la Notice de l'Empire, sous le nom de Duc des Frontieres de l'Armorique. J'estime encore que Salomon fut conservé dans le même emploi, parce qu'il fut très attaché à l'Empereur; & que ceux de ses successeurs qui l'imiterent en ce point, reçurent la même marque de distinction, pour récompense des mêmes services. C'est ainsi que dans le même siécle les Bourguignons, les Goths, & les

les François posséderent des Charges de l'Empire lorsqu'ils s'attacherent au service des Empereurs, qui souvent se servoient de ce moyen pour s'assûrer de leur fidélité.

X I X.

Tems du regne de Conan.

Après avoir vû l'étenduë du Royaume de Conan, il s'agit présentement d'examiner dans quel tems il regnoit, & quelle fut la durée de son regne. Il m'est tombé entre les mains un Manuscrit qui avoit pour Titre *Réfutation de la fable de Conan Meriadec, & de ses successeurs prétendus.* Si on veut faire passer pour fable tout ce que j'ai dit de ce Roy dans cette Dissertation, il sera besoin de faire une réfutation toute nouvelle, & absolument differente de celle-là. Les raisons dont l'Auteur se sert pour cette réfutation, ne regardent presque aucune de mes preuves. Quoiqu'il en soit, il ne désavouë pas qu'il n'y ait eu des Conans, des Grallons, des Budics, des Alains, des Judicaëls, & des Salomons; mais il prétend que ce ne sont pas ceux de Geffroi de Mon-

mouth : ces Conans ou Canaos, dit-il, ont été Comtes de Vannes, & Gregoire de Tours en a parlé.

Ces Grallons ont été Comtes de Cornouaille dans le sixiéme & septiéme siécle. Ces Budics ont été, les uns Comtes de Nantes, & les autres de Cornouaille ; ainsi du reste : & parmi les uns & les autres il s'en est trouvé qui ont porté le titre de Rois. Je reserve à m'expliquer sur l'article de Salomon, de Grallon, & de leurs successeurs, dans les Chapitres qui les regardent ; il s'agit dans celui-ci de Conan, qui ne devoit pas être appellé le Conan de Geffroi de Monmouth, comme si cet Auteur étoit le seul ou le premier, qui nous en eût appris le nom & l'Histoire.

On a déja vû que plusieurs plus anciens que lui nous en ont dit des choses assez singulieres, tantôt sous les noms de Conan, Conis ou Caun, tantôt sous ceux de Coton ou de Caton ; on ne doit pas aussi le confondre avec les Canau ou Canao Comtes de Vannes, dont il est fait mention dans Gregoire de Tours. Je ferai voir dans la suite, quels furent ces Comtes de Vannes ; je tâcherai d'en donner la filiation, &

de découvrir à quel titre ils poffedoient ce Comté. Et on verra que le premier d'entre eux qui a porté ce nom, n'a vécu que plus de cent trente ans après celui dont il s'agit préfentement, qui fut, comme on vient d'en voir les preuves, Roy de toute cette partie des Gaules, qu'on appelloit alors Armorique ou Létanie, & préfentement petite Bretagne. Il y en a même eu deux autres de ce nom, non-feulement Comtes de Vannes, mais Rois comme lui de toute la Bretagne. L'un plus connu fous le titre de Comte ou Duc de Bretagne, qui ne laiffoit pas de prendre celui de Roy, vivoit à la fin du dixiéme fiécle & mourut en 992. Il fut fur-nommé le Tort. L'autre dit Comorre, Conaumor ou Conobre, c'eft-à-dire, Conan l'*illuftre*, ou Cono le Grand, Roy de toute la Bretagne, mais feulement par ufurpation & par tyrannie, vivoit dans le milieu du fixiéme fiécle. Il aura fa place dans cette Differtation; ni l'un ni l'autre ne fut inhumé dans l'Eglife de Saint Paul de Leon; c'eft déja la premiere difference.

Mais la plus effentielle eft que celui dont je parle ici, vivoit avant le premier des Comtes de Cornouaille, &

par conséquent long-tems avant Grallon, qui ne fut que le quatriéme de ces Comtes. Il vivoit plus de cent ans avant Rioval, qui ne fut que son cinquiéme successeur, ou le petit fils de son arriere-petit-fils. Il vivoit quelque tems avant que Saint Patrice, dont il avoit épousé la sœur, fut emmené captif en 388. & 394. Enfin il vivoit du tems de Maxime, de Théodose & de ses enfans, c'est-à-dire depuis 379. jusqu'à 395. C'est l'idée que nous en donnent tous les Auteurs dont j'ai rapporté jusqu'ici les témoignages, qui suffisent pour faire voir en passant combien l'Audigiere est loin de son compte, lui qui rejette le premier établissement des Bretons dans l'Armorique près de cent ans plus tard, sous le Comte Gilles, & qui le fait descendre des Saxons.

Ce systême est aussi mal fondé qu'il est bizarre & nouveau ; la suite des successeurs de Conan & leurs filiations, sans autres preuves, détruit assez cette imagination & le nouveau plan que M. l'Abbé de Vertot vient de se faire, en renvoyant cet établissement trente ou quarante ans plus tard. On a déja vû jusqu'ici dans quel tems

tombe le premier établissement de Conan & de ses Bretons.

X X.

Durée de son regne.

Tâchons de fixer plus précisément la durée de son regne. Les Modernes sont fort partagés sur cet Article, & nous ont laissé cette matiere fort embrouillée. Quelques uns disent que ce Roy mourut en 388. ou 389. ensorte qu'à ce compte il n'auroit regné tout au plus que cinq ans depuis 383. Ils ne laissent pas de dire que ce fut de son tems, que Fracan passa dans l'Armorique, lui qui n'y vint pas avant l'an 413. D'Argentrée n'est pas d'accord avec lui-même ; tantôt il dit qu'il est mort en 393. d'autres fois il nous fait entendre que ce fut en 398. & néanmoins il prétend qu'il fit quelques courses sur les Visigoths, qui ne s'établirent dans la Gaule qu'en 412. Alain Bouchard dit qu'il regna six ans, & qu'il mourut en 392. mais il me semble qu'il faut lire 398. Car en parlant de Grallon, qu'il appelle son fils, & qu'il lui donne pour successeur, il dit qu'il

regna sept ans & qu'il mourut en 405. ainsi à moins de supposer six ans d'interregne, dont aucun Auteur n'a parlé, il faut conclure que son sentiment étoit que Conan mourut en 398. & regna quinze ans.

Pierre le Baud, circonspect dans ce point, comme dans tous les autres, ne fixe point l'année de la mort de ce premier des Rois de Bretagne ; il nous fait seulement connoître qu'elle n'est arrivée qu'après la défaite de Maxime, & qu'il résista depuis aux Gaulois qui l'attaquerent. Les anciens ne nous donnent pas même sur cet article tant de lumieres que les Modernes.

Mathieu de Westminster, qui approche plus de la vérité sur les époques des successeurs de ce Roy, s'en écarte beaucoup sur celle-ci. Car il met sous l'an 390. le même passage de Maxime dans les Gaules, & l'établissement de Conan, quoiqu'il soit certain que ce passage arriva l'an 383. & que Maxime fut tué l'an 388. Ainsi cet Auteur fait dans cet endroit un anachronisme au moins de sept ans. Si l'Interpolateur de Sigebert n'est pas celui qui a donné le premier occasion à ces erreurs, au moins il n'a pas mieux

rencontré que les autres, lorsqu'il a placé sous l'an 385. le passage de Maxime dans les Gaules, & le don qu'il fit de l'Armorique aux Bretons de sa suite. Il s'est encore trompé plus grossiérement dans les autres points de la chronologie qu'il a dressée des faits qui regardent nôtre Histoire, & qu'il s'est mêlé d'inserer dans divers endroits de l'Ouvrage de Sigebert. Il ne seroit pas tombé dans ces erreurs, s'il eut mieux étudié, & suivi plus fidelement Geffroi de Monmouth, qu'il transcrivoit, ou qu'il abregeoit.

Geffroi ne s'est pas mépris pour la chronologie; ce qu'il nous dit des premiers exploits de Conan, & du commencement de son regne & de ceux de quelques uns de ses successeurs, est assez juste, & peut servir à nous conduire surement, & à rétablir ce que les Modernes ont confondu dans la chronologie de son Histoire; mais il ne dit rien du tems de la mort de Conan. Mon sentiment est, qu'étant né vers l'an 356. il a vécu environ 65. ans; qu'il en a regné trente sept, jusques environ 421. & qu'il n'est pas mort avant cette année. Tous les autres faits qui regardent Grallon, son prétendu suc-

cesseur Roy des Bretons, soit en 399. soit en 405. s'il ne sont pas absolument faux, ont été au moins alterés & on en a changé la date; car il s'en faut beaucoup que ce Roy ne soit mort en 405. comme je le ferai voir dans le Chapitre qui le regarde. Pour ce qui est de Conan, quand je dis qu'il ne mourut pas avant l'an 421. je donne dans un sentiment trop different de tous les Historiens qui ont écrit avant moi, pour oser me flatter qu'on m'en croye sur ma parole: il faut des preuves.

XXI.

Preuves de cette Chronologie.

Je dis donc en premier lieu que c'est le seul moyen d'accorder tout ce que les autres ont avancé de lui; car ils veulent qu'il soit mort sous le regne de Théodose, non de Théodose le Grand, qui ne vivoit plus en trois cens quatre vingt-dix-huit, mais de Théodose le jeune qui ne commença de regner qu'en 408. & ne mourut qu'en 450. Ils disent encore qu'après la mort de Maxime il fut absous de sa promesse & de son serment, & qu'il se rendit indé-

pendant & Souverain : on n'a des preuves de cette indépendance qu'après l'an 400. Ils soutiennent qu'il conquit le pays de Retz : cela n'a pû se faire qu'après l'an 405. Il fit alliance, disent-ils, avec les Rois de l'Isle, & Zosime parle positivement d'une pareille alliance, mais sous l'an 410. Ils prétendent aussi qu'il eut guerre avec les Visigoths. Ils ne furent établis dans les Gaules qu'en 412. Ils veulent qu'il ait reçû Fracan dans ses Etats, & qu'il le fit Comte de Leon : & ce Prince ne passa dans ce pays que vers l'an 413. Enfin ils ajoûtent qu'il eut guerre contre les Gaulois ; & il n'en reste aucun vestige dans l'Histoire que sous l'année 407. ou peut-être 408. Puisque ces Auteurs étoient convaincus de la vérité de ces principes, ils devoient donc en conclure comme moi, que Conan est mort non en 388. 393. ou 398. mais après 418. & vers l'an 421. Ces conclusions sont évidentes : mais il faut d'autres preuves pour convaincre ceux qui ne seroient pas dans les mêmes principes. Les suivantes devroient être moins contestées. Darerca, qui fut l'épouse de Conis ou Conan, n'a pû naître que vers l'an 371. puisqu'elle étoit niéce de

Saint Martin, & peut-être même seulement fille de sa niéce & derniere sœur de Saint Patrice né l'an 372. Suposons qu'elle ait été mariée dès l'âge de seize ans, elle ne put épouser Conan ou Conis qu'en 387. Elle eut de lui dix-neuf enfans: je veux qu'elle n'en ait eu chaque année qu'un; il faudroit toujours avouer qu'elle vivoit encore avec son époux en 406. ou 407. & si on lui donne quelques années de plus avant son mariage, ou pour peu qu'on laisse d'intervalle plus long entre la naissance de chacun de ses enfans, nous approcherons fort de 412. ou 415.

D'ailleurs elle suivit en Hibernie Saint Patrice son frere (sans doute après la mort de Conan son époux) & elle le servit dans ses travaux Apostoliques avec quelques autres de ses sœurs: elle n'a pû le faire qu'après l'an 432. Tout ce que je dis d'elle, suppose qu'elle n'étoit alors âgée que de 61. ans; au lieu que dans le sentiment des autres, qui font mourir Conan en 388. ou 398. elle auroit été âgée de 70. ou de 80. & même dans le sentiment d'Usserius de près de cent ans, âge peu propre pour entreprendre un tel voyage, & pour soutenir de si grandes fatigues.

Enfin je trouve la naissance de Gildas, qu'on appelle Albanius, pour le distinguer de celui qui porta les sur-nom de sage, & de Badonit, marquée dans la Chronique du Mont Saint Michel sur l'année 421. & Usserius n'est pas fort éloigné de ce sentiment, puisqu'il la met en 425. quoiqu'il ne cite aucun Auteur pour garant de cette difference, qui d'ailleurs n'est que de quatre ans. Or j'ai des preuves qui me paroissent fortes, & qui me déterminent à croire que ce Gildas étoit fils de Conan & de Darerea. Car on lui donne pour pere un Prince nommé Caune ou Can. On a déja vû que ces noms n'étoient qu'un abregé de celui de Canau, & les Catalogues des Comtes de Cornouaille nous en fournissent la preuve. 1°. Caune ou Can étoit Roy d'Albanie; j'ai fait voir que c'étoit le pays de Canau avant qu'il passât dans les Gaules avec Maxime, & c'est peut-être pour cela qu'un Auteur compte les Albains entre les peuples qui habitoient l'Armorique dès le commencement de son regne. 2°. Caune vivoit avant 421. puisque ce fut l'année de la naissance de Gildas son fils, & tout ce que nous venons de dire de Conan fait voir qu'il

vivoit dans ce tems. 3°. Comme celui-ci regnoit dans l'Armorique, on peut dire que Caune habitoit le même pays, puisque ceux qui nous ont laissé la vie du premier Gildas son fils, conviennent qu'il passa son enfance dans la Gaule; & que ce ne fut qu'après avoir étudié sept ans dans ce pays qu'il alla dans l'Isle de Bretagne. 4°. Caune fut pere de vingt-quatre enfans. Ce que j'ai *déja* dit de Conan ou Conis, & ce que j'ajoûterai, nombre XXIII. fait voir qu'il n'en eut pas moins. 5°. L'aîné de ses enfans se nommoit Cuil ou Huelin. 6°. Un autre enfant de Caune se nommoit Mailoc; & Mel, qui est le même, fut fils de Conis ou Conan. 7°. Caune en eut un autre nommé Aeloëc. Conis ou Conan eut une fille du même nom. 8°. Enfin aucun Auteur que je sçache ne nous a marqué le nom de la mere de Gildas; ainsi rien ne nous empêche de croire que ce fut Darerea, comme les preuves que je viens de rapporter ne nous permettent presque pas d'en douter. En effet le retour de Gildas dans l'Armorique, à l'âge de trente ans, fait assez voir que c'étoit dans cette partie de la Gaule qu'il avoit été élevé; & que ses parens avoient de-

meuré ; en un mot que c'étoit le lieu de ſa naiſſance, comme ce fut celui dans lequel il fit ſon plus ordinaire ſéjour. Ainſi la naiſſance de Gildas en 421. prouve que Conan ſon pere vivoit encore alors, & qu'il a regné tout au moins 37. ans.

XXII.

Alliance de Conan.

Je paſſe à l'alliance de ce premier Roy des Bretons, ſur laquelle on ne trouve dans les Hiſtoriens Modernes aucun éclairciſſement. Ils ne nous inſtruiſent que des projets qu'il fit pour ſon mariage, & pour ceux des Bretons qui l'avoient ſuivi : quelques uns parlent de ſes enfans, mais aucun de ſon épouſe. Pour moi j'eſtime qu'il fut marié deux fois, la premiere vers l'an 373. à une perſonne dont l'Hiſtoire ne nous dit point préciſément le nom, quoiqu'il ne ſoit peut-être pas abſolument impoſſible d'en découvrir quelques traces. Mais ces éclairciſſemens nous jetteroient trop loin. Je crois qu'il en eut trois ou quatre fils, & peut-être une fille. Il ſe maria la ſeconde

fois vers l'an 387. & peu après avec Darerea sœur de Saint Patrice & fille de Calphurnius & de Conchesse. Ce sont les Auteurs de la vie de ce Saint qui seuls nous ont instruits de cette alliance. Jocelin dit Ch. L. que Darerea, la derniere des sœurs de Saint Patrice, étoit mere des Saints Evêques Mel, Rioch & Munis dont le pere s'appelloit Conis. L'Auteur de la *vie Tripartite*, après avoir parlé des mêmes freres, Munis, Mel & Rioch, ajoute qu'ils étoient fils de Conis & de Darerea, laquelle fut sœur de Saint Patrice. Par cette alliance Gollite ou Gallus époux d'Agris ou Tegrede, sœur aînée de Darerea, devenoit beau-frere de Conan. Les autres circonstances de cette alliance, & ce grand nombre de neveux, qui furent presque tous autant de Saints Evêques, ont peu de rapport à notre Histoire. Ceux qui voudront s'en informer plus à fond, peuvent consulter Usserius & Colgan. Pour Darerea, Jocelin nous apprend qu'elle fut la derniere des sœurs de Saint Patrice, quoique quelques autres s'en expliquent autrement. Ainsi je n'avance rien de trop, quand je dis qu'elle vint au monde vers l'an 371. où peu après

elle passa dans l'Armorique avec toute sa famille avant l'an 388. puisque ce fut cette même année que Saint Patrice son frere fut emmené captif pour la premiere fois, à l'âge de seize ans étant né en 372. Les plus anciens Auteurs de la vie de ce Saint parlent de ce passage. Voici, dit le Scoliaste ou Commentateur de Ficehus, à quelle occasion Patrice fut emmené captif. Calphurnius son pere, & Concheſſe ſa mere, fille d'Oemusius, ses cinq sœurs Lupite, Tigris, Liemanie, Darerea & la cinquiéme nommée Cinnenum & son frere Sanname Diacre, tous sortirent ensemble de cette partie de la Bretagne, qu'on nomme Alchud, traverserent la mer Yvium, dite autrement Ie ou Ictium, & passerent du côté du Midy pour quelques affaires dans l'Armorique Létane, ou Bretagne Létace, parce qu'il y avoit dans ce lieu un de leurs parens, outre que Concheſſe mere de ces enfans étoit de France, & proche parente de Saint Martin. Or dans ce tems sept fils de Factmudius Roy des Bretons Cannis de la Grande Bretagne, ravagerent la Bretagne Armorique dans les cantons de Léte, où Patrice étoit avec sa famille. Ils tuerent Calphurnius, & emmene-

rent avec eux Patrice & Lupite captifs en Hibernie. L'Auteur de la *vie Tripartite* s'explique à-peu-près dans les mêmes termes; & si Probus ajoute quelques circonstances, elles ne servent qu'à nous confirmer davantage que ce Saint étoit dans l'Armorique avec sa famille, lorsqu'il fut emmené captif en Hibernie, & que ces lieux étoient le séjour de Conis, & de Darerea. Telle fut donc l'alliance de Conan; voyons quelle fut sa posterité: elle fut nombreuse.

XXIII.

Posterité de Conan.

Caradoc nous apprend dans la vie de Saint Gildas, appellé d'Albanie, que le pere de ce Saint nommé par les autres Auteurs Cone ou Can, qui, comme je l'ai fait voir, est le même que Conan, eut 24. fils. L'aîné fut Cuil ou plûtôt Huelin, qui n'est pas different de Rivelin marqué sous ce dernier nom, dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille, pour le fils aîné de Conan, & nommé pour ce sujet Mur-Mac-Con. Rex signifie Seigneur,

le reste du nom est tout-a-fait sembla-ble. Velin & Huelin ou Hoël Mur, signifie Grand, & Mac fils. En sorte que Rivelin Mur-Mac-Con, ne signifie autre chose que le Seigneur Huelin, fils aîné ou premier du nom, fils de Cone. Tout ce qu'on sçait de lui est qu'il fut le premier Comte de Cornouaille après son pere, & c'est peut-être ce qui a donné lieu de dire, qu'après la mort de son pere il lui avoit succedé dans son Royaume. Il n'y a pas d'apparence qu'il ait laissé d'enfans, ou du moins qu'ils lui ayent succedé, puisqu'il eut pour successeur Rivelin, fils comme lui de Conan, & appellé pour cela dans les mêmes Catalogues Mac-con fils de Cone. Et c'est ce qui fait que je le regarde comme le second fils de Conan. Le troisiéme fut Urbien, qui comme nous l'apprenons d'Ingomar, fut fils de Caton, Cathon ou Coton, & nous avons déja vû que ces trois noms n'étoient qu'une legere altération de celui de Conan. Cet Urbien mérite une attention particuliere, puisque c'est de lui que les autres Rois Armoriquains sont descendus; car il fut pere de Withol & de Déronus, qui, comme nous le verrons, est le même qu'Audren.

Je ne sçai si Congar troisiéme Comte de Cornouaille, & successeur de Rivelin Mal-con, n'est pas le même qu'Urbien. On convient au moins que Cun en Breton signifie Seigneur, & Car ou Kaer, Ville. En sorte qu'Urbien seroit à ce compte le nom Latin, & Congar le même nom en Breton. En effet si l'on veut bien comparer les filiations d'Ingomar avec la suite des Comtes de Cornouaille, telle que nous l'avons dans ces Catalogues, on trouvera qu'autant de fois qu'Ingomar se sert des noms d'Urbien ou Urbon, autant de fois ces Catalogues employent à-peu-près dans le même dégré ceux de Congar, ou autres, qui ont le même sens, comme Kerunoc ou Kerenos. Je laisse aux Sçavans à juger quel fond on peut faire sur cette conjecture. Nous n'avons encore les noms que de trois ou quatre des enfans de Conan, & j'estime qu'ils ne furent pas fils de Darerea, mais d'une premiere femme. Car il y a bien de l'apparence qu'Urbien vint au monde à-peu-près vers l'an 374. & que Conan étoit marié dès l'an 372. ou peu après, & ce sentiment donne une grande ouverture pour débrouiller un fait rapporté par Geffroi de Monmouth,

sur lequel je passe legerement, parce qu'il importe peu à notre Histoire.

Les Auteurs de la vie de Saint Gildas, outre Cuil, ou plûtôt Huelin, son frere aîné, dont j'ai déja parlé, lui donnent trois autres freres. Mailoc est le nom du premier. Son pere le fit élever dès sa jeunesse dans l'étude des Sciences saintes; après qu'il en fut solidement instruit, il renonça généreusement à toutes les pompes du monde, quitta la maison de son pere, passa dans le pays de Lyuhes, y fit bâtir un Monastere, & y pratiqua jusqu'à la fin de sa vie les plus éminentes vertus; en sorte que ce lieu prit le nom du Saint, & fut appellé dans la suite Ellemaile; & comme il n'y à rien en tout cela qui ne puisse convenir à Mel fils de Conis, & à Maël ou Maldus fils de Cono, je crois avoir droit d'en conclure que c'est la même personne de laquelle differens Auteurs ont parlé, comme c'est absolument le même nom. Les deux autres freres de Gildas furent Egreas & Alloei. L'un & l'autre imiterent leur frere Mailoc; ils firent un sacrifice de toutes les hautes esperances, dont le siécle pouvoit les flater, & se retirerent dans la solitude, avec leur sœur Pe-

teone. 1°. Je mets en ce rang Gildas quoiqu'il soit le dernier de tous, & né seulement en 421. J'en ai déja dit quelque chose, & j'en parlerai encore plus amplement ailleurs. Pour trouver les autres enfans de Conan il faut désormais passer aux Auteurs des vies de Saint Patrice. Ils conviennent presque tous qu'il y en eut quinze ou dix-sept, qui furent Evêques en differentes Eglises d'Hibernie. Celui qu'ils nomment Mel, est le même dont j'ai déja parlé sous le nom de Mailoc. Les autres nommés par Aeingussius sont 8. Melchuo (quelques uns l'appellent Milchon.) 9. Munis. 10. Rioch. 11. Cruman. 12. Migdna. 13. Mogenoc. 14. Loman. 15. Lurach Duanair. 16. Loarne. 17. Kieran. 18. Caraintoc, nommé Mac-Carten ou peut-être Mac-Caten fils de Caton, par Cathalde Maguier sous le sixiéme jour de Fevrier, 19, Columbe dit aussi Colum Hille. 20. Brendan. 21. Brocan & 22. Brocad. Tous ces Auteurs leurs donnent aussi deux sœurs, qu'ils nomment Achée & Lalloc. Sur quoi il est à propos d'observer qu'Aeingussius, qui nous a laissé les noms de cette nombreuse & sainte posterité, semble vouloir nous faire entendre, que

les deux derniers Brocan, & Brocade, fils de Conis, n'ont point été Evêques comme leurs autres freres; car si dans un endroit il dit qu'il y en eut dix-sept, dans un autre il n'employe que le nombre de quinze. En effet pour Brochan en particulier, il y a bien de l'apparence qu'il n'est pas different de celui qui étoit de la famille du Grand Roy Guthiern, & qui prit pour épouse Menedeux; de la race de Constantin, & en eut Sainte Ninnoch, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Enfin comme il y a grand sujet de croire que (23.) Saint Olcan ou Bolcan fils d'une sœur de Saint Patrice, (24.) & Saint Mauran surnommé Barban & le Sage, étoient enfans de Darerea, je puis me flater d'avoir trouvé le nombre juste des vingt-trois freres, que Caradoc donne à Saint Gildas & par conséquent des 24. fils de Conan. Je sçai que ces filiations ne sont pas sans difficultés; je ne prétends pas aussi m'en rendre le garant: je cite mes Auteurs. Ce point n'est pas essentiel, & je crains même de m'y être trop arrêté.

XXIV.

Fables débitées au sujet de Conan, & ce qui a pû y donner occasion.

Mais avant de finir ce Chapitre, il faut encore dire un mot des Fables qu'on a mêlé à l'Histoire de Conan, & qui ont tant contribué à la décrier. Et comme presque toutes les fictions ont leur fondement, & les Fables même leurs vérités, tâchons de démêler l'un de l'autre, & de tirer le bon grain du mauvais, comme faisoit cet Auteur dont il est parlé dans la Bibliotheque de Pithou, au sujet d'Abbon de Fleury. Il me sera permis, dit-il, de rapporter ici quelques passages tirés d'un Ecrivain de la Grande Bretagne, qui vivoit à-peu-près dans le même siécle, qui renferme le sujet des Livres suivans, & où l'on trouve quelques autres points qui regardent notre Histoire; & quoi qu'ils ne soient pas véritables en tout, ils sont cependant tels, que les prudents & les connoisseurs peuvent sans le voir découvrir la vérité.

Je commence par les Albains. Un Ecrivain cité par le Baud, mais qui ne me paroît pas un garant bien sûr, les

compte entre les Habitans de l'Armorique, dès les premieres années du regne de Conan. Aucun autre Auteur ne parle des Peuples de ce nom dans ces lieux, & c'est ce qui pourroit d'abord faire passer cette circonstance pour une Fable. Mais quand on fera réfléxion sur ce que j'ai dit, que c'étoit de cette partie de la Grande Bretagne, qu'on appelloit Albanie, que Conan & la plûpart de ceux de sa suite étoient sortis, on ne trouvera plus rien de fort extraordinaire ni de fabuleux dans l'expression de cet Auteur. Il ne faut peut-être point y chercher tant de façon : les peuples de Vennes sont appellés en Breton Wen, & dans la même langue Guen signifie Blanc, en Latin Albanus. Ainsi ces Albains ne seront autres que Guenes ou peuples de Vennes. La situation, que cet Auteur leur donne, peut en être une preuve. Il les place entre la Ville de Tenduele, qui est Kemper, dite par les Anciens, Ville de l'Aigle, *civitas aquilæ* ou *aquilonia* & le fleuve Doëna, qui est la Vilaine ou la Loire, & c'est en effet la situation des peuples de Vennes. Une autre circonstance absolument fabuleuse est que Maxime & Conan

firent mourir impitoyablement tous les hommes qui se présenterent dans ce Pays dont ils venoient de se rendre les maîtres, on trouve cette fable dans l'Auteur de la vie de Saint Goeznon. Il n'écrivit que dans l'onziéme siécle : il m'a paru si peu digne de foi, que je ne l'ai pas même nommé entre ceux dont je ne rapportois les témoignages qu'en passant, & sans faire beaucoup de fond sur leur autorité. Je sçai qu'on lit la même chose dans l'ouvrage, que nous avons sous le nom de Geffroi de Monmouth ; mais aussi je ne doute pas que ce ne soit un de ces endroits, qui nous viennent, non de Geffroi même, & de la traduction simple qu'il avoit faite du Manuscrit Breton, mais de Gaultier Archidiacre d'Oxfort, qu'il a interpolé. Quoiqu'il en soit, aucun de nos Historiens ne l'aprouve en ce point, & d'Argentré dit au contraire, que Conan distribua la terre conquise entre les anciens & les nouveaux possesseurs. Il ne faut point chercher d'autre fondement à cette fable, que l'arrivée d'une nombreuse Colonie de Bretons. On a supposé que les anciens Habitans disparurent, parce qu'ils ne firent plus qu'un même peuple avec leurs nouveaux hôtes ; qu'ils

furent

furent également compris sous le même nom tantôt d'Armoriquains & tantôt de Bretons, & parce qu'ils eurent le même sort. C'est encore sur le même fondement, que ces Auteurs ont avancé, que Conan avoit fait venir de l'Isle de Bretagne cent trente mille hommes. On a déja vû que la suite de Maxime étoit d'environ cent mille Bretons.

Calphurnius & quelques autres Seigneurs y vinrent depuis avec toute leur famille ; c'est tout ce qu'il y a de vrai. Une autre inhumanité que quelques uns attribuent à Conan, est d'avoir fait couper la langue à toutes les femmes, qui avoient été épargnées dans ce prétendu carnage, & qu'on réservoit pour être les épouses de ces nouveaux Habitans. On les avoit, dit-on, réduites dans ce triste état, parce qu'on ne vouloit pas qu'elles apprissent leur langue aux enfans, qui devoient naître de ces mariages, afin qu'ils ne parlassent que celle de leurs peres, c'est-à-dire, des Bretons. On ajoûte que c'est pour cela qu'on les appelle Lhét-tydion, c'est-à-dire, demi muets. L'Auteur de ces puerilités n'est pas inconnu, quoiqu'elles se trouvent dans

Nennius, tel que nous l'avons. On sçait qu'elles ne viennent pas de lui, mais d'un Ecrivain plus récent, qui s'est mêlé de le commenter. Quelques uns estiment que c'est Samuel Buelan; mais quel qu'il puisse être, il n'a presque été suivi de personne. L'imposture a paru trop évidente & trop grossiere. Je crois qu'elle n'est venuë que de la parfaite ressemblance, qui se trouvoit entre la langue des Bretons Armoriquains & des Bretons de l'Isle. Ce méchant Ecrivain n'en sçavoit point la cause, ou vouloit la cacher: il s'est jetté dans le pays des fables, & pour autoriser ses visions, il s'est servi d'une fausse étymologie du mot Létanie qui ne vient pas de Leth-rydion, mais de Lydan, qui signifie rivage ou côte de la mer.

X X V.

Suite de la même matiere.

L'Interpolateur de Geffroi de Monmouth, qui n'a pas adopté cette derniere fable, a donné dans une autre, lorsqu'il a parlé de ce grand nombre de filles, que Conan envoya, dit-il, chercher dans l'Isle de Bretagne, afin de les donner pour

épouſes à ces nouveaux ſujets, & lorſqu'il nous a décrit à ſa maniere le tragique ſuccès de ce projet, la meilleure partie ſubmergée ſous les flots par la violence de la tempête, la moindre partie, mais la plus heureuſe, jettée ſur les bords d'une Iſle, qui devoit être un azile pour cette troupe innocente & déſolée, mais qui fut pour elle un lieu de triomphe, à la honte des barbares, qui les attaquerent inutilement, & dont tous les efforts ſe terminerent à leur procurer une mort précieuſe devant Dieu & conſolante pour ſon Egliſe. Après tout, ce que le faux Geffroi dit ſur ce ſujet, n'eſt rien au prix de ce que les autres ont ajoûté dans la ſuite. Et la choſe eſt venuë juſqu'à ce point, qu'à peine oſeroit-on s'expliquer & prendre parti ſur cet article, ſans ſe décrier, ou du moins ſans s'expoſer à des contradictions & à des diſputes ſans fin. Je laiſſe aux Sçavans à démêler cette matiere ſi embrouillée: pour moi je me contente de dire que ce qui a pû donner occaſion à cet Auteur de rapporter ce fait dans ces conjonctures, eſt que Conan fit venir de l'Iſle dans l'Armorique les épouſes de ceux de ſes ſoldats qui en avoient; qu'il

put en demander pour ceux qui n'en avoient point; que lui-même prit Darerca pour épouse; & que toute sa famille vint avec elle, comme j'en ai déja rapporté les preuves. Je ne rapporterai point ce que j'ai déja dit ailleurs des exploits de Conan dans l'Aquitaine, & de la Ville de Bourges mise au nombre de ses conquêtes: je crois avoir suffisamment fait connoître, par le témoignage des Auteurs Contemporains, ce qu'il y a de vrai dans ces expéditions, & ce que quelques Auteurs ont ajoûté, qui a pû donner à ces faits, tout véritables qu'ils étoient, un air de fable. Il ne me reste plus qu'à m'expliquer sur un autre, qu'on trouve dans le faux Geffroi de Monmouth, lorsqu'il fait dire à Maxime, que ce nouveau Royaume seroit une seconde Bretagne. S'il veut dire que dès-lors elle porta ce nom, il se trompe, & il n'a pas bien suivi le sens de l'Auteur qu'il interpoloit. Car plus de soixante ans depuis, en parlant d'Audren, Geffroi lui-même dit que ce pays s'appelloit encore alors Armorique ou Létanie. Et la seule comparaison de ces deux endroits suffiroit, pour nous faire connoître clairement que l'Ouvrage que

nous avons sous son nom, a été fort altéré. Au contraire si cet Auteur ne prétend autre chose, sinon que ce pays fut désormais habité par des Bretons, qu'ils continuerent d'y demeurer & de le regarder comme leur patrie ; qu'ils eurent un certain ascendant sur les anciens Habitans ; que plusieurs autres Habitans de l'Isle vinrent dans ces lieux chercher un azile contre la fureur des barbares ; & que dans la suite des tems cet Etat, devenu indépendant & libre, fut regardé comme un Royaume, & porta le nom de Bretagne, il n'a rien dit en cela que très-conforme à la vérité, comme nous allons le voir dans les Chapitres suivans.



CHAPITRE II.

Etat de la Bretagne Armorique ou petite Bretagne depuis l'an 421. jusqu'en 445. & regne de Salomon, & de Grallon.

I.

Les frequens passages des Princes, qui quitterent l'Isle de Bretagne pour venir s'établir dans l'Armorique, prouvent qu'il y avoit des Bretons dans ce pays depuis l'an 421. jusqu'en 445.

J'Avouë que je ne comprens pas bien, comment on peut soutenir avec tant de chaleur, que jusques à l'an 458. il n'y a point eu de Bretons dans l'Armorique. Les frequens passages des Princes de la Grande Bretagne, qui sortirent de leur pays pour venir chercher un établissement dans ces lieux, suffiroient pour convaincre du contraire. J'ai déja fait voir en plus

d'un endroit du Chapitre précédent, que depuis l'expédition de Conan, Calphurnius fut un des premiers qui passa peu après l'an 383. dans cette partie des Gaules avec toute sa famille. Elle consistoit principalement en deux fils, cinq filles, & quatre gendres, qui tous quatre laisserent grand nombre d'enfans. Mais leur suite étoit encore sans doute plus nombreuse. On avoit autresfois vû celle d'un Seigneur Gaulois se monter à dix mille hommes, comme nous le lisons dans le premier Livre des Commentaires de César, de la guerre des Gaules. Cette coutume n'étoit pas entiérement abolie dans les tems dont il s'agit. Orose nous apprend qu'en 410. Dydime & Veronien, avec le seul secours de leurs Domestiques, furent en état de défendre quelque tems les Espagnes contre le tyran Constantin. On peut croire que les Seigneurs Bretons ne donnoient pas moins dans le faste. Calphurnius étoit un des plus distingués de son tems. On prétend qu'il étoit descendu des premiers Rois de l'Isle. Il faut, ou rejetter le témoignage de tous ceux qui nous en parlent, ou juger qu'il ne passa qu'avec un grand cortege. Je dis

la même chose de Fracan pere de Saint Wingalois. Il étoit cousin de Coton Roy très-fameux de Bretagne. Il vint dans ce même pays avec toute sa famille, c'est-à-dire, non-seulement avec Wen son épouse, avec ses deux fils Guethenoc & Jacob, & peut-être sa fille Creirbria, mais encore avec ses Domestiques. Je sçai que les anciens Auteurs, quand ils décrivent ce passage, disent qu'il y avoit très-peu de monde *cum paucis & multo paucis*, & qu'ils n'eurent besoin que d'un Vaisseau, *consiensa rate*. C'est à-dire, qu'il ne vint point avec une flotte, à la tête d'une armée, accompagné de tous ses compatriotes fugitifs, comme quelques Auteurs Modernes ont voulu nous le faire croire, j'en conviens; mais aussi ce n'est pas à dire qu'il n'eût une assez nombreuse suite, pour être en état de faire dans les lieux où il se rendoit une figure digne de son rang, & de sa qualité; comme l'Histoire le témoigne formellement, & qu'il n'eût assez de monde pour remplir un Vaisseau, pour ne rien dire de ceux de ses autres parens, amis, ou vassaux, qui purent dans la suite prendre la même route, venir tenter une meilleure for-

rine, & chercher auprès de lui & sous ses auspices des établissemens. Or ce passage se fit avant l'an 418. comme je le ferai voir autre part. Je pourrois dire la même chose de quelques autres Seigneurs, dont les noms sont marquez dans l'Histoire, & qui prirent le même parti. Fabius Helverdus dit en général, que le grand nombre des plus fameux Négocians quitterent en 418. l'Isle de Bretagne, & se retirerent dans la Gaule. On lit à-peu-près la même chose dans les Annales des Saxons. Tant de Princes établis dans un même pays, dans une espace d'environ 30. ou 35. ans, étoient déja capables d'y apporter de grands changemens, & d'y faire une Colonie considérable de Bretons. Mais ce n'est pas à cela que je m'arrête, & ce n'est que la moindre de mes preuves. Il faut ajoûter que les uns & les autres ne s'y rendirent, que pour venir trouver leurs parens, leurs amis, leurs compatriotes. C'est ce que nous avons vû pour Calphurnius, dans les Auteurs de la vie de Saint Patrice, que j'ai déja cités. Nous trouverons la même chose pour Fracan, dans ceux qui nous ont appris les actions de Saint Wingalois son fils.

II.

Les Auteurs des vies de Saint Wingalois, les Cartulaires de l'Antevance, & les Catalogues des Comtes de Cornouaille, prouvent aussi qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis l'an 421. jusqu'en 445.

Tous conviennent, que le Pere de ce Saint vint s'établir dans l'Armorique : il passa la mer, il vint aborder au Port de Brehac ...... Il avança dans la Terre-ferme jusques sur les bords du Fleuve, qui, selon ces Auteurs, s'appelloit Sang; & c'est ce qui signifie en Breton, Gouët, nom de la Riviere qui prend sa source sur les confins des Evêchés de Saint Brieuc, de Cornouaille & de Treguier, qui passe sous les murs de Quintin, & va se perdre dans la mer au-dessous de Saint Brieuc. L'ancienne Paroisse de Plou-Fracan, située entre ces deux dernieres Villes, est encore une preuve, que ce fut en effet dans ces lieux que Fracan s'établit. Il étoit cousin de Coton Roy très fameux des Bretons. Il y avoit dans ce pays un Budôc ou Rioch, une Domnonie,

dont Rioval étoit Duc, une Cornubie ou Cornuaille occidentale, tous noms venus sans doute de l'Isle de Bretagne, enfin un Grallon Roi de la Cornubie occidentale & de la Bretagne. Tels étoient les noms que ce pays portoit, les peuples qui l'habitoient, les Princes qui leur commandoient, lorsque Fracan s'y établit, & depuis, lorsque Wingalois son fils étoit enfant, ou dans un âge plus avancé sous la discipline de Budoc son Maître, & dans les premieres années de sa retraite. C'est de Gurdestin que nous apprenons toutes ces circonstances. Il écrivit dès le neuviéme siécle l'an 884. c'est-à-dire, plus de deux cens cinquante ans avant Geffroi de Monmouth, qu'on voudroit faire passer néanmoins pour le premier Auteur de tout ce que nous disons de Conan, & de ses successeurs. Gurdestin ne doit pas être suspect; il étoit Moine de Landevenec, & il devoit être mieux informé qu'un autre de tout ce qui regardoit ce Saint, le premier Fondateur de cette fameuse Abbaye, dans laquelle il demeuroit. Ce n'étoit point l'Histoire générale de son pays qu'il écrivoit, mais une vie particuliere. Or tous ces faits qu'on

trouve dans les vies de Fracan ou de Saint Wingalois son Fils, sont autant de preuves, qu'il y avoit alors des Bretons dans l'Armorique; arrivés en ce pays avant l'an 445. Car Fracan étoit contemporain de Coton, puisqu'il étoit son cousin, *consobrinus*: & j'ai fait voir dans le Chapitre précédent, que Coton, qui est le même que Conan, regna depuis l'an 383. jusqu'en 421. Fracan quitta l'Isle de Bretagne, pour passer dans la Gaule vers l'an 418. Saint Wingalois, qui ne vint au monde qu'après ce passage, étoit déja grand, lorsque Maël ou Malgus étoit encore dans l'Armorique; & néanmoins Maël passa dans l'Hibernie, avec Saint Patrice son oncle dès l'an 432. Enfin Saint Wingalois avoit déja choisi Landevenec pour le lieu de sa retraite, sous le regne de Grallon, & ce Roy mourut en 445. comme je le ferai voir dans le XXI nombre de ce Chapitre. C'est un point de Chronologie qui meriteroit d'être traité avec plus d'étendue. Les vies de Saint Wingalois prouvent donc qu'il y avoit des Bretons dans l'armorique depuis l'an 418. jusqu'en 445.

Les Cartulaires de Landevenec, nous

fournissent encore des preuves de la même vérité, dans les Actes qui font mention des fonds donnés à cette nouvelle Abbaye par Grallon. On voit qu'il vivoit dans le tems de ce Saint, qu'il étoit Roy, que son Royaume s'étendoit dans la Cornubie ou Cornouaille, qu'il étoit Roy des Bretons, & en partie des François, en un mot qu'il avoit en main le Sceptre de la Bretagne. Le Catalogue des Comtes de Cornouaille conservé dans la même Abbaye, & conforme à quelque chose près à celui qui se conserve aussi dans les Archives de l'Eglise de Kimper, prouve assez clairement que cette Cornouaille dont il s'agit, n'étoit point ailleurs que dans l'Armorique, ou même qu'elle n'étoit point differente de ce qu'on appelle aujourd'hui la petite Bretagne; que ces premiers Comtes qu'elle nomme Rivelen Mur-Mac-Con, & Rivelen Mac-Con étoient fils de Conan, & vivoient vers les années 420. & 430. sous son regne, ou peu de tems après lui; & par conséquent que Grallon qui dans ces Catalogues, est le quatriéme de ces Comtes, & Daniel ou Dren son successeur, vivoient vers les années 440. & 450. & sui-

vantes, c'est à-dire, que durant tout cet espace de tems il y avoit des Bretons dans cette partie des Gaules.

III.

L'Auteur de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, & Ingomar prouvent la même chose.

Les anciens Auteurs qui ont fait profession d'écrire l'Histoire de ce pays, & ce qui s'y est passé dans les premiers tems, conviennent tous des mêmes faits. Le Baud nous a conservé les précieux fragmens de quelques-uns de leurs Ouvrages, il en est un entre autres, qu'il cite souvent, sous le titre de *Brieve chronique des Rois Bretons Armoriquains.* Il ne nous apprend ni le nom de cet Auteur, ni dans quel tems il écrivoit; mais il en rapporte les passages avec tant de soin & de précision, qu'il est aisé de voir qu'il l'estimoit, & qu'il l'avoit lû. Tout ce qu'on peut en juger de plus, est, qu'il n'étoit fait mention dans cet Ouvrage que de Judicaël & des autres Rois ses prédécesseurs. Si ce n'est pas absolument une preuve que cet Auteur étoit ancien, & qu'il

écrivoit peu de tems après la mort de Saint Judicaël, c'est-à-dire, vers la fin du septiéme siécle, au moins ce qui nous reste de lui fait voir qu'il n'a donné dans aucune de ces fables, que les Historiens des siécles suivans ont inventées, ou du moins adoptées avec trop de facilité. Ce qu'il dit de Salomon premier du nom, & de ses successeurs, de Daniel, de Drem-Rus, & de quelques autres, dont les noms se trouvent aussi dans les Catalogues des Comtes de Cornouaille, ne doit pas être mis au rang de ces fables. On verra dans toute la suite de ces Mémoires, que ce sont des circonstances très-véritables, & des faits très-autorisez. Or on ne peut recevoir le témoignage de cet Ecrivain, sans être oblige d'avouer, qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique avant l'an 445. & qu'ils y étoient gouvernés par des Rois, puisque Salomon, dont il est parlé, regnoit avant ce tems, comme je le ferai voir dans le XVII. nombre de ce Chapitre. Et tout ce qu'il nous apprend, de la chronique des Rois suivans, en est une preuve évidente. Ce n'est encore que sur le témoignage, & sur la foi du même le Baud, que je cite Ingomar. Il est

vrai qu'on connoît mieux dans quel tems il vivoit, puisqu'il étoit Contemporain de Huguetin Abbé de Saint Meen de Gael vers l'an 1024. Il paroît que quelques uns sont si prevenus du mérite de cet Auteur, que tout ce que je dirois en sa faveur ne pourroit rien ajoûter à la bonne opinion qu'ils en ont conçûë. Selon eux il ne s'agit pas tant de s'arrêter à prouver qu'on doit le croire, quand il dit quelque chose, que de faire voir quelles sont celles qu'il a dites, afin qu'on les croyent. Or je parle de Coton, ou si vous voulez, de Cathon, comme d'un des Ancêtres de Rioval; & j'ai fait voir dans le Chapitre précédent, que c'étoit dans l'Armorique, c'est-à-dire, dans la petite Bretagne, que Coton étoit établi. C'est donc aussi dans cette partie des Gaules, qu'on doit chercher les successeurs de Coton nommés dans cet Auteur, Urbien, Witot, Déronus, & les autres; comme c'est en effet dans ces lieux, & non dans l'Isle de Bretagne qu'on les trouve sous les noms de Concar, Audren, & quelques autres, qui, quoiqu'ils paroissent differens, signifient néanmoins la même chose, & ne regardent en effet que

les mêmes personnes. Il est vrai qu'Ingomar, aussi-bien que tous les autres Auteurs, qui ont parlé de Rioval, le fait venir de l'Isle de Bretagne ; mais il ne faut pas croire pour cela que ce fut le lieu de sa naissance, ou le pays, & le domicile de ses Ancêtres. S'il quitta cette Isle, s'il vint dans l'Armorique, pour en chasser les Frisons, qui s'en étoient emparés, ou du moins s'il vint chercher un établissement dans ces lieux, après que ces barbares les eurent abandonnés, s'il y regna, s'il distribua une partie de ces terres à ses parens & à ses amis, il ne fit que les rétablir dans les biens, dont ils avoient été dépouillés par les Frisons. Son passage ne fut qu'un retour. Le fruit de sa victoire fut, qu'il remonta sur le Trône de ses Ancêtres, & qu'il rétablit ses parens dans les mêmes possessions, dont ils avoient été chassés, comme je le ferai voir dans le Chapitre qui le regarde, sur le témoignage d'Ingomar, de l'Auteur de la *Brieve chronique des Rois Bretons Armoriquains*, & des autres qui ont parlé de Rioval. Tout cela prouve, qu'il y a toujours eu dans l'Armorique des Bretons soumis à des Princes de leur nation, depuis Coton ou Cathon, c'est-à-dire, depuis l'an. 383. &

420. non-seulement jusqu'en 445. mais encore jusques vers l'an 509. que les Frisons ravagerent ces lieux pendant quelques années. Mais comme quelqu'un pourroit dire que ces Auteurs ne sont pas assez connus; qu'on ne peut juger de leurs Ouvrages, parce qu'ils ne subsistent plus que dans des citations, ou dans des traductions d'un Historien trop récent; ou qu'ils doivent passer pour suspects, parce que c'est l'Histoire de leur pays qu'ils écrivent; il faut rapporter d'autres garans de cette même vérité, sur lesquels de semblables reproches ne puissent tomber, puisque ce sont des Historiens de la Grande Bretagne.

§ V.

Preuves de la même vérité tirées des Historiens de la Grande Bretagne.

Je puis avancer hardiment que c'est le sentiment unanime de tous les anciens Historiens de cette nation, qui ont traité cette matiere. J'ai déja fait voir que Gildas le Sage, quand il parle des Bretons qui suivirent le tyran Maxime dans les Gaules, assûre positivement qu'ils ne retournerent plus

dans leur Isle ; & que le vénérable Bede dit la même chose de ceux là, & des autres, qui servirent depuis sous le tyran Constantin. Ce dernier Auteur étoit si persuadé, qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique longtems avant l'an 458. qu'il a rapporté comme une tradition reçûë de son tems, que c'étoit de ces lieux que les premiers Habitans de l'Isle étoient venus. Celui qui a continué l'Histoire de Bede, jusqu'au commencement du regne de Henry I. Roy d'Angleterre, vers l'an 1100. (le Catalogue des Livres de l'Academie d'Oxfort & de Cambrige page 86. attribue cet Ouvrage à Simon de Dumelme) cet Auteur, dis-je, après avoir parlé des Bretons placés par Constantin, le premier des Empereurs Chrétiens, dans cette partie de la Gaule qui est à l'Occident, sur les côtes de la mer, dit que leurs descendans avoient continué de demeurer dans ces mêmes lieux, & s'y étoient fort accrûs ; que ce fut chez eux que les restes des armées des tyrans Maxime & Constantin se refugierent, dans les années 388. & 411. & qu'ils y demeuroient encore de son tems. Guillaume de Malmesbury, que j'ai déja

cité dans le Chapitre précédent, nombre IV. s'est expliqué sur les mêmes faits dans les mêmes termes. Ensorte, que si l'un n'ajoûte rien aux expressions de l'autre, il adopte au moins son sentiment, & le confirme. C'est-à-dire que l'un & l'autre de ces Auteurs a cru qu'il y avoit depuis l'an 420. jusqu'en 445. des Bretons dans le même pays qu'ils occupent encore à present, comme il y en avoit en 388. & en 411. Henry de Hungtington parle encore sur cet article plus positivement & d'une maniere plus conforme à notre Histoire. Les Bretons que Maxime avoit emmenés avec lui, dit cet Auteur, sont restés *jusqu'à present dans la Bretagne Armorique*; c'est pour cela qu'on les appelle encore aujourd'hui Bretons Armoriquains. S'ils sont restés dans ces lieux depuis l'an 383. jusqu'après l'an 1150. ils y étoient donc aussi depuis l'an 420. jusqu'en 445. la conséquence est naturelle. De même Girard de Cambrige ne refute le sentiment de ceux qui rejettoient le premier établissement de ces peuples, jusqu'au tems de la fuite des Habitans de l'Isle, chassés par les Anglo-Saxons & par Hingist leur chef, c'est-à-dire,

jusqu'en 470. que pour nous apprendre qu'ils étoient en possession de ces lieux, non-seulement avant 445. mais encore dès l'an 383. On voit que je n'ai pas plus besoin ici, que dans le Chapitre précédent, du secours du Manuscrit Breton, ni de Geffroi de Monmouth qui la traduit, ni des autres Auteurs, dont le témoignage pourroit être suspect. J'en omets à dessein beaucoup plus que je n'en nomme. Je me contente de faire cette réfléxion, qu'il n'est aucun Ecrivain Anglois, ou Breton, qui ait entrepris l'Histoire de ces premiers tems, qui ne soit du même sentiment : que dirai-je de plus ? Guillaume de Neubrige, inéxorable & peut-être tròp emporté sur le Chapitre de Geffroi, & d'une attention outrée à relever les erreurs de cet Auteur contre lequel il étoit piqué, ne lui fait aucun reproche sur cet article, qui néanmoins revient souvent dans cet Ouvrage, & qui étoit d'une assez grande importance, pour mériter d'être censuré, si ce Critique eût jugé qu'il le dût être. En sorte que si l'on veut se defaire de tous préjugés, ce silence peut assez raisonnablement être regardé, comme une espece d'appro-

bation ; d'autant plus qu'il convient d'un côté, que les Bretons Armoriquains, ou d'au-de-là de la mer, & ceux de Walle sont de même nation, & de même langue ; & que de l'autre, loin de dire que les Bretons chassés de leur pays par Hingist, ayent passé dans l'Armorique dans ces conjonctures, il dit au contraire assez nettement, qu'ils se réfugierent tous dans le pays de Walle.

V.

On prouve aussi par les Historiens Romains, qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique depuis 421. jusqu'en 445.

Si je passe des Auteurs de la Grande Bretagne, aux Historiens Romains, je dis ceux mêmes qui étoient Contemporains, d'ailleurs désinteressés, incapables de donner dans tout ce qu'on appelle fables Bretonnes, dont ils ne pouvoient avoir aucune teinture, en un mot, qui étoient au dessus de tous soupçons, ils me fourniront eux mêmes des preuves de ce point d'Histoire. A mesure que j'avancerai dans cette

matiere, je trouverai de plus grands éclaircissemens. Jusqu'ici tout ce que j'avois pû faire, étoit de montrer la conformité qui se trouvoit entre l'Histoire Romaine, & la nôtre. Elle ne disoit rien de contraire; rien qui ne s'accordât parfaitement; mais elle ne disoit aussi rien d'assez positif. Les faits s'y rencontroient: mais les noms n'y paroissent pas encore. Désormais elle nous fournira l'un & l'autre. Ce n'est pas que je veuille déja me prévaloir de ce que Jornandes nous apprend de Riothim & des Bretons, dont il étoit Roy, ni de ceux qui étoient établis sur les bords de la Loire, selon Sidonius Apollinaris. Je reserve ces premiers pour le Chapitre suivant; afin de ne point prévenir l'ordre des tems, & d'éviter, autant qu'il me sera possible, toute sorte de chicane, je parle seulement de Fauste premierement Abbé de Lerins, ensuite Evêque de Riez. Le même Sidonius lui adresse plusieurs Lettres, & ses disputes contre Lucide, & contre les autres Prédestinatiens, l'ont rendu très-fameux dans tout ce siécle, & dans les suivans. Alcime Avite, qui vivoit à-peu-près de son tems, dit positivement, qu'il étoit Breton de

naissance, ou si vous voulez, né parmi les Bretons, ou dans la Bretagne. Avant lui Sidonius, en parlant des Ouvrages que cet Evêque de Riez envoyoit aux Bretons, fait assez comprendre, que ces peuples étoient ses compatriotes. « J'ai lû, dit-il, vos Livres, que » Riochat, Prélat & Moine ...... » porte de votre part à vos Bretons. » Que si nous voulons juger sainement, quels étoient donc ses compatriotes, & quels lieux ils habitoient, il faut d'abord accompagner le Moine chargé de ce dépôt. Il part de Riez. Il vient à Clermont Capitale de l'Auvergne ; les troubles excités par les Nations voisines font un obstacle à son voyage ; il reste deux mois dans cette Ville, jusqu'à ce qu'ils soient appaisés, & qu'il ait la liberté de continuer sa route. Il paroît qu'il prend assez naturellement celle de la Loire, & que le sujet de son retardement fut quelque mouvement des Goths, accoutumés à porter la désolation & la guerre dans les lieux circonvoisins. Or le même Auteur, qui dans sa Lettre détaille ce fait avec tant d'exactitude, fait mention dans une autre des Bretons soumis aux ordres de Riothame. Plus de dix ans

avant,

avant ; il marque de plus l'ancien commerce de Lettres qu'il avoit avec ce Prince , & l'étroite liaison qui étoit entre eux. Tout cela nous fait comprendre , que la demeure de ces deux amis n'étoit pas fort éloignée; car on reconnoît assez , que Riothame en avoit une fixe,& que ce n'étoit point un étranger , sans feu , & sans lieu. Et dans une Lettre écrite long - tems auparavant , le même Sidonius marque nettement qu'il y avoit au moins dès l'an 464. des Bretons établis sur les bords de la Loire , assez puissans pour faire ombrage aux Goths , qui ne les souffroient dans leur voisinage qu'avec peine. Il ne faut point chercher d'autre sujet des troubles , qui arrêtoient Riochat à Clermont. Tels étoient les Bretons qu'il alloit chercher : c'étoient ceux qui demeuroient dans l'Armorique. C'est dans ces lieux , & non dans l'Isle , qu'on trouve un Riochat Moine , & Prélat, comme on y trouve un Riothame Prince voisin de Sidonius , & les autres compatriotes de Fauste , ausquels il adressoit ses Livres. C'est-là qu'on doit aussi chercher la patrie , d'où il avoit été relegué , comme il en convient en propres termes. Il se regarde lui-même

Riez, & à Lerins, & il n'est regardé des autres, que comme Etranger. Sa patrie qu'il avoit été forcé de quitter, & qu'il regrettoit, étoit celle où il envoyoit ses Ouvrages, comme la seule chose qu'il avoit la liberté de leguer à ses proches. De-là vient que les Evêques Facundus & Possessor, quoiqu'ils ne pussent ignorer qu'il étoit Breton, puisqu'ils étoient contemporains, ne laissent pas de l'appeller Gaulois, parce qu'il étoit l'un & l'autre, & Breton & Gaulois; c'est-à-dire, comme le P. Sirmond conclut en plusieurs endroits de ses Ouvrages, qu'il étoit né des Bretons Armoriquains. Il y en avoit donc avant l'an 433. & même avant l'an 430. puisque ce fut cette même année, qu'après avoir quitté le lieu de sa naissance, & avoir fait quelque séjour dans l'Abbaye de Lerins, Maxime, qui en avoit été le second Abbé, le choisit pour son successeur dans cette dignité. Usserius a bien senti la force de cette conséquence, & il n'ose assûrer qu'il fût natif de la Grande Bretagne, si ce n'est, dit-il, qu'il ait passé dans les Gaules avant l'arrivée des Saxons dans la Grande Bretagne, & que ses Habitans n'ayent point conduit

une Colonie dans l'Armorique, avant que les Saxons se fussent emparés de leur pays.

V I.

Réponse à une objection de Vignier, *tirée d'un passage de* Gregoire de Tours.

C'est ici le lieu d'examiner un passage, dont Vignier a prétendu tirer un grand avantage, pour prouver tout le contraire de ce que je viens d'établir, & pour faire voir qu'il n'y avoit point encore de Bretons dans l'Armorique avant l'an 448. Ce passage est tiré de Gregoire de Tours, au Livre II. de son Histoire Chapitre IX. Après avoir dit que Clodion, qu'il appelle Chlogion, demeuroit dans le Château de Disparg sur les frontieres des Thoringiens, il ajoûte ces mots: or dans ces quartiers, c'est-à dire, du côté du Midy, les Romains habitoient le pays qui s'étend jusqu'à la Loire; les Goths regnoient au-de là de la Loire, & les Bourguignons, qui, comme eux, étoient de la secte des Ariens, demeuroient au-de-là du Rhône. Sur

quoi Vignier fait cette réfléxion, page 28. de son *Traité de l'ancien Etat de la petite Bretagne*. « S'il y eut eû des » Bretons regnant dans l'Armorique, » est-il croyable qu'il les eût ignorés » ou oubliez? „ Pour moi je ne suis nullement surpris, que cet Auteur ne fasse aucune mention des Bretons, ni même des Armoriquains dans cette occasion. Je le serois bien davantage s'il en eût parlé; car il borne sa description aux parties de la Gaule, qui s'étendoient vers le Midy, depuis le Château de Disparg habité par les François, soit que ce fut Duysborch entre Bruxelles, & Louvain, ou quelque autre place; les termes le portent nettement, *in his autem partibus, idest, ad meridionalem plagam*. C'est pour cela qu'il ne nomme ni le Rhin, ni la Seine, ni les autres Rivieres, qui n'étoient pas au Midy; mais seulement la Loire & le Rhône, & les peuples, qui habitoient les pays arrosés de ces Fleuves, sans dire un seul mot, ni des Sueves, ni de la Nation entiere des Saxons, situés néanmoins aux environs de Disparg, mais d'un autre côté, que celui que l'Auteur avoit entrepris de décrire; il ne parle non plus, ni

des Frisons, ni des Varnes, placés vers le Nord de cette place, ni de quelques autres peuples établis vers l'Occident, aussi bien que les Bretons; parce qu'il faisoit profession de ne parler que de ceux, qui regnoient dans la partie Méridionale, *ad meridionalem plagam.* Or il est certain que l'Armorique n'est point dans cette partie de la Gaule, qu'on peut appeller Méridionale par rapport à la situation du Château de Dispargo. Elle est à l'extrêmité la plus reculée entre le Nord & l'Occident. Delà vient que Gregoire de Tours, ne parle dans cet endroit, ni des François Létes dont la demeure étoit à Rennes, comme nous l'apprenons de la grande Notice de l'Empire, ni des Alains, qui, sous leurs Rois Eochare & Sangiban, avoient un établissement, & formoient un petit Etat, sur les bords de la Loire vers Orléans, ni des Saxons, qui s'étoient maintenus sur les côtes de cette partie de la Gaule, qu'on appelle aujourd'hui la basse Normandie. Celui qui voudroit conclure de ce passage, qu'il n'y avoit point de Saxons dans ces lieux, parce que l'Auteur n'en parle point dans cette occasion, concluroit mal, contre l'autorité de la Notice de

l'Empire, & de Prosper; pour ne rien dire de Jornandes, de Paul Diacre, & de Gregoire de Tours lui-même, qui reconnoît, qu'il y en avoit encore de son tems à Baïeux. Ceux qui voudroient en conclure, qu'il n'y avoit point d'Alains sur la Loire, concluroient mal, contre le témoignage exprès de Constance Prêtre d'Auxerre, & contre ce qu'on lit dans la vie de Saint Germain Evêque de cette Ville, & dans plusieurs autres Auteurs. De même quand Vignier prétend, que l'autorité des Romains s'étendoit encore alors dans l'Armorique, il force le sens de ce passage, en voulant appliquer contre les termes de l'Auteur, aux parties Septentrionales ou Occidentales de la Gaule, ce qu'il n'a dit que des parties de cette Province, qui étoient au Midy de Disparg: *in his autem partibus, id est, ad meridionalem plagam.* Il conclut mal, contre le témoignage exprès de Zosime, de Rutilius Claudius Numatianus, de Sidonius Apollinaris, du Prêtre Constance, de Jornandes, & de Paul Diacre, qui tous nous représentent les Armoriquains comme un peuple indépendant & libre, comme nous allons le voir bien-tôt. Et quand

le même Vignier soutient, qu'il n'y avoit point encore alors de Bretons dans les Gaules, il contredit le témoignage précis & formel de Pacatus, de la Notice de l'Empire, de Sidonius Apollinaris, d'Alcime Avite, & de tant d'autres que j'ai cités dans le Chapitre précédent, qui tous prouvent qu'il y avoit des Bretons dans la Gaule, dans les mêmes-tems dont il s'agit dans ce passage. Il faut même avouer que Gregoire de Tours n'a pas prétendu donner un détail fort exact de tous les peuples, qui regnoient dans les parties Méridionales de Disparg, puisqu'il ne parle, ni des Ostrogoths, ni des Jutonges, ni des peuples, que les Historiens appellent Hori, ni des Alains placés aux environs de Valence, qui tous étoient néanmoins des peuples libres, & situés dans ces mêmes quartiers dont il fait la description ; c'est-à-dire, dans les mêmes contrées qu'on trouvoit au Midy de Disparg *ad meridionalem plagam*. Cette réponse est trop claire & trop naturelle, pour avoir besoin d'être fortifiée de quelques autres qu'on pourroit apporter, en examinant quels étoient ceux, que Gregoire de Tours appelloit

Romains. J'aurois tout lieu de dire, que sans faire aucune violence à ces termes, les Bretons Armoriquains pouvoient être compris sous ce nom; soit parce qu'ils étoient Catholiques, & qu'il ne s'agit peut-être dans ce passage que de la difference de Religion; soit parce qu'ils étoient alliez des Romains, & que cet Auteur n'a voulu parler que de ceux qui leur faisoient la guerre, soit parce que le langage des Romains étoit encore celui, qui dominoit dans ce pays; car il y a cent exemples qui prouvent qu'on a pris, depuis l'invasion des barbares, le nom de Romains en tous ces sens. Je pourrois ajoûter que cette description n'est pas fort exacte, puisque dans ce même tems les Romains étoient encore maîtres d'un grand terrain, tant au-de-là de la Loire, qu'au-de-là du Rhône, & qu'au-de-là même de l'un & de l'autre de ces fleuves, ils possedoient plus de Villes, que les Goths & les Bourguignons. Enfin je pourrois dire que ce n'est qu'un argument négatif, qui ne peut avoir de force contre toutes les preuves positives, & toutes les autorités que j'ai rapportées. Je dis la même chose à plus forte raison d'un semblable passage, tiré de la vie de Saint Re-

mi, écrite & corrigée par Hincmar, dans laquelle l'Auteur employe presque les mêmes termes, sous les regnes d'Alaric, de Gondebaud & de Clovis; tems, dans lequel aucun néanmoins n'avoit douté jusqu'ici qu'ils n'y eût des Bretons dans l'Armorique: & l'autorité de Gregoire de Tours suffit pour en convaincre, puisque c'est dans ce même-tems qu'il dit, qu'ils furent chassés du Berri par les Goths, comme je vais l'expliquer plus amplement.

VII.

On examine plus à fond le sentiment de Gregoire de Tours.

Puisque je suis tombé sur l'article de Gregoire de Tours, avant de passer à une autre matiere, il est à propos d'examiner une bonne fois plus à fond quel systême cet Auteur favorise, ou celui de Vignier, & des autres qui l'ont suivi, ou celui que je défends. Il dit peu de chose, ou plûtôt il ne dit rien du tout du premier établissement des Bretons dans la Gaule, comme il ne dit rien de celui des Goths, des Bourguignons, & des

Alains, & nous ignorerions absolument ce qui regarde l'origine de tous ces peuples; si nous ne le sçavions d'ailleurs. La premiere fois qu'il parle des Bretons, c'est pour nous apprendre qu'ils furent chassés du Berri par les Goths, & qu'ils perdirent beaucoup de monde auprès de Bourg-dieux, ou Bourdieux. S'il eût regardé ces Bretons comme de pauvres fugitifs, qui paroissoient pour la premiere fois dans ces lieux, comme Vignier l'a prétendu, c'étoit-là, ce me semble, une occasion de le dire. Au contraire, quand il les nomme indifferemment avec les Goths, ne semble-t-il pas qu'il veut nous faire entendre, que les uns & les autres étoient des peuples de la Gaule, établis depuis long-tems dans le même pays qu'ils occupoient. D'ailleurs si ces Bretons n'eussent été que de pauvres étrangers fugitifs, arrivés en petit nombre depuis très-peu de tems, après avoir perdu tant de monde, après avoir été forcés de fuir jusques chez les Bourguignons, les restes de ces fugitifs, si maltraités dès leur premiere entrée dans la Gaule, auroient absolument disparu sans retour; ils n'auroient plus été en état de revenir du pays de Bourgogne, pour se placer dans

l'Armorique, dans le voisinage des Goths victorieux, & pour s'exposer à soutenir sans cesse une nouvelle guerre contre eux. Ils n'auroient pû leur résister dans ces conjonctures, dans lesquelles les Romains eux-mêmes ne furent plus en état de leur résister. Ils n'auroient pû former un établissement, fonder un Royaume, se maintenir sous leurs Rois jusqu'au tems de Clovis. Et c'est néanmoins la seconde chose, que Gregoire de Tours nous apprend de ces peuples ; car lorsqu'il appelle leur Etat un Royaume, & lorsqu'il dit, qu'après la mort de Clovis, leurs Princes ne furent plus appellés Rois, mais Comtes, il marque assez qu'avant la mort de Clovis, depuis leur défaite vers l'an 474. jusqu'en 511. ils avoient conservé leurs Etats avec le titre de Royaume, contre les entreprises des Goths, & des autres Barbares ; c'est-à dire, dans les tems de la plus grande puissance des Goths, qui dans cet intervalle étendirent les frontieres de leur Royaume jusqu'à la Loire, & jusqu'à la Ville de Tours, & peut-être au de-là, dans le tems de la plus grande foiblesse des Romains, qui perdoient chaque jour de nouvelles Provinces ; dans le

tems de la plus grande violence des Barbares, qui faisoient sans cesse de nouvelles irruptions, de nouveaux ravages, & de nouveaux progrès. C'est dans ces tems difficiles qu'ils avoient conservé leur Royaume, & qu'ils eurent toujours des Rois, selon Gregoire de Tours. Je crois que ces réfléxions suffisent, pour faire connoître combien le sentiment de cet Auteur est contraire, au systême de Vignier : mais il l'est encore plus au systême de ceux, qui mettent Rioval à la tête des Rois Bretons, & qui le font chef de la premiere Colonie de ces peuples dans la Gaule. Car ce Prince, où selon eux, ce premier Roy des Bretons, n'a commencé de regner, qu'après l'an 511. comme je le ferai voir dans la suite, c'est-à-dire, lors même que cet Auteur prétend qu'ils cesserent d'avoir des Rois, après en avoir eu jusqu'alors ; au lieu que le sentiment que je soutiens, n'a rien qui ne soit conforme aux termes de Gregoire de Tours. Car premiérement je prétends que les Bretons étoient dans l'Armorique long-tems avant que les Habitans de l'Isle eussent été chassés par les Saxons, sous la conduite de Hengist

vers l'an 470. & que dès l'an 466. ils étoient assez puissans pour faire ombrage, & causer de la jalousie à la puissante & formidable nation des Goths, comme nous l'apprenons de Sidonius Apollinaris. Il faut dans le systême de Gregoire de Tours, que les choses fussent dans cet état, puisqu'après que les Bretons eurent perdu dans une seule journée douze mille hommes, ou tués, ou dispersés & fugitifs à plus de cent lieuës de l'Armorique, on ne laisse pas de trouver depuis dans ces mêmes lieux des peuples de ce nom en assez grand nombre, & assez puissans pour arrêter les progrès des armes victorieuses des Goths, leurs ennemis déclarés.

J'ajoûte en second lieu, que pendant toute la fin de ce siécle, ils eurent des Rois de leur nation; ce qui ne peut subsister dans aucun autre systême: & Gregoire de Tours convient en effet, comme on vient de le voir, qu'ils en eurent avant Clovis, & jusqu'à sa mort. Je crois que c'est assez pour faire voir que les deux passages de cet Auteur, quand on les prendroit séparement, & sur-tout lorsqu'on les joint ensemble, sont très fort

contre les autres systêmes, & très-favorables & même décisifs pour celui que je défends; & que je ne dis rien, qui ne s'accorde avec le sentiment de cet Auteur, quand je dis qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique, non-seulement avant l'an 466. mais encore avant l'an 445. Je compte même ne rien avancer en ce point, qui soit contraire au passage de Girard, du Poëte de Paderborn, & de l'Auteur Anonyme qui les a suivis, comme je le prouve ailleurs.

VIII.

Ces Bretons ne portoient encore communément, que l'ancien nom d'Armoriquains.

Il faut néanmoins avouer de bonne foi, que ces Bretons dans le commencement de leur établissement, & depuis 420. jusqu'en 445. n'étoient presque point encore connus, que sous l'ancien nom des peuples avec lesquels ils étoient mêlés depuis environ trente ans, je veux dire des Armoriquains, & que c'est celui que la plûpart des Historiens Romains leur donnent plus

communément pendant tout cet espace de tems. Mais aussi c'est d'eux qu'ils ont prétendu parler, toutes les fois qu'ils ont employé ce terme. Zosime lorsqu'il nous apprend leur révolte vers l'an 410. n'excepte aucun de ceux à qui ce nom pouvoit convenir, puisqu'il dit, que tous les Armoriquains entrerent dans cette ligue. Rutilius Claudius Numatianus les fait assez connoître par le caractere qui les distingue le plus, quand il marque les côtes Armoriquaines. Le Prêtre Constance dans la vie de Saint Germain l'Auxerrois, ou plûtôt le Moine Erric, qu'il a suivi, se sert d'un autre caractere, qui ne leur est pas moins propre; puisqu'il les enferme entre deux mers, ou si vous voulez, entre deux fleuves. Il y a plus de difficulté pour un passage de Sidonius Apollinaris, qui dit un mot de leur défaite vers 439. par Littorius Général de l'armée Romaine Savaron, qui au lieu d'Aremorico lit Arecomico, prétend que ce fait regarde les Habitans du Languedoc; le P. Sirmond au contraire s'en tient à la lecture ordinaire & naturelle d'Armorico; & ce qui me détermine à préferer son sentiment est, que pendant tout ce tems

il ne s'agissoit d'aucune révolte des Habitans de Toulouse contre les Romains, puisque les Goths étoient depuis longtems, & dès l'an 419, maîtres de ce pays, au lieu que le Prêtre Constance, & le Moine Erric sont de bons garans, que pendant tout ce tems les Armoriquains n'étoient point soumis aux Romains. D'ailleurs pour aller de Toulouse contre les Goths, qui ravageoient les frontieres de l'Empire, & qui résolurent d'étendre les leurs jusqu'au Rhône assiegerent dans cette occasion la Ville de Narbonne, le chemin n'est point assûrement de chercher l'Auvergne, que Littorius avoit occupé après cette victoire ; au lieu que ce chemin est celui qu'on peut prendre fort naturellement, quand on vient des Armoriques. On ne peut encore attribuer à d'autres ennemis la guerre, que les Habitans de Tours craignoient vers l'an 444. ni les mouvemens de ces peuples en 445. au même tems que les Goths, & ceux qui habitoient la Belgie armoient aussi de leur côté contre l'Empire : circonstance que nous ne sçavons que de Sidonius Apollinaris, qui fait assez voir de quels peuples il veut parler, lorsqu'il employe le terme de rivage, qui con-

vient mieux à ceux dont il s'agit dans cette Dissertation, qu'à tous autres peuples. Il paroît assez aussi que ces Armoriciens, que Jornandes & Paul Diacre compte entre les troupes Auxiliaires, qui se trouverent dans l'armée de Aëtius contre Attila, étoient ceux mêmes, qui mêlés avec les Bretons ne faisoient plus qu'un même peuple. Le nom de Litticiens, que ces Auteurs leurs donnent, en est une preuve : il n'est qu'une altération assez legere de celui de Létes, qu'ils avoient porté dès-le commencement, ou de celui de Létaniens, qu'ils conserverent long-tems depuis. Outre tous ceux là, nos Historiens particuliers, & quelques Chartres leur en attribuent quelques autres, comme celui de Cornubiens, de même que leur pays est aussi nommé quelquefois Cornuaille, & Domnonie; mais il faut convenir que le plus usité pendant tout ce tems fut celui d'Armoriquains. De-là vient qu'un Auteur Anonyme, que j'ai cité dans le III. nombre de ce Chapitre, a cru qu'il devoit donner à son Histoire le titre de Chronique des Rois Armoriquains, ou Bretons-Armoriquains. Et le Geffroi de Monmouth

que nous avons (tout alteré qu'il est aujourd'hui) convient, qu'en 446. ce pays étoit encore appellé Armorique, ou Létanie.

I X.

Ces Bretons Armoriquains n'étoient plus sujets de l'Empire en 421.

Ces Armoriquains, de quelque nom qu'on veuille les nommer, ne se regarderent dans le commencement, que comme les autres sujets de l'Empire, soumis aux loix des Empereurs, gouvernés par leurs Magistrats, assujettis aux charges publiques. J'en ai rapporté les preuves dans les VI. & VII. Nombres du premier Chapitre. Sur la fin de l'usurpation du tyran Constantin, vers l'an 410. ils secouerent ce joug, ils se révolterent, ou plûtôt ils se servirent de ce qu'ils avoient de force, pour conserver leur bien & leur liberté, contre les attaques des nations barbares, dont la Gaule étoit inondée. Ils réussirent: leurs biens ne furent point exposés à ces ravages, & le fruit de leur mouvement fut, qu'ils demeurerent indépendans. Ils n'obéissoient plus aux

ordres des Romains : ils ne suivoient plus que leurs loix. Ils avoient chassé leurs Magistrats, & s'étoient fait une nouvelle forme de gouvernement à leur guise. C'est Zosime qui nous apprend toutes ces particularités. Mais il en est qui prétendent que ce ne fut qu'une révolte, qu'elle ne fut pas de durée, & qu'Exuperantius en 419. les fit rentrer dans le devoir. Ils fondent ce sentiment sur un passage de l'Itineraire de Rutilius Claudius Numatianus, que quelques Modernes ont cru natif de l'Armorique. Les Vers de cet Auteur sont extrêmement obscurs en cet endroit; je vais les traduire le plus à la lettre qu'il me sera possible. Après avoir parlé du jeune Palladius, il ajoûte ces mots ; « Exuperantius son pere, par » l'affection qu'il a pour les Armori- » quains, leur apprend présentement » le droit qu'ils ont de profiter du re- » tour de la paix, *postliminium pacis*. Il » rétablit les Loix, il fait revenir la liber- » té, & il ne permet pas qu'ils soient » esclaves de ses Domestiques, ou qu'ils » soient les serviteurs de ceux qui lui » sont soumis. » Quelqu'obscurité qu'il y ait dans le Latin, le terme de paix, qui s'y trouve, & qu'on n'employe

guere, qu'entre des peuples indépendans, & sur tout celui de *postliminium*, dont l'Auteur se sert en parlant des Armoriquains, fait assez voir qu'ils étoient libres. Le droit, dit le Jurisconsulte Paul, est établi par les Coutumes, & par les Loix, entre nous (il parle des Romains) & les peuples libres & les Rois; & c'est cependant celui, dont Exuperantius se prévaloit auprès des Armoriquains en 419. Il falloit donc qu'il reconnût, qu'ils étoient libres, & gouvernés par leurs Rois particuliers. Les Loix remises en vigueur, la liberté du commerce rétablie, celle de ses peuples maintenue, furent donc le fruit de la paix qu'on venoit de faire, & les marques de l'affection que ce Magistrat qui étoit lui-même Armoriquain, & natif de Poitiers, avoit pour ces peuples, sont une preuve incontestable de leur indépendance. Expliquer autrement ce passage, c'est en forcer le sens. C'est un traité fait entre deux peuples libres, *postliminium*. C'est un Traité de paix, *pacis*, qui n'a point été l'ouvrage de la force, & de la violence, mais de l'amitié, *amore*, & dont le but étoit, que ces peuples ne fussent plus esclaves, ou soumis, *servos non sinit esse*.

Ceux qui font consister la liberté, dont il est parlé dans ces Vers, à rentrer sous le joug des Romains, ne font pas assez attention combien il étoit dur, combien les sujets de l'Empire en étoient las, quels efforts ils faisoient pour s'en affranchir, & combien les Armoriquains en particulier travaillerent toujours depuis pour n'y être plus assujettis. Il est vrai que pendant quelque tems, & presque vers l'an 434. ils furent étroitement unis avec les Romains, non commes sujets, mais comme alliés. Ils ne furent point réduits par la force, mais il furent ménagés par la douceur & par l'amitié, *Amore*; leurs Rois n'obeissoient plus aux Magistrats Romains; mais ils ne laissoient pas que de rechercher leur faveur, & leur appui par des mariages. S'il prenoit le parti des Empereurs, ce n'étoit point par devoir, ou par nécessité, mais par politique, ou par raison, ou par bonne volonté. Notre Histoire en convient: on en verra bien-tôt la preuve dans les Nombres suivans, & c'est apparemment tout ce que le passage de Rutilius, que j'examine, peut signifier.

X.

Depuis 421. les Armoriquains conserverent leur indépendance & leur liberté.

En effet Salvien, témoin oculaire de l'état où les Gaules étoient réduites, lorsqu'il écrivoit vers l'an 440. reconnoît dans le V. Livre de son Traité de la Providence, que ces Etrangers étoient établis, & dominoient de toutes parts, & que ceux qui ne cherchoient pas un azile auprès de ces Barbares, étoient obligés de le devenir, c'est-à-dire, de se soustraire à la domination des Romains, & c'est, ajoûte-t-il, l'état où se trouve présentement la plus grande partie des Espagnes, & la plus petite des Gaules. Ce n'est pas qu'elles ayent été pillées de tous, dit-il dans le Livre précédent, & c'est pour cela qu'elles respirent encore dans un très-petit nombre de quartiers éloignés ou de recoins. Ces mots *recoins*, *petite partie des Gaules qui n'avoit point été pillée, qui respiroit encore un peu, mais qui étoit devenuë barbare*, c'est-à-dire, qui ne reconnoissoit plus les

Empereurs pour leurs Souverains, me paroissent convenir à l'Armorique si parfaitement, que le nom est la seule chose qui manque à cette description. A cela près, vous diriez qu'il n'a fait qu'exprimer précisément la même chose que Zosime avoit dite de ces peuples sous l'an 410. Pierre de Pithou, qui nous represente fort naturellement quelle étoit alors la face de l'Empire, nous apprend en même-tems qu'il n'y avoit aucune Province, qui ne fût habitée par les Barbares. Cela se trouvoit vrai de la Gaule en particulier. Les François étoient maîtres d'une partie de la Belgique, & des Germaniques. On venoit de ceder aux Bourguignons la Savoye, qui renfermoit les cantons voisins des Alpes, & s'étendoit jusqu'à la premiere Lyonnoise; on avoit accordé aux Alains une partie de la Viennoise. Les Goths, non contens de la portion de l'Aquitaine, & de la Narbonoise, qu'on leur avoit assignée, faisoient sans cesse de nouvelles entreprises sur les pays voisins, qui étoient à leur bienséance. D'autres Alains étoient placés dans la quatriéme Lyonnoise près d'Orléans, les Saxons dans la seconde le long de la côte, & sur-tout

à Baïeux, & les Armoriquains ou Bretons dans la troisiéme. Car dans ce tems ils étoient les seuls Habitans de la troisiéme Lyonnoise, qui depuis qu'ils avoient secoué le joug en 410. pouvoient être mis au nombre des Barbares, ou de ceux qui n'étoient plus sujets de l'Empire. Procope, qui, comme j'ai fait voir ailleurs, nous apprend, sous le nom des Arborichs, l'Etat des Armoriquains dans cette conjoncture, témoigne assez qu'ils étoient indépendans & libres. Selon cet Auteur, ils avoient extrêmement changé de coutumes & de loix. S'ils résistoient si courageusement aux François, ce n'étoient pas les intérêts ou les ordres des Empereurs qui leur mettoient les armes à la main : ils ne les prenoient que pour défendre leur propre terrain. S'ils avoient quelque liaison avec les Romains, ce n'étoit qu'une liaison d'intérêts communs, d'union, d'alliance, d'affection & de bonne volonté. En un mot, ils étoient comme les Bourguignons, les Sueves, les Toringiens, & les Allemands, indépendans, & libres ; ils faisoient à leur gré la guerre, ou la paix, sans prendre droit d'aucun autre, & sans attendre le consentement de

de personne. Je ne crois pas qu'on puisse demander des preuves plus plausibles d'une indépendance & d'une souveraineté autorisée.

X I.

Les preuves de la même vérité.

Si l'on veut faire quelque difficulté sur ce que ces passages n'expriment point le nom de ces peuples, ou ne leur en donne qu'un douteux, les suivans s'expliqueront d'une maniere moins obscure & plus précise; non-seulement les Armoriquains rompirent l'alliance entretenuë avec les Romains depuis l'an 419. mais encore ils firent quelque chose, dont les Empereurs furent mécontens. Les Ecrivains Romains ne nous apprennent point quel fut le sujet de cette rupture; c'est dans notre Histoire qu'il faut le chercher; car dans ce point, comme dans tous les autres, elle s'accorde parfaitement avec la Romaine. Quoiqu'il en soit, on en vint de part & d'autre à une action, & les Armoriquains furent soumis, dit Sidonius Apollinaris, par le Général Littorius. Ceci se passa en 439. mais, s'ils

furent vaincus, ils ne furent ni réduits sous le joug, ni atterrés sans ressource. Ils se releverent bien-tôt de cette perte. Les peuples de Tours craignoient une guerre prochaine, en 444. Majorien les défendit. C'est toujours le même Sidonius qui parle. Le P. Sirmond, dans la Note qu'il a faite sur ses Vers, prétend, que les Armoriquains furent les auteurs de cette entreprise. En effet il n'y avoit alors dans le voisinage aucune autre nation, de qui cette Ville pût craindre de pareils assauts. La résistance de Majorien put bien arrêter ces peuples; mais elle ne leur fit pas perdre courage. Cette opiniâtreté les fit regarder à Rome, comme une nation remuante, indisciplinée, insolente, & superbe. Ce sont les termes de Constance Prêtre d'Auxerre, dans la vie de Saint Germain. Le Moine Erric ajoûte, qu'une frequente experience avoit fait voir, qu'ils n'avoient jamais gardé la fidelité aux Empereurs. Cela se doit entendre, après qu'ils eurent entrepris de se mettre en liberté vers l'an 410. Depuis cette année, jusqu'en 447. il n'y a que l'espace de 37 ans, qui n'est pas trop long, pour répondre *au jamais* du Poëte Erric; & j'ai cru pouvoir en-

conclure, que pendant tout ce tems, ils n'avoient point été sujets de l'Empire; d'autant plus, que ce Poëte dit un peu plus bas: *qu'ils se disposerent à la guerre, comme ils avoient coutume de faire*, & qu'ils eurent la hardiesse d'armer contre eux les Haches Romaines; ce qui signifie, ce me semble, que pour continuer cette guerre, on ne se contenta plus d'en charger Eocharic Roi des Alains; mais que quelque Général Romain marcha contre eux, à la tête de l'armée de l'Empire.

Si néanmoins quelqu'un s'avisoit encore de douter de l'état d'indépendance, où les Armoriquains étoient alors, il n'auroit qu'à rappeller ce qui se passa deux ou trois années après, dans le tems de la Guerre contre Attila. Le Général Aëtius fut assez heureux, pour assembler contre cet ennemi commun une nombreuse armée, composée, dit un ancien Historien, *de presque tous les peuples de l'Occident*. Les Armoriquains s'y trouverent avec les François, les Sarmates, les Bourguignons, les Saxons, les Alains, les Ripariols, & les Ibrions; & ce qui est décisif, Jornande & Paul Diacre, qui entrent dans ce détail, ne donnent

point à tous ces peuples d'autres qualités que celles d'*alliés*, & *de troupes auxiliaires* ; au lieu qu'autrefois ils étoient soldats Romains, & sujets de l'Empire. Personne n'ignore la difference que ces Historiens veulent marquer dans cette occasion, entre les differens corps de troupes, qui composoient l'armée d'Aëtius. Feste, Vegece, tous les autres Auteurs, qui ont parlé de la Milice de l'Empire, & les loix mêmes faites par les Empereurs pour servir de reglement sur cette matiere, distinguent toûjours les troupes auxiliaires, & les Légions. Ils reconnoissoient que les premieres étoient tirées des alliés & des confédérés, & que les autres étoient formées des sujets de l'Empire. Il y avoit long-tems que les Armoriquains n'étoient plus de ce nombre ; puisque ces Historiens, pour en fixer l'époque, se servent des termes, *jadis*, *autrefois*, qui supposent un long espace de tems, & une longue suite d'années; & dans cette Dissertation on a vû qu'il n'y avoit alors, que 41. ans, qu'ils s'étoient dits alliés de l'Empire, & avoient formé un Etat à part en 410. Après tant de preuves, il seroit inutile de rapporter le sujet de mécontentement qu'ils crurent avoir en 455. & qui les fit remuer de

nouveau ; ni leur intelligence avec les Goths, & avec d'autres Nations de la Belgique, ni le secours qu'ils attendoient des autres peuples indépendans, & libres. Tous ces faits ne permettent pas de douter que, comme eux, ils ne fussent libres & indépendans.

XII.

Réponse à quelque difficulté.

On ne doit pas chercher à chicaner sur certains termes, qui se trouvent dans quelques-uns des Auteurs, que j'ai cités, ou dans quelqu'autre que ce puisse être. Par exemple, je sçai que Procope donne aux Arborichs, qui sont les mêmes que les Armoriquains, le titre de soldats Romains. Mais il ne faut que connoître un peu le stile des Ecrivains de ce siécle, pour convenir qu'on appelloit de ce nom tous ceux qui portoient les armes, pour soutenir les intérêts de la République, ou qui servoient dans l'armée de l'Empire ; soit qu'ils fussent libres, ou dépendans, alliés ou sujets, souverains ou Vassaux. Il y en a cent exemples pour un ; il seroit trop long de les rapporter tous. Clau-

dien fait une riche Métaphore, & une heureuse application de ce terme au Ciel même & aux vents. Et pour ce qui est de Procope, il met une difference si visible entre ces Arborichs, ou Armoriquains, dont il parle, & les autres soldats sujets de l'Empire, qu'on n'aura pas de peine à convenir, qu'il regarde les premiers comme un peuple très-libre. Sidonius Apollinaris est le premier Auteur, que je sçache, qui nous ait appris qu'ils furent vaincus depuis l'an 410. Lorsqu'il veut exprimer l'avantage, que Littorius remporta sur eux vers l'an 439. il dit qu'ils furent soumis. *Subacto ..... Aremorico.* Mais ce seroit outrer la matiere, que de vouloir en conclure qu'ils n'étoient que des sujets rébelles, qui par cette défaite furent obligés de rentrer dans le devoir, & de rendre l'obéïssance qu'ils avoient refusée. Tous les Auteurs employent les mêmes termes, pour exprimer des ennemis vaincus, mais qui n'étoient pas pour cela devenus sujets de l'Empire, comme ils ne l'étoient point aussi avant ces défaites. Le Nord dompté, desarmé, subjugué, réduit en servitude, & les Saxons domptés, selon l'expression de

Claudien ; & dans le langage du même Sidonius Apollinaris, qui s'est servi du terme que j'examine ; les troupes de la Lybie domptées, les Sueves soumis & subjugués, les Goths réduits & assujettis, & comme dit Jornande, les Sueves insolens, & les François malgré leur barbarie, obligés par Aëtius, après des carnages immenses, de se soumettre à l'Empire Romain, & une infinité d'autres semblables exemples, sont de bonnes preuves qu'en Prose comme en Vers, on se servoit des termes *soumis* ou *subjugués*, *subacto*, pour exprimer les avantages, que les Généraux Romains remportoient sur des Nations libres, mais ennemies de l'Empire.

On dira : le Prêtre Constance & le Moine Erric appellent ces Armoriquains des rébelles. J'en conviens ; mais aussi Claudien dit la même chose des François sous l'Empire d'Arcade & d'Honorius. Il n'est plus besoin, dit-il, d'attaquer les rébelles, il ne s'agit que de les punir, en les chargeant de fers. Ce n'est pas que les François fussent asservis au joug des Romains ; on avoit remporté sur eux quelque avantage ; ils prenoient les armes pour s'en vanger, pour réparer leur perte, & défendre leur liberté.

& c'étoit ce qui portoit Claudien à les traiter de rébelles. C'est de la même maniere & dans le même sens, que Sidonius traite de rébelles, les Huns, & les Scytes habitans du Tanaïs, qui néanmoins n'étoient point sujets des Romains. Goldus & Bede employent les mêmes termes, quand ils veulent exprimer les efforts, que les Habitans de l'Isle de Bretagne faisoient, pour résister aux barbares, qui les avoient chassez ou pillés. Je n'en rapporterai point d'autre exemple ; ce qui suffit pour faire voir, que la force de ce mot n'est pas de signifier des sujets ni des vassaux, qui se soulevent contre leur Seigneur ; mais des ennemis quels qu'ils soient, libres originairement, ou nés sujets, qui après avoir été vaincus reprennent les armes, pour tenter de nouveau la fortune de la guerre ; & c'est dans ce sens, que Constance use de ce terme au sujet des Armoriquains. Il faut dire la même chose de celui de *Pardon*, employé deux fois dans la même occasion par le même Auteur ; terme qui marque seulement une soumission forcée, mais utile, dont un ennemi plus foible se sert à l'égard de son vainqueur, ou d'un ennemi plus puissant dont il redoute les forces. Sidonius Apollinaris ne parle point autre-

ment des Allemands, qui néanmoins n'étoient point sujets de l'Empire. *Vous députés, dit-il, ô! Allemans, des personnes pour demander pardon de votre fureur.* En effet Constance employe ce terme également quand il parle de l'Empereur & d'Eoratich, & personne ne dira, que les Armoriquains fussent les sujets de ce Roy barbare. Une preuve qu'ils ne l'étoient plus aussi de l'Empereur, selon cet Auteur même, est qu'il s'agissoit d'un Traité de paix, & qu'ils furent les premiers à en rejetter les conditions, & que les Auteurs, qui nous aprennent qu'ils se trouverent deux ou trois ans après, dans l'armée du Général Aëtius contre Attila, déclarant précisément qu'ils n'étoient plus soldats Romains, c'est-à-dire sujets de l'Empire, & qu'ils ne servoient qu'en qualité d'alliés, & de troupes auxiliaires, comme les François, les Goths &c. Après tout quand il seroit vrai qu'à Rome, on les regardoit comme des rébelles, ce ne seroit toujours qu'en conséquence de leur révolte en 410. & non à cause de leur*défaite, ou de leur soumission depuis ce tems, puisqu'Erric lui-même dans cette occasion dit qu'ils n'en avoient jamais eu pour les Empereurs.

XIII.

Comparaisons de l'Etat Armoriquain avec celui des autres Nations, qui étoient libres.

Afin de donner encore plus de jour à cette matiere, comparons l'état de ces peuples pendant tout le tems, dont il s'agit, avec l'état des autres Nations établies dans la Gaule, & qui étoient regardées comme libres & indépendantes de l'Empire. On verra que les Armoriquains ne l'étoient pas moins, & qu'ils pouvoient même passer pour tels à plus juste titre. Il ne parle point des Vandales, des Sueves ni des Alains : quelques actes d'hostilité, quelques ravages qu'ils ayent faits sur les terres de la République, quoique presque toujours ennemis déclarés de l'Empire, errans, & vagabonds dans les Gaules, & dans les Espagnes, qu'ils désoloient ; continuellement aux prises, ou les uns avec les autres, ou avec les Romains ; affoiblis par de fréquentes défaites, nullement à portée de réparer leurs pertes par de nouvelles Colonies, souvent vaincus, rarement

vainqueurs, & toujours craintifs au milieu de leurs victoires mêmes, on ne laisse pas de les regarder comme des peuples libres, & capables de former un Etat indépendant dans le sein de l'Empire, & dans le même pays qu'ils avoient désolés. Je ne parle point aussi des Goths; leurs violences, leurs entreprises continuelles, malgré les conditions des Traités faits avec eux, devoient les rendre encore plus odieux. Tous ces peuples étoient originairement libres, & c'est ce qui fait que je passe legerement sur leur article. Je parle des Bourguignons. Dans les commencemens ils étoient sujets de l'Empire. Ils ne furent d'abord, que des soldats Romains placés en divers Forts, qu'ils appelloient Bourgs, le long des frontieres de la Germanie. Ils se multiplierent, de sorte qu'ils devinrent un peuple considérable. Ils servirent encore contre les Allemans, sous l'Empire de Valentinien. Mais vers l'an 406. de gayeté de cœur, sans aucun sujet de mécontentement qu'on sçache; ils prirent parti avec les Vendales & les Sueves. Ils se jetterent comme eux dans les Gaules, & les ravagerent. Ils ne laisserent pas, malgré

toutes ces violences d'obtenir dans cette Province une habitation des plus avantageuses dans un des lieux les plus agréables sur le Rhône, & dans le voisinage de la fameuse Ville de Lyon. Non contens de cette grace, ils veulent envahir la Belgique : Aëtius les défait, la guerre continue, & ils périssent presque tous. Ils trouvent encore grace, & ils ont la liberté de demeurer dans le même païs. S'ils sont en guerre, on se sert du terme de rébellion. S'ils désarment, on appelle ce changement une paix. S'ils prennent les intérêts des Romains, on convient que c'est en qualité d'Alliés, & de Confédérés, & on ne fait nulle difficulté de les regarder comme un peuple libre. Pourquoi refuseroit-on le même titre aux Armoriquains ? eux qui ne se déclarent point contre l'Empire, en faisant irruption sur les terres de la République ; mais qui prirent les armes par nécessité, pour se défendre contre les Barbares, & qui furent assez forts pour leur résister, en sorte que pendant près de neuf ans, ils ne firent pas de grandes pertes ; au contraire ils se virent sans cesse fortifiés par de nouvelles colonies de Bretons, qui venoient se réfugier chez eux. D'ailleurs

Ils passerent plus de vingt-quatre ans, sans rien entreprendre, ou sans vouloir rien usurper au de-là de leurs frontieres. Lorsqu'on parle d'eux, on se sert des mêmes termes qu'on emploie pour les Bourguignons, de *guerre*, ou de *paix*, d'*alliance*, ou de *rébellion*, d'*affection* & de *bienveillance*. Il n'en est pas ainsi des Bagaudes, qu'on doit regarder comme étant nés sujets, & n'ayant jamais fait que de vains efforts pour se mettre en liberté. On ne donnoit point à leur soulevement, & à leurs assemblées d'autres noms que ceux de mouvemens, de conspiration, de tumulte, de faction, & de sédition. On n'appelloit point *paix*, mais un simple repos, la fin d'un vain effort, qui ne méritoit presque pas le nom de guerre. Alors on les dépouilloit, on les chargeoit de fers, on les punissoit en sujets révoltés & séditieux, par des moyens juridiques. C'étoit l'Office des Juges, qui les châtioient, & qui les condamnoient aux tourmens & à la mort.

Il en est tout autrement des Armoriquains. Ce n'étoit point une simple faction; c'étoit une Nation téméraire, perfide, insolente, si vous voulez; mais hautaine, rusée, fiere, cruelle,

indisciplinée ; & qui depuis long-tems n'étoit plus fidele aux Empereurs. Leur rébellion, (car ce terme est équivoque,) n'est point une sédition ; c'est une guerre pernicieuse, & réitérée. Quelques escarmouches ne suffisent point pour les dompter. Il faut une armée commandée par un Roi belliqueux, & très-cruel. La fin de cette guerre est une paix très-sûre, & très-durable, mais qu'ils rejettent. Pour les réduire, ou les punir, il faut recommencer la guerre, & le Roi des Alains, tout belliqueux, & tout cruel qu'il est, ne paroît pas suffisant. Il faut que les haches romaines paroissent, & que les Généraux de l'Empire en prennent le soin : & malgré tous ces préparatifs, quelques années après, & la premiere fois que l'Histoire en parle, elle nous apprend expressément qu'ils n'étoient plus sujets, mais alliés, & qu'ils ne servoient dans l'armée romaine qu'en qualité de troupes auxiliaires ; & les Auteurs qui nous apprennent ces circonstances, sont les mêmes qu'on cite contre nous, & la plûpart sont contemporains. C'est assez, ce me semble, pour faire voir que depuis l'an 420. jusques vers l'an 445. les Armoriquains étoient indé-

pendans & libres, & je ne crois pas avoir rien avancé de trop, quand j'ai dis dès le commencement de cette Dissertation, que cet état fut un des premiers démembremens de l'Empire, puisque pour en trouver le commencement il faut remonter jusqu'à l'an 410. au lieu que les Bourguignons, les Alains, & les Goths ne purent obtenir des terres pour les habiter qu'après l'an 412. & qu'ils n'eurent de demeures fixes, les uns qu'après l'an 419. & les autres encore plus tard.

XIV.

L'Etat des Armoriquains étoit Monarchique, & depuis l'an 422. ils furent gouvernés par des Rois.

Quand il s'est agi d'expliquer quel fut l'état de ces Armoriquains depuis qu'ils se furent mis en liberté, vers l'an 410. Vignier, & quelques autres après lui, ont fort philosophé sur le passage de Zosime, qui parle de ce fait, & que j'ai cité dans le neuviéme nombre précedent. Ils n'emploient que les termes de République, & veulent nous faire entendre, que ce n'étoit

point un Etat Monarchique. Néanmoins le passage de Zosime, pris dans la plus grande rigueur, ne signifie qu'une forme nouvelle & particuliere de gouvernement, qui n'exclut point la souveraineté d'un seul Prince, qu'on appelle Monarchie, & Royaume. Ils furent mis, dit cet Auteur, dans la nécessité de vivre à leur gré. Ils se firent une forme de gouvernement domestique à leur volonté ; il ajoûte même, que les peuples de l'Armorique, & les autres Provinces de la Gaule se mirent en liberté de la même maniere. Et comme les Gaulois élurent un Souverain, qui fut Jovin, on peut conclure de ce passage même, que les Armoriquains en élurent un à leur exemple. En effet nous avons déja vû dans le septiéme nombre de ce même chapitre, que lorsque Rutilius Claudius Numatianus parle de ces peuples, il se sert d'une expression qui suppose un peuple libre & gouverné par des Rois. De-la vient que les Evêques de ce païs assemblés dans le Concile de Vennes vers l'an 455. finissent leur Lettre Synodale par ces mots, selon quelques exemplaires : *Que Dieu protege & préserve le Royaume de toute sorte de malheurs.* Et dans

la suite Jordanus nous apprend le nom de celui qui gouvernoit les Bretons, & lui donne le titre de Roi. Ensorte que, comme nous avons vû qu'ils en avoient un avant 420. comme Jordanus, & les autres Auteurs, que je citerai dans la suite, ne nous laissent plus lieu de douter qu'ils n'en aient eu après l'an 445. on ne doit rien trouver d'extraordinaire dans l'expression de ceux qui leur en donnent pendant le tems qui s'est écoulé entre ces deux époques; & on ne peut se dispenser de convenir, qu'ils ne disent rien en cela, qui ne s'accorde parfaitement avec l'Histoire Romaine, & qui ne soit conforme aux expressions des Auteurs les moins suspects. On ne doit donc point aussi regarder comme une fable, ce que Geffroi de Monmouth a dit en peu de mots, qu'Audran fut le quatriéme Roi après Conan. On ne doit point aussi condamner le sentiment de l'Auteur de la Vie de Saint Iltute, quand il donne à ce Saint pour pere un noble Chevalier nommé Bican, & pour mere Riemguilide, fille d'un Roi de la petite Bretagne. Tous ceux qui ont fait mention de ce Saint, conviennent qu'il fut disciple de S. Germain Evêque d'Auxerre, mort

en 448. Portons les choses à la derniere rigueur, & supposons que tout ce qu'ils prétendent est qu'il eut le bonheur d'être baptisé par ce Saint. En fait de Légendaires, c'est plus qu'il ne faut pour être mis au rang de ses disciples. Supposons encore que ce fait n'est arrivé que pendant le second voyage de ce Saint dans l'Isle de Bretagne; ne donnons à la mere de cet enfant que seize ans: elle seroit née au moins en 430. c'est-à-dire, qu'il y avoit dès ce tems-là, selon les Auteurs de la vie de Saint Ilture, un Royaume, & un Roi des Bretons Armoriquains.

X V.

Un de ces Rois porta le nom de Salomon.

Un de ceux qui régnerent depuis l'an 421. jusqu'en 445. est appellé par quelques Auteurs, Salomon. Pour prouver qu'il a existé, & que tout ce qu'on a dit de lui n'est point une fable, je ne prétends point relever ici le titre de Roi troisiéme des Bretons, donné dans quelque acte au Roi Salomon, qui vivoit dans le neuviéme siecle, titre qui suppose néanmoins assez qu'il y en avoit

eû déja deux autres du même nom. Je passe aussi légerement sur le monument, qui subsiste encore près de Brest, qui nous conserve la mémoire d'un Roi Salomon tué dans ce lieu, d'où vient qu'on l'appelle en Breton, *Nurzer-Salaun*, c'est-à-dire, lieu du martyre de Salomon. Il est vrai, que de trois de nos Rois, qui ont porté ce nom, il n'y a que celui, dont je parle, qui ait pû perdre la vie dans cet endroit. Mais comme l'Auteur de la Chronique de Nantes, d'ailleurs assez moderne, en parle autrement, quoiqu'en ce point il mérite peu qu'on le croie, je veux bien néanmoins le lui passer, afin de ne pas multiplier les disputes sans nécessité. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains parloit aussi de Salomon, mais d'une maniere fort abrégée, ou du moins tout ce qu'on cite de cet Auteur à ce sujet, est que la vie de ce Roi fut très-pieuse. J'ai déja fait connoître dans le troisiéme nombre de ce chapitre, ce que je pensois, & ce qu'il me semble qu'on doit penser de cet ouvrage. Tout ce que je puis ajouter, est de témoigner le regret que j'ai, de voir qu'il ne subsiste plus que dans des citations,

& dans des traductions, qui ne nous en ont conservé que des fragmens si peu étendus ; mais après tout, le peu qu'il nous apprend de Salomon, & des autres Rois ses successeurs, est si conforme à tout ce que les autres en ont dit, qu'on voit assez que cet ouvrage n'a été fait que sur de bons mémoires. Je ne puis me dispenser de m'étendre un peu plus sur l'article de Paul, Paulin, Paulinien, ou Paulitien, qui nous a donné l'Histoire de la translation des reliques de Saint Matthieu. Un Auteur moderne, dont je respecte d'ailleurs l'érudition & l'autorité, n'en parle que comme d'un inconnu. Cependant le Braude, Henschenius, & quelques-autres nous ont appris des choses assez particulieres. Le dernier reconnoît qu'on avoit dans l'Abbaye de Vaucelle un ancien exemplaire de cet ouvrage, sous le nom de Paulin Evêque de Leon. Il convient qu'on a tout lieu de croire, que ce Paulin étoit le même que Paulinien, Evêque de cette Ville avant l'an 974. plus de 175. ans avant Geffroi de Monmouth. Un autre, qui ne se distingue pas de l'Abbé, nous apprend qu'il souscrivit à l'acte du rétablissement de l'Eglise Abbatiale de Saint Pierre en Vallée, près

de Chartre, & qu'il signe en ces termes, *Paulinien, Evêque en Bretagne.* Le nom, la dignité de cet Auteur, le tems où il écrivoit, le lieu où l'on conservoit un exemplaire de son ouvrage, ne sont donc point des choses inconnues. Or cet Auteur entre dans un grand détail des circonstances du regne de Salomon. Il dit qu'il épousa la fille de Flavius, Patrice Romain, qu'il fit alliance avec l'Empereur Valentinien ... que ce fut sous son regne, que le corps de Saint Matthieu fut apporté dans la Bretagne par des marchands, qui l'avoient pris en Egypte.... que dans ce tems Ruival étoit Duc de la Province de Cornuaille ... que Salomon abolit à cette occasion la coutume, qui s'étoit conservée jusqu'alors, de vendre les enfans de ceux qui n'étoient pas en état de fournir au trésor du Prince, la portion des charges publiques, ou des impôts, à laquelle ils étoient taxés .... que ce Roi fut tué par ses propres sujets dans une émotion populaire ..., que Flavius son beau-pere en porta ses plaintes à l'Empereur Valentinien, ... & que cet Empereur envoya contre les Armoriquains une armée qui ravagea leur païs, pour les punir de leur

sédition, & pour venger la mort de leur Roi, qui étoit son allié. Dans tout ce recit, qui renferme presque tout ce que nous sçavons de ce Roi, je ne trouve aucune circonstance, qui ne s'accorde parfaitement avec l'Histoire Romaine, comme je le ferai voir bientôt. S'il y a quelque difficulté, ce ne peut être que dans ce qui regarde l'Article de cette translation du corps de Saint Matthieu. L'Auteur de la Chronique de Bretagne ne place ce fait, que dans le neuviéme siecle, sous l'an 825. & néanmoins sous l'an 827. il ne laisse pas d'en parler encore en ces termes; *Erispoë, Roi des Bretons est tué par Salomon; du tems de ce Salomon le corps de Saint Matthieu Apôtre fut apporté dans la petite Bretagne*; mais cette affectation de parler deux fois du même fait, la contradiction visible dans laquelle l'Auteur tombe en le plaçant dans deux différentes années si éloignées l'une de l'autre, ne permettent pas de faire beaucoup de fond sur cette piece, qui d'ailleurs n'est qu'une composition du quatorziéme siecle, & qui n'a peut-être pas cent ans d'antiquité plus que l'ouvrage de le Baud. Aussi cet Historien, qui avoit apparemment

vû cette chronique, n'a pas laissé de s'en tenir au témoignage de celui, qui s'appelle Paulinien, qui étoit plus ancien d'environ quatre cent ans, & d'attribuer, comme lui, à Salomon premier, avant le milieu du cinquiéme siécle, ce que cette chronique rejette jusqu'au tems de Salomon troisiéme, sur la fin du neuviéme. En effet, l'Auteur qu'il nomme Paulinien, étoit Evêque du même Diocèse, dans lequel cette relique avoit été placée. Il prend le soin de la mettre à couvert de la fureur des Barbares; il nous rend compte des particularités de son voyage, & du succès de son entreprise. Il ne faut pas douter qu'il ne fût mieux informé qu'un autre, dans quel tems, & de quelle maniere on avoit reçû ce précieux dépôt; & quand il nous en fait une histoire si détaillée, quand il nous assûre que ce fait arriva sous le regne d'un Salomon, qui vivoit du tems de l'Empereur Valentinien, on doit juger qu'il l'avoit appris de la tradition, ou de quelques histoires, qui ne sont pas venues jusqu'à nous. Au reste l'Abbaye de saint Matthieu, qui ne fut bâtie à l'honneur de ce Saint, que depuis la translation de ses reliques, est un monument

durable, qui confirme tout ce que Paulinien a dit à ce sujet, puisque dès le sixiéme siécle il y avoit dans ce lieu des Moines, sous la conduite de saint Tangui, qui fut inhumé dans ce Monastere. Voilà donc dans des Auteurs des huitiéme & dixiéme siécles la preuve & le nom de Salomon premier Roi des Bretons Armoriquains. Je pourrois adjoûter, qu'il y a bien de l'apparence que c'est aussi ce Salomon, Duc de Cornuaille, pere de saint Kebius, qui passa la meilleure partie de sa vie sous la discipline d'un saint Hilaire, que Jean de Tinmouth a confondu mal-à-propos avec celui de Poitiers : mais cette preuve demanderoit un trop long examen : je me contenterai de l'avoir seulement indiquée.

XVI.

Salomon paroît être le même que d'autres Auteurs nomment Guithol, & Vitric.

J'estime que c'est de ce Roi, nommé Salomon par ces trois Auteurs, que d'autres ont voulu parler, sous le nom de Guithol, ou Guiton, & Vitric : il me paroît, que ce n'est point une simple conjecture, & soit que ce Prince

Prince ait porté ces deux noms, comme c'étoit assez la coûtume des Seigneurs Bretons Armoriquains d'en porter deux, soit qu'un de ces noms ait du rapport avec l'autre, & n'en soit que l'explication dans une autre langue, il paroît que ces Auteurs n'ont rien dit de Guitol, ou de Victric, que nos Historiens n'ayent dit de Salomon: famille, qualité, domicile, tems dans lequel il vivoit, exploits, tout convient absolument. Ingomar & l'Auteur des Actes de saint Vinnoth, sont ceux qui l'appellent *Guitol*, ou comme quelques autres ont lû, *Guiton*. Ces Auteurs supposent qu'il étoit du moins Prince, & plus vraisemblablement Roi, puisqu'ils disent, qu'il étoit d'un côté petit-fils de Coton Roi de Bretagne, ou des Bretons; & de l'autre, un des ayeux de Rioval, aussi Roi du même païs, & pere de Cornus, qui, comme nous verrons dans le Chapitre suivant, fut aussi Roi de Bretagne. Soit qu'il ait été Prince ou Roi, ce ne peut être que dans l'Armorique, puisque c'est dans ces lieux, qu'il faut chercher les ancêtres de Rioval, depuis Coton, ou Cathou. C'est de ce Coton, qui est le même que Conan, que Guitol étoit

petit-fils : il fut pere de Deroch, ou Déлon, qui, comme il paroît assez, & comme je le ferai voir plus amplement ailleurs, n'est autre qu'Audren, & nos Historiens disent tout cela de Salomon. D'ailleurs le petit-fils de Conan, ou Coton, qui regnoit dès la fin du quatriéme siécle, & fut le bisayeul de Rioval, qui ne commença de regner que vers l'an 513. n'a pû vivre que sous l'empire de Valentinien, c'est-à-dire, après l'année 425. & dans les suivantes. Et, selon Paulinien, c'est dans ce tems, que Salomon vivoit. Enfin on trouve par une rencontre assez singuliere, que tous ceux, qui dans ces premiers siecles ont porté le nom de Salomon, ont aussi porté celui de Guitol, ou quelqu'autre qui n'est pas fort différent. Car outre celui dont il s'agit, il y eut dans le même siécle un Witaël, frere d'Erech, ou Riochome, & fils d'Audren, & quelques-uns le nomment Salomon. J'espere faire voir dans la suite, que Salomon second du nom est celui des freres de Judicaël, que les Généalogies de S. Vinnoc nomment Gozolus, ou Wot-Selus, mot qui n'est qu'une altération de celui Wit-Salaun. On peut ajoûter que celui, dont il

s'agit ici, eſt le Jugon, ou Witton de l'hiſtoire fabuleuſe de Saint Rioch. Si on demande, quel rapport il peut y avoir entre ces deux noms Salomon & Guitol, ou Witol; je réponds en premier lieu, qu'il m'importe peu qu'il y en ait, ou qu'il n'y en ait point, puiſque ce n'eſt pas ſur la reſſemblance des noms que je fonde tout ce que je viens de dire; mais ſur la filiation, ſur les qualités, ſur la demeure des perſonnes, & ſur le tems où vivoit celui qui portoit ces deux noms; car je n'ai pas dit que ce fût abſolument le même. Il ſe peut, qu'un des deux ne fût qu'un ſurnom. J'ajoûte néanmoins, que Pontan, dans ſes origines des François, page 587. dit que Witte en langue Teutonique ſignifie prudence, ſageſſe; & Wittich très-ſage, ou très-ſçavant. Peut-être ſe ſervoit-on de l'un des deux noms, comme d'une explication, ou comme d'une épithete de l'autre. Pour ce qui regarde Vitric, c'eſt Proſper, qui nous en parle ſous l'an 439. Il dit que ce fut pendant le même tems que Vitric paſſoit pour fidele à la République, & qu'il en avoit donné beaucoup de preuves par ſes actions belliqueuſes. On

voit que Paulinien a dit expressément la même chose, & presque dans les mêmes termes, de Salomon, qui est Witol, & c'est ce qui me porte à croire, qu'il ne s'agit que de la même personne ; Vittic, & Witol, ou Guiton different si peu (sur-tout, si on fait réfléxion que Reith & Rei signifie Roi, Seigneur, & que le reste du nom, est absolument semblable ; que le tems & les actions s'accordent parfaitement (qu'on ne risque rien, en disant, que ce n'est qu'un même nom employé par divers Auteurs avec très-peu d'altération, pour exprimer la même personne. Je ne pourrois éviter les redites, si je m'arrêtois à faire voir plus particulierement la conformité, qui se trouve entre les explois attribués à Salomon, & l'Histoire Romaine. Je passe au tems dans lequel ce Roi vivoit, & à la durée de son regne.

XVII.

Tems dans lequel Salomon vivoit, & durée de son regne.

J'avoue que c'est l'endroit de cette Dissertation le plus difficile, & celu

qui m'a le plus coûté. Presque tous les Modernes, en s'attachant trop au sentiment d'Alain Bouchard, ont tellement dérangé la chronologie de ces premiers regnes, que j'ai eu besoin d'une extrême attention, pour m'empêcher de heurter contre le même écueil. Le Baud, plus exact que tous les autres, ne l'a pas néanmoins été en tout, puisqu'il a mis le regne de Grallon avant celui de Salomon, quoique ce soit une nécessité de le mettre après, comme je le ferai voir en son lieu. Pour ce qui regarde Salomon, ce n'est point depuis l'an 405. jusqu'en 412. qu'il a regné. Je ne sçai comment d'Argentré ne s'est point apperçû de l'anachronisme, lui qui prétend que ce Prince eut des démêlés avec les Visigoths ; car ces peuples ne passerent de l'Italie dans la Gaule qu'en 412. Ce fut aux environs de Narbonne qu'on leur accorda ce premier établissement, dans un païs fort éloigné des Armoriquains, & ils n'obtinrent une demeure fixe dans le territoire de Toulouse qu'en 419. Le Baud avoit pensé plus juste sur ce qui regarde le tems dans lequel Salomon vivoit, puisqu'il convient, que ce fut pendant son

regne, que les Romains chasserent de l'isle de Bretagne les Barbares, qui la désoloient, & qu'ils firent bâtir un mur, & ce fait, selon Usserius, n'arriva qu'en 426. Ainsi selon le sentiment de le Baud, c'étoit dans ce tems que Salomon regnoit. En effet Paulinien nous a déja dit formellement qu'il étoit contemporain de Valentinien, qu'il fit alliance avec lui, que ce fut du vivant de cet Empereur que ce Roi fut tué par ses sujets, & que pour venger la mort de sont allié, Valentinien envoya des troupes, qui ravagerent l'Armorique. On sçait que cet Empereur ne commença de regner qu'en 425. Alors il n'étoit encore âgé que de sept ans, & tout le maniment des affaires fut entre les mains de Placidie sa mere jusqu'après l'an 430. Mais aussi, puisque Salomon conserva si fidelement l'alliance, qu'il avoit faite avec cet Empereur, on ne doit point placer son regne après l'an 434. ou l'an 437. puisque les années suivantes, jusqu'après 448. ne furent qu'un tems de troubles & de guerres. Il faut que son regne ait fini avant la rupture qui fut cause de la guerre, & de la défaite des Armoriquains, dont parle

Sidonius Apollinaris, & qu'on doit rapporter à l'an 439. Cette rupture arriva dans le même tems que la révolte des Bagaudes, qui commença, selon Prosper, & selon Sigebert, en 434. & finit, selon le premier, deux ans après ; c'est-à-dire, en 436. & selon le second, après cinq ans ; ce qui nous conduiroit jusqu'en 439. véritable année de la défaite des Armoriquains par Littorius. J'estime donc que ce fut dans le commencement, & à l'occasion de ces troubles, vers l'an 434. que Salomon perdit la Couronne avec la vie, après treize ans de regne, depuis l'an 421. jusqu'en 434. Il ne pouvoit être âgé tout au plus que de quarante-deux ans, puisqu'étant petit-fils de Conan, & fils d'Urbien, il n'a pu venir au monde avant l'an 392. ou 391.

XVIII.

Alliance & postérité de Salomon.

Pour ce qui regarde son alliance, nous avons déja vû qu'il épousa la fille d'un Patrice Romain nommé Flavius. L'embarras est que ce nom fut

fort commun pendant tout ce siecle. Pour ne rien dire de Flavius Jovin, qui fut Consul avec Lupicin l'an 367. Flavius Evodius, fut premier Ministre du tiran Maxime. Constantin, aussi tyran, & qui fut Consul en 409. s'appelloit Flavius. Flavius Varanes, ou Vararit, selon Cassiodore, fut Consul en 456. & portoit apparemment le même nom; ce fut un de ceux de Maxime Avit, qui parvint à l'Empire en 455. On voit qu'il n'est pas aisé de démêler quel fut celui de ces Patrices dont Salomon épousa la fille. Il semble que le Baud veut nous insinuer que ce fut Flavius Varanes, ou Vararit. Pour moi, s'il étoit bien constant que ce nom fut héréditaire dans la famille d'Avit, j'aurois plus de penchant à croire que ce fut son pere. Sidonius nous apprend que le titre de Patrice étoit dans cette famille, une des plus illustres de l'Auvergne, dans le voisinage de l'Armorique. Avit eut beaucoup de crédit pendant tout ce tems. Dès avant l'an 421. lorsqu'il étoit encore jeune, il fut député vers l'Empereur Honorius. Depuis il eut presque toujours part aux exploits de Aëtius, entre lesquels on doit compter

la défaite des Bagaudes, qui arriva dans le même tems, à peu près, que celle des Armoriquains. Quoiqu'il en soit, j'estime que ce mariage se fit vers l'an 408. qu'Audren vint au monde en la même année, ou la suivante, & Constantin, le second fils, peu de tems après. S'il est vrai qu'une Dame Romaine nommée Cécile ait été l'épouse d'un Salomon Roi des Bretons Armoriquains, c'étoit de celui-ci, le premier du nom; au lieu que si cette Princesse s'appelloit Oven, comme un Auteur moderne n'a point fait difficulté d'avancer l'un & l'autre, quoiqu'il n'en donne aucune preuve, on ne doit point regarder ce dernier nom comme barbare. Il n'est qu'une altération, & qu'un abrégé de celui d'Eugenie, qui n'étoit rare, ni parmi les Dames Romaines, ni même parmi les Dames Gauloises. Le premier de leurs enfans fut Audren, qu'Ingomar nomme Deronus, & dont je parlerai dans le chapitre suivant. Le second fut Constantin, pere d'Aurele Ambroise, & bien différent de Constantin, surnommé le Tyran, qui regna l'an 407 & mourut l'an 411. Je ferai voir dans le même chapitre que

c'est sans fondement que quelques modernes les ont confondus. Je réserve à m'expliquer en même tems sur l'article de l'un & de l'autre ; parce que, comme la plûpart des Auteurs ne parlent d'Audren qu'à l'occasion de son frere Constantin, pere d'Aurele Ambroise, & qui fut Roi de l'Isle de Bretagne vers l'an 447. on ne peut séparer les preuves de l'un, sans s'exposer à tomber dans des redites. Outre ces deux fils Audren & Constantin, l'ordre des tems demande aussi qu'on regarde Salomon comme Roi de la petite Bretagne, dont Riemguilide étoit fille. Elle eut pour époux un noble Chevalier de l'Isle de Bretagne nommé Bican. L'Auteur de la vie de Saint Cadoc, ou Sophie lui donne le titre de Roi. De leur mariage sortit le fameux Hydulte, ou Iltul, Disciple de Saint Germain, Evêque d'Auxerre, & maître à son tour de tant de pieux Solitaires, & de saints Evêques. Quelques-uns ont écrit, que ce fut à Dol, c'est-à-dire, dans le pays de ses ancêtres du côté de sa mere, qu'il fut inhumé, & puisque Saint Kebius fut fils d'un Salomon, Comte de Cornouaille comme il n'est fait mention d'aucun

Comte de ce nom dans l'Isle de Bretagne ; il est tout naturel de croire que c'étoit le Salomon même, dont je parle, & que Saint Kebius fut un des fruits de son mariage. C'est tout ce que j'ai pû découvrir de l'alliance & de la postérité de Salomon.

XIX.

Fables qui regardent le regne de Salomon, & à quelle occasion on les a débitées.

Je pourrois me dispenser de faire un article exprès, pour rechercher l'origine, & le fondement des circonstances fabuleuses, qu'on a pû mêler dans la suite à l'histoire toute simple de ce Roi, telle que je viens de la rapporter. On n'en trouve aucune de ce caractere dans nos Historiens. Celle qui pourroit paroître plus extraordinaire, est que jusqu'au tems de son regne, c'étoit une coutume de vendre les enfans pour fournir au trésor du Prince, comme je l'ai dit sur le témoignage de Paulinien. Mais cette coutume, toute dure qu'elle paroît, n'est point néanmoins imaginaire, ni fabuleuse. Il ne

faut que lire ce que Salvien a dit dans le quatriéme livre de son Traité de la Providence, pour convenir qu'elle n'étoit qu'une suite de la rigueur avec laquelle on exigeoit les impôts, du tems des Romains. Dans le livre suivant, il s'en explique dans des termes qui ne sont pas moins vifs. Cet Auteur ne dit rien en ce point, que Pacatus, qui vivoit long-tems avant, n'eût dit sous le regne du tyran Maxime. Il nous reste jusques dans les loix des Empereurs des vestiges & des preuves de l'obligation, où les peuples étoient souvent d'abandonner leurs biens & leur liberté, pour se mettre à couvert des dures exactions, plus insupportables que la pauvreté même & que la servitude. S'ils étoient obligés de se réduire dans l'esclavage, & d'engager leur propre liberté, on peut bien juger que ce n'étoit qu'après avoir vendu celle de leurs enfans. Il me paroît aussi que j'en ai dit assez, pour faire voir que l'alliance de Salomon avec la fille d'un Patrice Romain nommé Flavius, n'a rien qui puisse la faire regarder comme une circonstance fabuleuse. Il en est une qu'on trouve dans la plûpart de ceux qui ont écrit

l'Histoire de France dans les quinziéme & seiziéme siécles ; aucun de nos Historiens ne l'a adoptée ; mais telle qu'elle est, s'il est vrai qu'elle ait quelque fondement, elle ne peut avoir de rapport avec aucun autre regne qu'avec celui de Salomon. C'est ce que ces Ecrivains ont avancé, que Méroüée Roi de France avoit un fils, qui fut cause de la mort d'un Roi de l'Armorique ; d'autres l'appellent Roi de Cornuaille ; qu'un certain Galuron, ou Galaor, fut un des principaux instrumens de ce meurtre ; que ce pere, comme un autre Brutus, exact observateur de la justice aux dépens de son propre sang, fit mourir son fils ; que ce fut à cause de cette sévérité qu'on lui donna le nom de Néron, comme si sa sévérité eut en ce point égalé toute la cruauté de Néron. Voilà la fable dans toute son étendue. Voici, ce me semble, quel peut en être le fondement. Mérouée, Prince François, pere de celui qui fut la tige des Mérovingiens, vivoit en effet vers l'an 434. année dans laquelle Salomon fut tué. Paul Diacre, qui parle de Mérouée long-tems avant l'an 434. l'appelle Nérouée. Selon cet Auteur,

il fit de concert avec Clodion, ou Claon, une irruption bien avant dans la Gaule. D'ailleurs on trouve que Grallon reçut une grande somme d'argent des fils du Roi des François, avec lesquels il avoit une étroite liaison. Salomon est tué dans ce même tems par ses propres sujets. Grallon, Comte de Cornuaille étoit un des plus considérables & des plus puissans. Il monte sur le Thrône dans ces conjonctures. Les commencemens de son regne furent séveres, pour ne pas dire odieux & suspects. Je suis le plus trompé du monde, si ce n'est pas lui, dont on a voulu parler sous le nom de Caluron, ou Galaor, qui revient assez à celui de Grallon ou Galon, & si ce n'est pas le dénouement de cette scene tragique, & tout le fondement de cette fable. Quoiqu'il en soit, Grallon fut Roi dans l'Armorique avant l'an 445.

X X.

Grallon fut aussi Roi des Bretons Armoriquains avant l'an 445.

La difficulté n'est pas, ce me semble, de prouver qu'il y ait eu dans l'Armorique un Prince de ce nom, ni qu'il

ait été reconnu pour Roi. Outre les titres de l'Eglise de Kemper, tant de fois cités dans le procès de feu M. l'Evêque de cette Ville, contre les Réformateurs du Domaine, & que ceux-ci n'ont jamais contesté, les chroniques de cette même Eglise, & des Abbayes de l'Antevenec, & de saint Jacut, que ce Roi fonda ; les catalogues des Comtes de Cornuaille, qui subsistent encore aujourd'hui ; les vies de Saint Corentin, de Saint Ronan, & de quelques autres Saints citées par le Baud, font une mention trop positive de Grallon, pour laisser la liberté de douter qu'il ait existé. Dès le dixiéme siécle, on trouve que les Moines de l'Antevenec prirent grand soin de conserver les titres, qui parloient de ce Roi leur fondateur, & de laisser à leurs successeurs un détail exact des terres que ce Prince & les autres Seigneurs de la Cour avoient données à cette Abbaye. C'est ce qui paroît dans les divers fragmens, que Bollandus a rendu publics sous le nom d'Addition à la troisiéme vie de Saint Wingalois. Voici ce qu'on y lit. On rapporte les présens extraordinaires que le Roi Grallon fit à Saint Winga-

lois; car il lui donna un nombre presque infinis de Villages, & de Fermes, pour le repos de son ame, & de celle de son cher fils Rivelen, auquel il a survécu, & de ses autres parens & amis. Hepunon, fils de Ruëlen & de Ruantis a donné une Eglise à saint Wingalois.... Moi le Roi Grallon, j'assure que ces choses sont véritables. Ensuite, sous un nouveau titre, on parle de ceux qui ont eu le bonheur de converser avec ce Saint, & voici ce qu'on y lit: Moi le Roi Grallon, je suis venu jusqu'à l'Andevenec trouver Saint Wingalois, l'an de Notre-Seigneur quatre cent.... On trouve encore dans les mêmes Cartulaires ces autres mots: Moi Grallon, Roi des Bretons par la grace de Dieu, & en partie des François, moi Grallon Roi... moi Grallon par la grace de Dieu Roi... Je conviens que ces choses n'ont été rangées, ni même peut-être écrites de cette maniere, que depuis le Duc Alain mort après l'an 900. c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent être regardées que comme des ouvrages du dixiéme siécle. Mais il faut aussi convenir qu'elles ont été tirées de quelques monumens plus anciens, comme on le marque expressé-

ment, & qu'on ne fît alors tout au plus que les transcrire dans un nouveau regiſtre. Mais un témoin plus ancien, & qu'on ne doit pas, ce me semble, récuser, est l'Auteur de la troisiéme vie de Saint Wingalois, nommé Gurdestin, Moine de l'Antevenec, dont j'ai déja dit quelque chose. Les Annales Bénédictines nous apprennent qu'il écrivit sur la fin du neuviéme siecle vers l'an 884. La réputation de ce Saint, dit cet Auteur, le fit connoître à Grallon Roi des Cornubiens Occidentaux, qui avoit *glorieusement triomphé des Pirates du Nord.* Et dans un autre endroit, il ajoûte que Grallon, surnommé le Grand, avoit en main le sceptre de la Bretagne. L'Auteur de la seconde vie du même Saint, qu'on trouve dans Bollandus, dit aussi que Grallon, qui étoit Roi dans ce même tems, avoit d'abord fait paroître en traitant les affaires de son Royaume, cet esprit fier & hautain, ou si vous voulez, avoit gouverné son Royaume avec beaucoup de rigueur & de sévérité; mais qu'ensuite il devint plus doux & plus humain. On ne marque point dans quel tems cet Auteur écrivoit, mais il paroît ancien. J'ai déja dit que je regardois le

catalogue des Comtes de Cornuaille cité par le Baud, comme un ouvrage du sixiéme, ou du moins du septiéme siecle. On y trouvoit le nom de *Grallon* entre les premiers de ces Comtes. Si on ajoûte les preuves, qu'on peut tirer de son tombeau, de son épitaphe, qui se voyent encore dans l'Eglise de l'Antevenec, de l'aniversaire que les Moines de cette Abbaye doivent célébrer tous les ans pour le repos de son ame, de l'inscription qui fut gravée l'an 1424. sur le portail de l'Eglise de Kemper; enfin de la statue équestre de ce Roi placée sur le même portail au-dessus de cette inscription; je ne crois pas qu'on puisse regarder, ni son nom, ni son regne, comme des choses supposées, ni fabuleuses, beaucoup moins comme inventées par Geffroi de Monmouth, qui n'en dit pas un mot. Je sçai que les derniers monumens sont modernes; mais il me paroît qu'on doit équitablement penser qu'ils ont été substitués à d'autres de même nature, & d'une plus haute antiquité. Je ne veux ici me prévaloir ni de l'Acte de fondation de l'Abbaye de Saint Gildas de Rhuis, qu'on attribue néanmoins communément, & avec assez de raison, à ce Roi, ni du

détail de sa pompe funebre, qu'on trouve dans les Cartulaires de l'Antevenec, parce que je sçai que ces titres sont suspects, apparemment faux, certainement altérés. Il me semble que les autres preuves suffisent.

X X I.

Dans quel tems Grallon vivoit, époque & durée de son regne.

Le nœud de la difficulté consiste à fixer le tems dans lequel ce Roi vivoit, la durée de son regne, & l'année de sa mort. Pour moi je ne doute pas que tous les *Actes*, qui le font regner avant l'an 400. & qui supposent qu'il est mort en 405. s'ils ne sont pas entierement & absolument faux, n'ayent été du moins alterés, & que la date n'en ait été changée. Car il me paroît certain qu'il regnoit après l'an 434. & qu'il n'est mort que vers l'an 445. En effet il eut le bonheur de converser avec Saint Wingalois. Il alla le voir dans sa retraite de l'Antevenec, & fit de riches fondations dans ce Monastere. Or ce Saint, plusieurs années avant qu'il demeurât à l'Antevenec, & même a-

vant qu'il se fût retiré dans sa premiere solitude, avoit *formé le dessein de quitter ses parens & sa patrie, pour aller trouver Saint Patrice déja Pontife*, dont les saintes instructions avoient éclairé toutes les Eglises de l'Hybernie ; & déja dans un âge assez avancé pour envisager l'heure de sa mort comme prochaine. Saint Patrice entra dans cette isle avec le caractere d'Evêque seulement en 432. Il ne fit des conversions éclatantes, ou du moins on ne peut dire qu'il ait éclairé toutes les Eglises de l'Hybernie, que quelques années après. Ce ne fut donc au plûtôt que vers l'an 435. ou 436. que Saint Wingalois put prendre la résolution d'aller le trouver. Il ne pouvoit encore alors avoir que dix-huit ou vingt ans tout au plus, & on ne peut donner moins à une personne qu'on suppose en état, non-seulementt d'entreprendre un tel voyage, mais encore d'instruire les autres, & d'avoir des disciples. Il se retira d'abord avec eux dans l'isle qu'on nomme Fospegia, dans laquelle il demeura trois ans entiers ; mais enfin l'incommodité de ce lieu lui fit prendre le parti de la quitter, & de préférer celui de l'Antevenec. Ce fut là qu'il jetta

les premiers fondemens de cette fameuse Abbaye, que le Roi Grallon dota bientôt de tous ces amples revenus, dont il est parlé dans les titres qu'on lit encore aujourd'hui, & que je viens de citer. Ce Roi vivoit donc après 432. & même après 439. C'est une conséquence claire & néceſſaire. Mais auſſi puiſqu'Audren regnoit dès l'an 446, comme je le ferai voir dans le chapitre ſuivant, il faut que Grallon, auquel il ſucceda, ſoit mort en 445. Il n'eſt plus fait mention de lui nulle part depuis cette année. Le martyre de Saint Vignier, autrement appellé Fingars, qui ſignifie la même choſe, arrivé peu de tems après, eſt même une preuve poſitive, qu'il ne vivoit plus, puiſqu'il y avoit un autre Comte, ou Roi de Cornuaille, que les Actes de ce Saint nomment Theodoric. Cette Chronologie s'accorde parfaitement avec ce que nous liſons dans les Catalogues des Comtes de Cornuaille; car, comme il en marque trois avant Grallon, dont deux au moins, & peut-être trois, étoient freres, qui ont porté ſucceſſivement ce titre dans une eſpace d'environ cinquante ans, c'eſt-à-dire, depuis 383. juſqu'en 434. il en marque auſ-

si deux après Grallon, c'est-à-dire, depuis 445. qui ont pû vivre jusqu'après l'an 500. tems dans lequel vivoit Reith, le septiéme de ses Comtes ; soit qu'il ait été le même que Rioval, comme quelques-uns le prétendent, ou qu'il ait seulement été son contemporain, ce que j'examinerai dans la suite plus amplement. Voilà donc le commencement du Regne de Grallon fixé l'an 434. & l'année de sa mort en 445. après onze ans de regne. En sorte qu'on ne doit pas le confondre avec celui qui fut Comte de Cornuaille dans le dixiéme siécle, comme le Pere le Large l'a dit dans ses Mémoires manuscrits sur l'Histoire de Bretagne. Car comme celui-là ne fut jamais nommé Grallon le grand, ou Grallon Mur, mais seulement Grallon Ploënot, ni avec celui qui porta le même titre de Comte de Cornuaille dans les sixiéme & septiéme siécles, qui n'est connu, ni marqué dans les catalogues de ces Comtes, que sous le nom de Grallon Flain ; ce fut celui même qui dans ces catalogues a porté le nom de Mur, ou Grand, comme Gurdestin le dit expressément, & qui vivoit avant Reith ou Rioval, puisqu'entre eux ces catalogues en mettent

deux autres, Daniel Dem-Rus, & Budic; c'est-à dire, qu'il fut Roi vers le milieu du cinquiéme siecle, comme je viens de le prouver.

XXII.

Famille, alliance, & postérité de Gralon.

Il reste encore sur son sujet une autre difficulté, qu'il ne sera pas si facile de résoudre; c'est de découvrir sa naissance, ses parens, & sa famille. Bouchard dit qu'il étoit fils de Conan; mais il n'en rapporte aucune preuve. Et comme entre les vingt-quatre enfans de Cone, ou Conis, qui est Conan, je n'en trouve point de ce nom, ni d'aucun autre, qui puisse convenir, je ne fais nulle difficulté de juger qu'il n'en étoit pas du nombre; c'est aussi ce que d'Argentré soutient. Il prétend que loin d'avoir été fils de Conan, il étoit du même âge, & qu'il l'avoit accompagné dans son passage sous le regne du tyran Maxime; qu'il habita d'abord la Ville des Ossismiens, (c'est aujourd'hui le pays de Saint Paul de Leon) qu'il porta le titre de Duc, & qu'il

se qualifioit quelque fois Duc, & quelque fois Comte de Cornuaille. Le Baud n'avoit point parlé de l'âge ; mais il avoit dit presque tout le reste. Je ne vois rien que de très-probable dans leur sentiment. L'effigie de ce Roi le représente dans un âge fort avancé. Tout ce que nous sçavons de lui prouve la même chose ; ce qui suppose qu'il n'é-étoit pas fils de Conan, ni mort en 405. comme Bouchard l'a dit ; mais qu'il étoit né quelque tems avant le passage de Maxime. J'ajoûte qu'il y a bien de l'apparence que ce Grallon est le même que Gollit, dit aussi Gallus, ou Gallon, époux d'Agris, ou Figridit, sœur de Darerea, qui seroit l'Adévisia des cartulaires de l'Antevenec, c'est-à-dire, qu'il étoit, non pas effectivement frere, comme un moderne l'a dit, mais beau-frere de Conan, ou Conis. Né vers l'an 363. ou 365. marié vers l'an 382. il auroit passé dans l'Armorique avec Maxime & avec Conan en 383. âgé d'environ vingt ans. Il avoit été d'abord Duc de Domnonie jusqu'au tems du regne de Salomon, qui l'auroit fait Comte de Cornuaille vers l'an 421. Après la mort de ce Roi, soit qu'il en ait été l'auteur ou le com-

plice,

plice, & qu'on ait voulu parler de lui sous le nom de Galaor, ou Galaron, soit qu'il ait seulement profité de cette conjoncture, pour usurper le Royaume au préjudice de ses petits-neveux, il auroit monté sur le Throne en 434 âgé de soixante-neuf ans, & seroit mort âgé de quatre-vingt en 445. Si les choses ne se sont pas effectivement passées de cette maniere, je ne vois au moins rien qui puisse nous empêcher de le penser, rien même qui nous porte à le croire. Je n'entrerai point néanmoins ici dans le détail de toute cette nombreuse postérité de Gollit & d'Agris, qu'on peut voir toute entiere dans Usserius & dans Coglan. Je me contenterai de dire que Grallon eut un fils nommé Rivelen, ou Ruilen, qui mourut avant son pere, & qui de Ruantis, laissa celui que les Cartulaires de l'Antevenec nomment Hépunon, & que ce Roi n'eut pour successeur dans ses Etats, qu'il avoit usurpés, ni son fils, ni son petit fils, mais Audren, Deronus, ou Dremrus, fils de Witol, qui est Salomon. Au reste, comme ceux qui nous ont parlé de Grallon, quoiqu'ils n'ayent pas entré dans toutes ces difficultés, n'ont pas laissé de nous en dire des choses assez singu-

lieres, je ne crois pas pouvoir me dispenser de m'étendre un peu sur les circonstances de son regne, & d'examiner celles qui se trouvent conformes à l'Histoire Romaine.

XXIII.

Conformité des circonstances du regne de Grallon avec l'Histoire Romaine.

La premiere est que les commencemens de son regne furent durs & violens; je me suis servi de cette preuve, pour faire voir qu'il est très-probable, qu'il eut part à la mort de Salomon, s'il n'en fût pas un des principaux auteurs, & quand il n'auroit pas poussé cette férocité, qu'on lui reproche, jusqu'à ce point d'irréligion & d'inhumanité, cela n'empêcheroit pas que les commencemens de son regne n'eussent dû paroître durs, puisqu'il rompit ouvertement avec les Romains, & qu'il leur fit une assez longue guerre, dans laquelle il paroît avoir eu quelque désavantage. C'est ce qui a fait dire qu'il entretint la paix avec les Gaulois; car il semble en effet qu'il s'unit avec les Bagaudes, qui n'étoient que des

Gaulois mécontens du gouvernement ; & qu'il s'unit avec eux, non pour demeurer en paix, mais pour faire de concert la guerre aux Romains, ou du moins pour les aider à s'affranchir de leurs violences & de leurs exactions. Tout cela s'est passé de la sorte depuis l'an 434. jusqu'en 439. peut-être plus long tems. On en trouve les preuves dans Prosper, dans Sidonius Apollinaris, dans le Prêtre Constance, & dans Sigibert, que j'ai déja cités. On dit encore de lui, qu'il eut une grande union avec les habitans de la grande Bretagne. Il ne faut point de preuves pour cet article, puisque lui-même & son épouse étoient natifs de cette isle. Il n'est point de plus grande union que celle qui vient d'une alliance aussi étroite ; pour ne rien dire de ceux de ces habitans, qui, pour se mettre à couvert des ravages continuels des Barbares, purent chercher un azile dans ses Etats pendant tout le tems de son regne, comme tant d'autres étoient venu s'habituer dans les mêmes lieux sous le regne de ses prédecesseurs.

On trouve aussi, dans les Titres, de l'Antevenec, qu'il reçut des sommes considérables des fils du Roi des

François, & qu'il fut même en partie Roi des François. On auroit peine à trouver dans ces faits quelqu'apparence de vérité, si la grande notice de l'Empire ne nous apprenoit qu'il y avoit à Rennes, qui étoit une des principales Villes de l'Armorique, des François Letes; & comme les François s'étoient déja fait une grande réputation dans les Gaules entre les années 434. & 445. il étoit trop glorieux au Roi des Armoriquains d'avoir dans ses Etats quelque petite portion que ce pût être d'une nation si belliqueuse, pour ne s'en faire pas honneur. Outre que les fréquentes irruptions des François dans les Gaules, depuis celle de Clodion & Meroüé premier du nom, dont j'ai déja parlé, la division qui se trouvoit entre ces peuples, dont une partie combattoit pour Attila, pendant que l'autre étoit avec les Armoriquains dans l'armée d'Aëtius, suffiroit pour autoriser tout ce que les titres, que j'ai cités, disent de la liaison que Grallon eut avec les fils du Roi des François, & des sommes considérables qu'il reçut de ces Princes. Une autre circonstance du regne de Grallon, est qu'il fut le glorieux vainqueur des Nations du

Nord. Gurdestin les appelle tout simplement Normands, & dit qu'après avoir vaincu ces Nations ennemies, il avoit pris leurs Chefs. Par ces Normands vaincus, le Baud entend les Pyrates de Norvege, & d'Argentré les Danois. Quelques Auteurs appellent en effet les Danois Normands; d'autres donnent ce nom aux Visigoths; & il s'en trouve au contraire, qui donnent celui de Vandales aux véritables Normands, qui se rendirent si redoutables dans le neuviéme siecle. C'en est assez pour entendre ce que Gurdestin a voulu dire. Il s'est servi d'un terme très-connu de son tems, & très-usité, pour exprimer, non les mêmes peuples, mais tous ceux en général qui étoient du Nord. Tels étoient les Vandales, les Saxons, & les Alains, ou Allemands; & Grallon a pu dans diverses conjonctures défaire quelques troupes de toutes ces diverses Nations. Sous le regne de Conan vers l'an 409. il a pu commander une armée, pour s'opposer aux Vandales, ausquels Zosime nous apprend en effet que les Armoriquains résisterent avec succès. Je dis la même chose des Pyrates Saxons, ou dans le même tems, ou dans les années suivantes, & des Visigoths, ou des

Alains même, sous le regne de Grallon, vers l'an 444. lorsque les Armoriquains assiegerent Tours, comme je l'ai prouvé par le témoignage de *Sidonius* Apollinaris, & par les Notes du Pere Sirmond sur ce passage.

Enfin une autre chose, que nos Historiens attribuent à ce Prince, est l'érection de l'Evêché de Cornuaille, dont la Ville de Kemper fut le Siege principal. Cet article regarde l'Histoire Ecclésiastique. J'ai fait dessein de n'en parler que le moins qu'il me sera possible. Mais il m'a paru que je ne pouvois me dispenser de faire voir qu'on ne dit encore rien en ce point qui ne soit conforme à l'Histoire. Car dans la petite Notice des Provinces, ouvrage qui paroît être de ce même tems, nous trouvons dans la troisiéme Lyonoise la Ville de Kemper sous le nom de Corisopitum, qu'elle conserve encore, au rang de celles qui portoient le titre de Cités, & qu'on regardoit comme Episcopales ; & j'espere que tous ceux qui voudront juger sans prevention, conviendront, comme feu M. l'Abbé Chatelain, très bon juge en ces sortes de matieres, en est convenu, qu'il y a bien de l'apparence que le Chariaton, ou

Chariaton, ou Caraton, si bien marqué dans les monumens publics de ce tems, est le S. Corentin même, qu'on honore comme le premier Evêque de cette Ville, qui de son nom s'appelle encore aujourd'hui Kemper-Corentin.

X X I V.

Fables débitées au sujet de Grallon.

Je regarde toutes les autres circonstances que les Historiens modernes rapportent sous le regne de Grallon, comme apocryphes ou fabuleuses. Ce qu'ils disent de la ville d'Is est de ce genre. Ils prétendent qu'elle étoit située sur le bord de la mer, entre la pointe de Crozon & le Cap de Fontenai, dans un lieu qui fait aujourd'hui partie du Golfe, ou de la Baye de Douarnenés. Ils disent qu'elle fut ensevelie sous les flots, en punition des crimes de ses habitans, par un débordement extraordinaire & miraculeux de la mer, & que lorsqu'elle est basse on montre encore dans ces lieux les ruines de cette Ville. Il y en avoit en effet deslors une de ce nom. C'étoit le Corisopitum de la petite Notice des Provinces, ou celle que l'Ano-

nyme de Ravenne nomme Kerris. Kaër signifie Ville ; il est le nom en question, & l'*opitum* n'est qu'une corruption d'*oppidum*, ville. Mais les anciens Auteurs de la vie de Saint Guingalois ne font aucune mention de la ruine, ni de cette inondation, & je crois qu'une tradition populaire est un fondement trop foible, pour établir suffisamment un évenement aussi singulier. Il y a même peu d'apparence, que les restes de ces murs & de ces bâtimens ayent pû se conserver sous les eaux pendant près de treize siécles, dans un golfe des plus exposés aux vents & à la tempête.

On mêle dans cette tradition le nom d'une Princesse, qu'on dit fille de Grallon, & qu'on appelle Ahés, ou Dahut. On veut qu'elle donne son nom à la ville de Carhais, ou Ker-Ahés, qu'elle fit bâtir, & qu'elle ait fait faire deux grands chemins pavés, l'un depuis cette Ville jusqu'à Nantes, & l'autre jusqu'à Brest, dont on voit encore des interruptions, qu'on appelle Kent-Ahés, c'est-à-dire, chemin d'Ahés. On la dépeint encore beaucoup plus coupable dans la Cour du Roi son pere, que ne fut vers le même tems Honoria dans celle de l'Empereur Valentinien son

frere. Rien de tout cela dans l'antiquité. Je trouve bien, qu'une des filles de Conis, ou Conan, s'appelloit Achée, nom qui sembleroit assez aprrocher de celui d'Ahés; mais elle fut d'un caractere bien différent de celui avec lequel on nous représente cette prétendue Princesse fille de Grallon. Achée, selon le Calendrier de Castel, fit profession de virginité, aussi bien que sa sœur Lalloc. Selon Catalde Maguir sous le 6. Février, ces deux sœurs se consacrerent à Dieu, & firent vœu de virginité. Selon Ænguſſius, ou du moins son Scholiaste, Achée ressuscita des morts & guérit des lépreux; preuves évidentes de la fidélité de cette Sainte à remplir les devoirs de son état. D'ailleurs il ne viendra jamais dans l'esprit, que Grallon, si severe dans les commencemens de son regne, si pieux sur la fin de ses jours, aidé des sages conseils de tant de saints personnages, de saint Ronan, de saint Guingalois, de saint Jacut, de saint Corentin, ou n'ait pas apperçû dans sa fille tous les défauts qu'on reproche à cette Princesse, ou n'y ait pas rémedié. Pour ce qui regarde ce grand chemin qui conduisoit depuis Brest par Charhais, jusqu'à Nantes, c'est celui

qu'on trouve dans les anciens itinéraires, qui fut très-fameux & très-fréquenté long-tems avant Grallon. Tout ce qu'on ajoûte de la clef que ce Roi portoit au cou, pour marque de sa royauté, n'est qu'un conte pueril, inventé sur une étymologie mal contestée des mots, Tour-Dahut, Tour-Alchués, ou sur une application faite à contre-tems du terme de clef, employé dans l'Ecriture, pour exprimer la puissance; conte indigne d'être écrit comme une chose sérieuse. Je sçais qu'on présente aux Souverains, ou à ceux qui tiennent leur place, les clefs des Villes dans lesquelles ils font leur entrée solemnelle; mais je ne crois pas qu'on trouve nulle part qu'on en portât au cou pour marque de distinction & de souveraineté. Il est vrai que saint Gregoire le Grand en avoit envoyé d'or à Childebert Roi de France, afin qu'il les portât au cou; mais comme un préservatif contre toute sorte de maux, parce qu'elles renfermoient quelque peu de limaille des chaînes de saint Pierre, & qu'ainsi devant être regardées comme des reliques, on pouvoit les porter au cou. Mais tout cela ne me paroît pas suffisant, pour autoriser ce qu'on dit de la clef de Grallon.

X X V.

Etendue & limites des Etats de Grallon.

Il ne faut pas finir ce Chapitre, sans dire un mot de l'étendue de ses Etats, & de leurs limites pendant son regne. Ce seroit se tromper de croire, qu'il ne fût toute sa vie que simple Comte de Cornuaille, tels qu'étoient les derniers qui porterent ce titre sous nos Ducs, c'est-à-dire, Seigneurs tout au plus d'une cinquiéme ou sixiéme partie de cette Province. Dans ces premiers tems, ce qu'on appelloit Cornuaille n'avoit pas moins d'étendue que ce qu'on appelle aujourd'hui la Bretagne. Glabert Radulphus, Auteur du commencement du onziéme siécle en est un bon garant, puisqu'il dit nettement que Rennes étoit la Capitale du pays qui portoit ce nom; & l'Auteur d'un fragment imprimé dans Pithou dit que le même pays que les Bretons appelloient de leur nom de Bretagne, portoit auparavant celui de Cornuaille. La vie de S. Oudocée prouve la même chose. Le Comte de ce nom étoit donc dans ces premiers siécles

un Officier, ou Commandant, dont le ressort s'étendoit généralement dans tout le pays qu'il gouvernoit sous les ordres du Souverain; comme l'autorité du Comte de la grande Bretagne, dont il est fait mention dans la grande Notice de l'Empire, s'étendoit avec dépendance du Magistrat, qu'on appelloit Vicaire des Isles Britanniques, & sous les ordres de l'Empereur, dans tout ce que les Romains possedoient dans cette Isle. C'est ainsi que Grallon ne porta d'abord que le titre de Comte, qu'avec dépendance; *mais il* abusa de l'autorité que ce titre lui donnoit; il s'en servit comme d'un dégré pour monter enfin sur le Thrône. Il fut Roi de la Cornubie occidentale; Roi par la grace de Dieu. Roi des Bretons & en partie des François, il gouverna ce Royaume. Il avoit en main le Sceptre de la Bretagne, il fut surnommé le Grand, & toutes ces choses ne peuvent convenir à un simple Seigneur, qui n'auroit été que ce que furent depuis un Dile, les Bividic, & un Alain. En effet son Royaume s'étendoit dans tout le pays qu'on appelle aaujourd'hui Cornuaille; personne ne le conteste. L'érection de cet Evê-

ché, les fondations de la Cathédrale & de l'Abbaye de l'Antevenec ne permettent pas d'en douter. Le pays, d'Aleth, aujourd'hui Saint Malo, faisoit aussi partie de ses Etats. La fondation de l'Abbaye de saint Jacut dans les enclaves de ce Diocèse, & néanmoins dépendante de celui de Dol, entre l'embouchure de la petite riviere d'Arguenon & le Château de Gildo, le prouve évidemment. Le pays de Rennes le reconnoissoit aussi pour Souverain, & s'il se dit en partie Roi des François, ce n'est que parce qu'il y avoit dans ce territoire des François Letes. D'ailleurs entre les titres de l'Abbaye de l'Antevenec on en trouve un, daté du Château de Montreüil, *factum in Castello Monsteriolo*, qui ne se trouve nulle part que je sçache que dans ce Diocèse proche Vitré; outre que je viens de prouver que Rennes étoit dès les premiers tems une des Villes du pays qu'on appelloit Cornuaille. Enfin, puisque Grallon eut des guerres avec les Vandales, avec les Visigots, & les Alains sur la Loire, & puisque ce fut sous son regne que les Armoriquains assiegerent Tours, on ne peut, ce me semble, raisonnablement douter que le pays de Nantes

ne dépendît aussi bien de lui, que les autres que je viens de nommer. On voit par-là, mais sur des preuves nouvelles, & sur des autorités toutes différentes, que son Royaume s'étendoit dans les mêmes pays que Maxime avoit cédé à Conan, d'un côté depuis la riviere de Goésnon & le mont Saint Michel, jusqu'à Nantes, & jusqu'à la Loire, & de l'autre côté jusqu'à l'éminence occidentale, en Breton *Cruch occident*, c'est-à-dire, le Cap de Fine-terre, ou le promontoire de saint Mahé. Pour ce qui regarde Poitiers & Bourges avec leur territoire, il paroît qu'il perdit ce gouvernement que Conan avoit trouvé le secret de conserver. La guerre des Alains & d'Eschar leur Roi, le Siege de Tours, dont j'ai déja suffisamment parlé, semblent en être une preuve, Mais nous verrons dans le Chapitre suivant, que son successeur renouvella l'ancienne alliance que nos premiers Rois avoient avec les Romains, & ménagea si bien l'esprit de l'Empereur, ou de ses principaux Ministres, qu'il recouvra ce que Grallon n'avoit perdu que parce qu'il ne les avoit pas ménagés.

XXVI.

Récapitulation, selon l'ordre des tems, des Auteurs qui prouvent le regne de Salomon & de Grallon, & des monumens qui nous conservent la memoire de ces deux Rois.

Comme j'ai fait voir dans le premier Chapitre, qui regarde Conan, qu'il n'est *aucun siécle depuis ce Roi dans lequel on ne trouve* quelques monumens, ou quelques Historiens, qui sont autant de preuves de son regne ; on a déja pû remarquer que j'ai fait voir la même chose dans ce Chapitre au sujet de Salomon & de Grallon dès le cinquiéme siecle, dans lequel ils vivoient. Les fondations que ce dernier fit à l'Abbaye de l'Antevenec, & dont on conserve encore les titres, sont une preuve qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique avant l'an 445. & Facundus, Possessor, Sidonius Apollinaris, Alcime, Avit, en parlant de Fauste premierement Abbé de Lerins, & depuis Evêque de Riez, le reconnoissent. Zosime, Rutilius, Claudius Numatianus, Salvien, & Constance Prêtre

d'Auxerre prouvent que ces Bretons sous le nom d'Armoriquains n'étoient plus sujets des Romains, & qu'ils formoient un état indépendant. Les Peres assemblés au Concile de Vennes vers l'an 465. appellent ce pays Royaume. Prosper, dont la plus ample Chronique ne va pas au-de-là de l'an 455. fait mention d'un Vitric, qui paroît être Vitol, & le même que Salomon. La fondation de l'Eglise de Kemper, & plusieurs autres du même tems ont conservé le nom de Grallon. Et pour ne rien dire de son épitaphe, qui peut être plus récente, mais dressée sur des Mémoires plus anciens & contemporains, son tombeau doit être regardé comme un monument du même siécle : & quand bien même les suivants n'en fourniroient aucun autre, ceux-là devroient suffire pour convaincre tout esprit qui ne seroit pas prévenu. Les autres ne peuvent servir qu'à conserver la tradition, & à nous apprendre qu'on a toujours depuis jugé de ces faits comme j'en juge moi même. C'est ce qui paroît dans le siécle suivant, par le témoignage de Jornandes & de Procope, qui nous représentent les Armoriquains comme peuple absolument indépendant

& libre, & par l'ancien catalogue des Comtes de Cornuaille, qui nous a conservé le nom de Grallon, & qui nous indique assez le tems dans lequel il vivoit, quand il nomme avant lui trois de ces Comtes, & deux autres entre lui & Jean Reith qui vivoit dans le siécle sixiéme. Dès le commencement du septiéme, l'Auteur de la Vie tripartie de saint Patrice nous apprend le nom, l'alliance, la postérité de Gollite, ou Gallon, qui me paroît le même que Grallon, & le tems dans lequel il vivoit vers le sept ou huitiéme siécle. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains parle de Salomon Roi de ces peuples, & de quelques circonstances de son regne & de sa vie. Nous trouvons dans Paul Diacre, qui vivoit sur la fin du même siécle en 787. les noms de Cloïon & Méroüée Rois des François contemporains de Salomon, & des preuves de l'indépendance & de la souveraineté des Armoriquains avant l'an 450. Erric Moine d'Auxerre, qui vint peu de tems après, prouve aussi ce dernier article, & Gurdestin Moine de l'Antevenec, son contemporain, explique amplement ce qui regarde le Roi Grallon, & le pays de

Bretons, qu'il gouvernoit ; comme Paulinien Evêque de Leon écrivit fort au long dans le siecle suivant, qui est le dixiéme, les circonstances du regne de Salomon ; & les Moines de l'Anteveneс conserverent avec soin dans leurs Cartulaires celles du regne de Grallon, qu'ils avoient trouvées dans des regis-tres plus anciens. En 1024. Ingomar dans la Généalogie qu'il a dressée du Roi Judicaël, entre les ancêtres de ce Prince a mis dans son rang Guitol ou Guiton, qui est Salomon. Enfin en 1110. Simon Dunelme reconnoît qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique long-tems avant l'an 383. & que ceux qui suivirent les tyrans Maxime & Constantin, demeurerent toujours depuis avec eux dans les mêmes lieux ; pour ne rien dire de deux vies de Saint Vingalois & de celle de Saint Ilture, dont je ne sçai pas l'époque. On voit qu'entre ces Auteurs, je ne compte ni Geffroi de Monmouth, qui ne dit en effet pas un mot de Salomon, ou de Grallon, ni même d'aucun de ceux que j'ai cités dans le premier Chapitre, pour prouver l'existence & le regne de Conan : & néanmoins tous ceux qui parlent du premier de nos Rois, suppo-

sent & prouvent qu'il eût des successeurs dans le même Royaume, comme ceux qui ne parlent que de Salomon ou de Grallon, ses successeurs, ne laissent pas de supposer qu'ils ont eu quelques prédecesseurs, & par conséquent toutes les preuves se soutiennent & se fortifient les unes les autres, comme celles que je vais employer, qui seront presque toutes également nouvelles, donneront à leur tour un nouveau jour & de nouvelles forces à celles que j'ai rapportées dans ces deux premiers Chapitres.



CHAPITRE III.

Etat de la Bretagne Armorique, ou petite Bretagne depuis l'an 445. jusqu'après l'an 480. où l'on parle des regnes d'Audren, de Riothame & d'Eusebe.

I.

Il y avoit des Bretons dons l'Armorique long-tems avant l'an 466.

ON croira d'abord que, pour donner une juste idée des habitans de l'Armotique depuis l'an 445. jusqu'après l'an 470, il est assez inutile de s'arrêter à prouver que durant cet intervalle il y avoit des Bretons dans cette partie de la Gaule. Avant le dernier Ouvrage de M. l'Abbé de Vertot ce n'étoit presque plus un article contesté. Vignier, qui jusqu'à ce tems n'avoit voulû convenir de cette vérité qu'à demi, n'en disconvient plus depuis l'an 448. Les autres ne retardent cet établissement que d'environ dix ans, pour

en faire honneur à Rioval ; presque tous, excepté M. l'Abbé de Vertot, croyent en voir des preuves dans le premier Concile de Tours en 461. parce qu'entre les souscriptions, ils trouvent celle d'un Mansuetus Evêque des Bretons. Il faut néanmoins avouer que ce ne sont que des opinions, ou des époques imaginées & hazardées sans fondement, & sur lesquelles on ne peut compter. Aucune colonie considérable de Bretons ne vint s'établir de nouveau dans l'Armorique en 448. Rioval ne regnoit qu'en 513. & longtems depuis, c'est-à-dire, plus de cinquante-cinq ans après l'an 458. dans lequel ces Historiens n'ont pas laissé de fixer son passage. Et pour ce qui regarde Mansuetus, s'il eût été Evêque dans l'Armorique, je ne vois aucune raison qui pût l'autoriser à prendre seul le titre d'Evêque des Bretons, dans une assemblée de tant d'autres Prélats, qui pouvoient avoir aussi bien que lui des Bretons sous leur conduite, & dans leur Diocèse, ce qui me fait croire qu'il étoit Evêque dans la grande Bretagne. De-là vient, sans doute, que dans le Concile de Vennes tenu quelques années après celui de Tours, i

ne se trouve aucun Prélat qui prenne ce titre ; en sorte que, si nous n'avions pas de meilleurs garants, nous serions réduits à ne reconnoître des Bretons dans ce pays qu'après l'an 470, comme en effet il se trouve quelques Historiens modernes qui n'en reconnoissent que dans ce tems, & M. de Vertot plus tard encore, & seulement après 513. Ils n'ont donné dans ce sentiment, que parce qu'ils n'ont pas assez consulté les Auteurs contemporains. Sidonius Apollinaris, témoin oculaire, nous apprend que dès le tems d'Arvand, Préfet du Prétoire des Gaules, il y avoit des Bretons établis au-de-là de la Loire, ou sur la Loire ; car les termes latins peuvent signifier l'un & l'autre : à cette différence près, qui n'est pas considérable, & qui ne peut rouler que sur une chicane de Grammaire, ils n'ont point besoin d'explication. Si le sens est que ces Bretons étoient placés au-delà de la Loire, un Auteur originaire de Lyon, dont la meilleure partie de la vie s'est passée dans l'Auvergne, ou dans les lieux circonvoisins, & qui nous apprend ce qui s'étoit tramé dans le même pays, ne pouvoit marquer plus exactement nos

Bretons Armoriquains, qu'en disant que leur situation étoit au de-là de la Loire. Si l'on s'en tient à l'autre sens, & si l'on prétend que l'Auteur n'a rien voulu dire autre chose, sinon que les Bretons étoient établis sur ce fleuve, on peut conclure, qu'ils occupoient l'un & l'autre rivage, & ce seroit une nouvelle preuve qu'ils étoient maîtres aussi bien des territoires de Poitiers & de Bourges, comme je l'ai déja fait voir, en parlant de Conan, que de ce qu'on appelle aujourd'hui la *Bretagne*; puisque ce fleuve coule au milieu de ces Provinces Mais laissons à part cette légere différence; de quelque maniere qu'on explique ce passage, ni Vignier, ni Savaron, ni le Pere Sirmond, ni aucun autre que je sçache, n'ont fait difficulté de reconnoître que Sidonius parle dans cet endroit des Bretons Armoriquains. La seule réflexion qu'il s'agit d'ajouter, est qu'ils n'étoient point là comme des troupes seulement en garnison : on n'auroit parlé que de les chasser, & non de les attaquer avec toutes les forces des Goths & des Gaulois qui restoient dans la disposition du Préfet du Prétoire. Ils y étoient établis, *sitos*. Il fa-

loit commencer par les combattre, *expugnari oportere.* Ils n'y étoient point aussi comme dans une demeure accordée seulement par grace depuis cinq ou six années ; leur situation étoit l'établissement ancien d'un peuple qui valoit la peine qu'on lui fît la guerre en forme. Ils étoient en ce point semblables aux Bourguignons, dit le Pere Sirmond, que comme eux ils occupoient depuis long-tems une portion de la Gaule ; & pour achever de convaincre que c'étoit la pensée de Sidonius, il ne faut que rappeller ce que le même Auteur dit au sujet de Fauste Evêque de Riez, dont j'ai déja parlé, qu'il regarde comme Breton, & au sujet de Riotham, auquel il s'adresse comme au Chef des Bretons, comme je l'expliquerai plus au long dans la suite, Or l'affaire d'Arvandus s'étant passée, selon Cassiodore, l'an 469. selon Paul Diacre, qui l'appelle Ardaburius, ou Arauundus, ou Arbusdus l'an 468; selon Sigebert, qui le nomme Servandus, l'an 468, qui même avance ordinairement ses époques de trois ans, il faut avouer que Sidonius, Auteur contemporain, & digne de faire foi, prouve qu'il y avoit des Bretons établis sur la Loire long-

tems

tems avant, & ce ſeroit chercher à ſe tromper que de vouloir diſtinguer de ceux-là, ou faire venir d'ailleurs ceux dont Riothem ou Riotham étoit Chef, & qui furent défaits & chaſſés du Berri quelques années après par Euric Roi des Viſigoths.

I I.

Ces Bretons établis dans l'Armorique avant l'an 466. n'étoient point venus de l'Iſle de Bretagne quelques années auparavant.

Tout ce que je viens de dire ſuffiroit, pour prouver que ces Bretons n'étoient pas venus de l'Iſle de Bretagne ſeulement quelques années auparavant, ſoit qu'on veuille dire qu'ils ſortirent volontairement, pour chercher d'autres demeures, ou qu'ils furent mandés par l'Empereur, pour lui donner du ſecours contre les Goths ſes ennemis. Il n'eſt aucun Auteur qui parle de ce prétendu paſſage depuis l'an 458. juſqu'en 466. Tous ceux qu'on cite pour le prouver, ne diſent pas un mot du tems & de l'époque de ce paſſage, & s'il s'agit de Rigual, ce fait eſt tout différent, puiſqu'il n'eſt arrivé qu'après la

mort de Clovis, & seulement l'an 518. sous le regne de Clotaire son fils, comme je le ferai voir amplement dans le Chapitre suivant. Je ne vois pas comment on peut entreprendre de renverser un ancien systême, beaucoup moins d'en établir un nouveau sur un anachronisme de plus de cinquante-cinq ans, ou sur un prétendu passage, dont aucun Auteur ne fait mention. Certes un silence si général est un argument bien fort. Il s'en faut beucoup qu'on ait rien de semblable à me reprocher. Je puis ajoûter qu'il y avoit plus de trente ans que les Bretons de l'Isle n'avoient eu moins d'occasion de sortir de leur pays, ni de s'éxiler volontairement eux-mêmes qu'en 458. C'étoit alors, comme on verra dans le nombre IV. que fortifiés du secours des Anglois & des Saxons, qu'ils venoient de demander & de recevoir, ils vivoient plus tranquillement que jamais, sans rien craindre du côté de leurs anciens ennemis, que ces nouveaux hôtes avoient vaincus & repoussés, ni du côté des Anglois & des Saxons, qui sous le spécieux prétexte de procurer aux anciens habitans un plus sûr & plus puissant secours, ne pensoient

encore qu'à se fortifier, à l'abri des traités qu'on observoit exactement de part & d'autre, & qu'ils ne rompirent enfin ouvertement que sept ans entiers après leur arrivée, c'est-à-dire, en 462. Ils n'avoient donc aucun sujet d'abandonner leur patrie dès l'an 458. Au reste la différence que des Auteurs bien informés mettent entre les caracteres des Bretons de l'Isle, & de ceux que Sidonius place sur la Loire, suffit seule pour convaincre qu'ils étoient eux-mêmes bien différens. Ceux de l'Isle, absolument novices *dans le métier de la guerre, à l'approche de leurs ennemis ne sçavoient que fuir, qu'errer en vagabonds, implorer du secours en suplians, avec larmes & gémissemens, incertains de leur sort, tremblans au milieu de leur propre patrie. Ils se laissoient égorger en foule, ou consumer de faim; & donnant volontiers les mains au plus dur & plus long esclavage, ils achetoient aux dépens de leur liberté les pitoyables restes d'une si malheureuse vie, quand ils ne pouvoient obtenir la grace d'en voir terminer le cours par la mort la plus honteuse & la plus cruelle.* Ce n'est là qu'une ébauche du portrait que Gildas nous en fait. Au contraire ceux

que Sidonius place sur la Loire étoient, comme il nous l'apprend lui-même, des gens adroits & alertes, qui, *les armes à la main*, se plaisoient *dans le tumulte*, & que leur bravoure, leur nombre & leur union, rendoient fiers, rebelles, opiniâtres. Jornandès ne nous en donnent pas une autre idée, quand il nous représente douze mille d'entre eux assez hardis, pour ne pas craindre d'en venir aux mains avec une armée qu'il appelle innombrable, assez braves pour soutenir long-tems un combat si inégal; & s'ils sont enfin forcés de fuir, leur Commandant fait une honorable retraite avec les restes d'une si petite troupe, qui devoit être entierement accablée sous un si grand nombre des plus redoutables peuples qu'il y eût alors dans l'occident. Ces caracteres sont trop différens pour pouvoir être attribués aux mêmes personnes, & c'est une forte preuve que ces derniers n'étoient point sortis de la grande Bretagne dans ces conjonctures. Les premiers étoient ceux de l'Isle. Les autres étoient de la terre ferme, que Sidonius place sur la Loire.

III.

Riothim avec ses douze mille Bretons n'est point aussi venu de l'Isle de Bretagne.

Je sçai que le même Jornandès dit que ce fut par l'Océan que Riothim vint avec les douze mille Bretons dans le Berri ; mais outre que l'avanture de Riothim n'est arrivée que six ou sept ans après le traité d'Arvand, qui suppose des Bretons établis sur la Loire long-tems auparavant, je sçai d'ailleurs qu'il s'en trouve plusieurs qui désapprouvent Jornandès en ce point ; & qui rejettent cette circonstance. Leur raison est sans doute qu'il n'est pas possible d'aborder dans le Berri par l'Océan, puisque le Poitou se trouve entre deux. Mais je ne vois pas que ce soit un motif suffisant pour rejetter le témoignage d'un Auteur, qui n'écrivoit que cent ans après cette action, & qui paroît en avoir bien sçû tout le détail. Il ne dit pas que les Bretons debarquerent dans le Berri ; mais seulement qu'ils vinrent par l'Océan pour se rendre dans le Berri. Riothim put embar-

quer ses troupes dans le pays de Vennes, ou dans celui de Nantes. Il put les faire débarquer dans le Poitou, traverser cette Province, dont les Goths n'étoient point encore les maîtres, & se rendre dans le Berri, pour aller joindre l'armée de l'Empire. Cette route étoit plus commode & plus courte que celle qu'on voudroit lui faire faire en remontant la Loire ; outre que cet Auteur dit nettement que ce fut sur l'Océan qu'il quitta ses vaisseaux. Quoiqu'il en soit, il ne dit pas que Riothim vint de l'Isle de Bretagne, & ce seroit sans fondement qu'on prétendroit que c'est ce qu'il a voulu dire. Il insinue même assez le contraire. Il ne faut que bien rapporter le fait pour en convenir. L'Empereur informé des ambitieux desseins d'Euric, Roi des Goths, s'adresse promptement aux Bretons ; il leur demande du secours. Rhiotim leur Roi, lui fournit douze mille hommes, & vient avec ces troupes pour défendre les Gaules. Et tout cela se passe après l'an 470. Je demande comment l'Empereur, pour résister aux Goths prêts à se jetter sur les Provinces voisines, au lieu de s'adresser aux Bretons établis sur la Loire dont ces Goths paroissoient

être les ennemis déclarés, s'avisa de s'adresser aux Bretons insulaires, au-delà des mers? Les Romains avoient absolument abandonné ces infortunés habitans à leur mauvais sort depuis l'an 427. En 446. dans la plus pressante des miseres, & sur la priere la plus humble & la plus touchante, ils leur avoient absolument refusé toute sorte de secours: & l'on voudra nous persuader qu'après plus de vingt-cinq ans, la premiere pensée de l'Empereur fut d'avoir recours à eux pour leur en demander, dans un tems où ils étoient eux-mêmes obligés d'en chercher de toutes parts. Ils n'avoient pu se défendre eux-mêmes, & on veut qu'on se soit adressé à eux pour les engager à venir défendre les Gaules, & qu'ils soient en effet accourus promptement pour ce sujet. C'étoit dans un tems où ces pauvres fugitifs se rassembloient de tous les lieux de leur retraite, ou de leur exil, résolus de faire un dernier effort sous la conduite d'Aurele Ambroise leur légitime Souverain, & leur unique ressource, pour rentrer dans la possession de leurs biens qu'on venoit de leur enlever: & on veut que Riothim, Roi d'une bonne partie de ces peuples, peu touché de

l'exemple de ses compatriotes, indifférent sur la perte de ses Etats, & sur l'espérance de les recouvrer, insensible à l'injure qu'il avoit reçûe des Saxons qui le dépouilloient, & qui le chassoient, & seulement sensible à celle que les Goths faisoient à l'Empereur, abandonne dans ce même moment sa chere patrie, lorsque tous les autres y accouroient en foule, & que par un effort tout nouveau de la générosité la plus pure, mais la plus extraordinaire, il ait accouru promptement pour défendre les Gaules, abandonnées de tous les autres, & qui sembloient n'attendre plus leur salut que de son généreux secours; & tout cela pour en assurer la possession à l'Empereur des Romains, avec lesquels ils n'avoient plus de liaison depuis plus de vingt-cinq ans. En vérité ce sont là des paradoxes historiques, qui ne contentent gueres plus que les anachronismes de soixante-cinq ans entiers. Au lieu que dans l'ancien systême, que je suis, on ne voit rien d'extraordinaire, rien de surprenant; tout y est naturel. Long-tems avant l'an 466. & même avant 463. il y avoit des Bretons établis dans l'Armorique, & jusque sur les bords de la Loire. Un Prefet du Pretoire, qui

s'unit avec Euric, pour trahir l'Empire, les regarde comme un obstacle à ses desseins. Il propose avant tout de les combattre; ce dessein est découvert; le perfide Magistrat est exilé l'an 469. L'année suivante Seronat est puni de mort pour une semblable trahison. Euric découvert ne garde plus de mesure, il fait ouvertement & par la force ce qu'il avoit manqué de faire sécrettement & par la ruse. L'Empereur s'adresse au Roi des Bretons, également intéressé dans cette guerre, qui fournit douze mille hommes pour la cause commune contre Euric son ennemi déclaré: rien de plus naturel, ni de mieux suivi. Le simple récit de ces faits rangés dans leur ordre naturel suffit pour faire sentir, que les Bretons de Riothim n'étoient qu'une portion de ceux qui long-tems avant 466. habitoient les rives de la Loire, & c'est ce que les termes de Gregoire de Tours, qui dit que les Bretons furent chassés du Berri, paroissent signifier plus naturellement.



I V.

Ces Bretons n'étoient point du nombre de ceux qui furent chassés par les Saxons.

S'il reste quelque scrupule sur l'origine de ces derniers, & si malgré toutes ces raisons & toutes ces autorités, il s'en trouve encore qui veuillent soutenir qu'ils étoient de ceux qui, chassés par les Saxons, vinrent se réfugier dans cette partie de la Gaule, comme dans un azile vers l'an 448. ou même vers l'an 458. il ne me sera pas malaisé de lever cette difficulté ; car les Saxons ne chasserent aucun Breton de leur Isle en 448. comme Vignier l'a crû, ni même en 458. comme quelques autres l'ont avancé sans fondement. En voici la preuve. Les Saxons ne furent reçus dans l'Isle en qualité d'alliés qu'en 455. la sixiéme année des Empereurs Marcien & Valentinien. Adon Evêque de Vienne, qui vivoit avant l'an 874. le dit positivement dans sa Chronique. Alcuin dans une lettre qu'il écrivit en 792. comptoit alors depuis cet évenement presque trois cent quarante ans.

Il y en avoit en effet trois cent trente-sept selon ce calcul. Bede Auteur du même siécle en convient en plus d'un endroit, & sur-tout lorsqu'il veut nous donner une époque exacte & précise. Gildas le Sage, qui vint au monde dans le même siécle dans lequel ces révolutions étoient arrivées, & qui écrivit vers le milieu du siecle suivant, place tant d'évenemens entre l'année 446. & l'arrivée des Saxons, qu'il ne faut pas pour toutes ces révolutions un moindre espace de tems que celui de neuf ans qui conduit jusqu'en 445. & Sidonius Apollinaris Auteur contemporain l'insinue, ce me semble, assez clairement, lorsqu'en décrivant quelle étoit la face de l'Empire en 455. il dit que les courses des Pirates Saxons, qui jusqu'alors avoient couru les mers & ménacé la côte, cesserent précisément cette année, qui fut celle de l'élection de l'Empereur Avitus,& c'étoit la suite naturelle de leur entrée & de leur établissement dans la Bretagne. Ceux qui voudront de plus grands éclaircissemens sur cet article, trouveront ces preuves dans toute leur étendue dans le Nombre XXIII. En second lieu, les Saxons ne déclarerent la guerre aux anciens habitans

de l'Isle que six ans après leur arrivée, selon Fabius Ethelredus, & la septiéme, selon Henri de Hungtinton, ou plûtôt après sept ans entiers, selon Guillaume de Malmesburie, c'est-à-dire en 462. ou 463. Et le même Auteur nous assure qu'il ne se fit aucun changement pendant plusieurs années, & pendant tout le regne de Vortigerne. Ce ne fut qu'après sa mort que les Saxons, devenus supérieurs, chasserent les anciens habitans, c'est-à-dire, sous l'Empire d'Antemius après 467. & 472. comme Avintin l'a dit, & peut-être vers l'an 476. selon le calcul de Blondus; sçavoir, quatre ans après la mort de Vortigerne. Ainsi vouloir soûtenir que ces Bretons furent chassés dès l'an 448. ou même en 458. c'est encore tomber dans un anachronisme de vingt-deux ans, ou du moins de douze. Ce n'est donc point dans un évenement arrivé seulement après 470. qu'il faut chercher l'origine, ou le premier établissement d'un peuple qu'on trouve dans l'Armorique long-tems avant l'an 466. ou même 463. Ces Bretons, qu'on est obligé de reconnoître dans ces lieux dès 458. & dès l'an 448. étoient les mêmes, entre

lesquels Fauste, Riochal, & Riothim, dont Sidonius Apollinaris parle, étoient nés ; les mêmes qui avoient été gouvernés par les Grallons & par les Salomons, comme on en a vû les preuves, & les descendans de ceux qui furent établis sous la conduite de Conan dès le tems de Maxime en 383. Ce systême se suit, & se soûtient pendant une espace entiere de quatre-vingt-sept ans, sur le témoignage des Auteurs contemporains & de plusieurs autres qui, sans écrire sur le même fait, parlent néanmoins tous le même langage, & sans qu'ils soient contredits par aucun autre, qui puisse passer pour ancien.

V.

Réponse à l'autorité d'Eginard, & de ceux qui l'ont suivi.

Eginard, qui en 848. s'est, à ce qu'on prétend, écarté le premier de ce sentiment commun, naturel, & si bien autorisé, pour se faire un nouveau systême de Bretons, établis dans l'Armorique seulement après avoir été chassés de l'Isle de Bretagne par les Anglois & les Saxons, & l'on veut

que cela s'entende des Saxons conduits par Hengist, sans se mettre beaucoup en peine, si ce qu'il débitoit s'accordoit avec ce que les autres avoient dit avant lui sur la même matiere, ou s'il n'étoit fondé que sur des absurdités, & sur des anachronismes. Comme il est le premier Auteur de ce systême, du moins qu'on lui attribue (car la chose n'est pas aussi évidente que quelques-uns le croient) & comme ce n'est que de lui que les autres l'ont pris, c'est aussi particulierement à lui que je m'attacherai, pour examiner quel fond on peut faire sur son témoignage. En le réfutant j'aurai suffisamment réfuté ceux qui l'ont suivi. Tel est Adolme dans son ouvrage, sous l'an 786. Tel est le Poëte de Paderbone, qui vint peu de tems après entre les années 896. & 899. Tel est encore l'Auteur d'un fragment imprimé dans Pithou, qui conduit jusqu'en 996. & peut-être jusqu'en 1110. Eginard, sur la bonne foi duquel ils ont rapporté cette circonstance, est un Auteur très suspect. Je le deviendrois moi même, si j'entreprenois de décrire ici tout le mal que plusieurs sçavans en ont dit; ils le regardent comme le pere de quantité

de fables, qui ne cedent en rien à la plûpart de celles qu'on attribue à Geoffroi de Monmouth. Par exemple, Childeric renfermé dans un Cloître par ordre du Pape Etienne; des enfans, qu'il représente néanmoins comme dans un âge à porter de la barbe; les derniers Roi Mérovingiens réduits au simple revenu d'une seule ferme de Village, & traînés par-tout où ils devoient aller, d'une maniere champêtre, par un bouvier, sur un char attelé de bœufs: telle est encore l'ambassade chimérique de Richard, ou Burchard Evêque de Witzbourg, & du Chapelain Flitrarde vers le Pape Zacharie, & l'indigne décision ou réponse qu'il attribue au saint Pape, & tant d'autres absurdités. Ces mêmes sçavans en parlent encore comme d'un homme très-mal informé, non-seulement de ce qui s'étoit passé sous la fin de la premiere race des Rois de France, cent ans seulement avant qu'il écrivit, mais encore qui déclare lui-même qu'il ignoroit ce qui regardoit l'enfance de Charlemagne, quoiqu'il eût été son Chapelain & sa créature. Que doit-on donc attendre de lui, quand il s'avise de s'expliquer d'une maniere si décisive, sans

aucun garant, sur un fait arrivé dans une Province éloignée, près de 400. ans avant qu'il écrivit ? Il le faisoit dans un tems où les François avoient tout lieu d'être mécontens des Bretons, de Wiomar, & de Neomene leurs Chefs. Ceux qui faisoient profession d'écrire, & qui ne pouvoient se venger par l'épée, se vengeoient par la plume. On n'épargnoit ni les reproches, ni les invectives, ni les petits faits vrais ou supposés, pourvû qu'ils fussent mortifiants, & capables d'humilier la Nation en général, & le Prince en particulier ; on en a plus d'un exemple. Il ne faut point chercher d'autre source de ce trait piquant d'Eginard ; du moins il ne l'a pris dans aucun des Auteurs, soit des Bretons, soit des Romains, qui ont traité cette matiere avant lui. J'ai cité le plus fidelement qu'il m'a été possible tous ceux que j'ai pu trouver ; il n'en est aucun qui ne s'explique autrement que lui. Pour ne rappeller ici les noms que de ceux qui pouvoient être plus connus, Gildas & Béde assurent que les Bretons qui suivirent Maxime, ne retournerent plus dans l'Isle de Bretagne. Les Edits des Empereurs nous apprennent qu'il y avoit encore

dans la Gaule en 395. des partisans de ce tyran dans un établissement considérable. Pacatus place des Bretons dans cette même Province avant 388. La Notice de l'Empire en 401. Alcime Avit avant 433. Sidonius Apollinaris dans le même tems, & sur-tout avant l'an 460. Presque tous les Ecrivains des sixiéme & septiéme siécles, qui nous ont donné la vie de Saint Patrice, reconnoissent qu'il y en avoit avant l'an 388. Et on voudra que nous abandonnions cette foule d'Auteurs, pour n'écouter qu'Eginard, lui qui ne sçavoit rien des premieres années d'un grand Empereur son Patron, qui ne sçavoit pas mieux l'ancienne histoire de son propre pays, & qui ne s'est pas fait un scrupule de l'altérer malicieusement, & de la remplir de fables ineptes ! On veut que nous croyons un Auteur de ce caractere, qui vient dans le milieu du neuviéme siecle s'expliquer d'une maniere toute nouvelle, (s'il est vrai qu'on prenne bien son sentiment sur un fait qui regarde la fin du quatriéme, ou du moins le milieu du cinquiéme) qui se forme un systême tout différent de celui des autres ; mais un systême qui n'est fondé

que sur des paradoxes & sur des anachronismes, & qui nous débite hardiment que les Bretons de l'Armorique étoient ceux qui furent chassés de l'Isle de Bretagne, quoique cette révolution, du moins celle à laquelle on s'arrête, ne soit arrivée qu'en 470. Pour justifier Eginard, il ne sert de rien de recourir à l'autorité de Gildas le Sage, sous prétexte qu'il dit qu'une partie de ces Bretons chassés par les Saxons se réfugia dans les pays qui sont au-delà de la mer; car cet Auteur, que Bede a suivi presque mot à mot, ne parle point de cette dispersion & de ce passage, comme d'une chose faite avant l'an 460. Il est même aisé de conclure de tout ce qu'il dit, que cette révolution n'arriva pas avant l'an 470. Il ne dit point que ce fut dans l'Armorique, ni même dans la Gaule, que ces pauvres fugitifs se retirerent; on trouve des preuves que dans une pareille conjoncture ces Bretons chassés s'étoient réfugiés les uns dans le pays des Scots, chez leurs propres ennemis, & c'est de ce même pays que Bede entend les termes de Gildas, & les autres dans la Belgique. Ils purent à plus forte raison prendre la même route dans

cette pressante conjoncture, & les termes de Gildas semblent l'insinuer, D'ailleurs cet Auteur ne dit point que ceux qui prirent ce parti furent en assez grand nombre, ni assez braves, pour pouvoir se soûtenir dans le voisinage des Goths, & malgré les fréquentes attaques des François : il ne dit point qu'ils se soient établis ailleurs ; au contraire il dit formellement que ces infortunés citoyens vinrent de toutes parts & de divers endroits de leur retraite, se réunir avec les restes de ce peuple désolé, *qui fortifiés par le Dieu des combats, armés d'une fervente priere, reprirent enfin courage sous la conduite d'Aurele Ambroise.* Il reste donc que ces Bretons habitans de la Loire avant l'an 460. reconnus par des Auteurs contemporains, n'étoient point venus de l'Isle de Bretagne depuis peu, qu'ils n'avoient point été chassés par les Saxons, du moins par ceux qui vinrent dans l'Isle sous la conduite d'Hengist, mais qu'ils étoient établis dans ces lieux long-tems auparavant.

VI.

Ces Bretons étoient encore quelquefois appellés simplement Armoriquains.

Il est bon d'observer ici pour la derniere fois que depuis l'an 445. jusqu'après l'an 470. ces Bretons établis dans l'Armorique étoient encore appellés quelquefois simplement Armoriquains, de l'ancien nom des lieux qu'ils habitoient, & des peuples avec lesquels ils étoient mêlés. C'est ainsi que le Concile de Vennes tenu vers l'an 465. & selon quelques-uns vers 468. porte dans un exemplaire le titre d'Epître des Evêques de la Province de l'Armorique : & néanmoins personne n'a douté jusqu'ici, comme tout ce que je viens de dire ne permet pas en effet de douter, qu'il n'y eût alors des Bretons établis dans ces lieux. Dans les Chapitres précedens j'ai rapporté les témoignages des Auteurs, qui, pour exprimer le pays que ces peuples habitoient, se servent du terme d'Armorique. Celui d'Arborichs, employé par Procope, n'est que le même un peu défiguré. Ce ne sont pas seulement les Auteurs Ro-

mains qui leur donnent ce nom, ce ſont ceux mêmes qui écrivent les affaires particulieres de ces peuples, & les circonſtances les plus ſingulieres de leur hiſtoire. Oudocée, dont on trouve un fragment conſidérable dans Uſſerius, parle de Budic certainement Roi des Bretons, & deſcendu des anciens Rois de cette Nation, & néanmoins il ne ſe ſert jamais des termes de Bretagne. Il n'emploie que ceux, tantôt de Cornuaille, & tantôt d'Armorique, & de Royaume Armoriquain. On ne doit pas en être ſurpris, quoique les faits que cet Auteur rapporte ſe ſoient paſſés après l'an 470, puiſque près d'un ſiécle plus tard Fortunat Evêque de Poitiers, dans des vers qu'il adreſſe à Felix Evêque de Nantes, appelle ce pays Armorique; & les Peres aſſemblés au Concile de Tours en 567. ſe ſervent encore du même terme. Nous défendons de plus, diſent-ils, qu'aucun ſe donne la liberté d'ordonner un Evêque, ſoit Breton, ſoit Romain, dans l'Armorique, ſans le conſentement, ou ſans les Lettres du Métropolitain, ou des Evêques de la même Province; & le titre de ce Canon fait aſſez voir qu'on ſe ſervoit

alors indifféremment des mots Armorique & Bretagne, comme de termes synonimes. Je passerois pour un plagiaire importun, si je détaillois toutes les autorités qui servent à prouver cette vérité. Je me contente de dire que long-tems depuis Asser de Menevie, lorsqu'il entre dans le détail des Provinces soumises à l'Empereur Charles le Gros, compte toute la Gaule, excepté le Royaume Armoriquain. Si dans ces tems si éloignés en 567. & même après 900. on ne laissoit pas de se servir simplement du terme d'Armoriquains, pour signifier des peuples qui portoient alors incontestablement & plus communément le nom de Bretons, on ne doit pas refuser de croire qu'il y en avoit aussi, quoique moins connus sous ce nom, dans ces mêmes lieux, dans les tems mêmes dans lesquels on les appelloit encore tout simplement, ou du moins plus communément, Armoriquains, c'est-à dire, depuis les années 383. & 4[illegible]. jusqu'en 445. & quelques années plus tard; & l'on doit penser que désormais toutes les fois que les Auteurs employent ce terme depuis l'an 460. ils n'ont point d'autres peuples en vûe que les Bre-

tons mêmes, comme habitans de l'Armorique, & confondus en tout avec les anciens Armoriquains, jouissans de la même liberté sous les mêmes loix, & sous les mêmes Princes, & ne faisant plus qu'un même peuple.

VII.

Ces Bretons Armoriquains étoient indépendans & libres depuis l'an 445. *jusqu'après l'an* 470.

Quand il a falu dans les Chapitres précedens établir l'indépendence de ce peuple sous son premier nom d'Armoriquains depuis l'an 419. jusqu'en 455. j'ai trouvé des preuves & des autorités de toutes parts, & plus encore dans les Auteurs Romains que dans nos propres Historiens. Je n'en trouverai pas moins présentement, qu'ils se font enfin mieux connoître sous le nom de Bretons. Arvand Prefet du Pretoire des Gaules trahit l'Empereur son maître, & l'intérêt de l'Empire, pour se liguer avec le Roi des Goths. La premiere condition que ce perfide Ministre propose, est d'attaquer & de combattre les Bretons. Il n'auroit pas pris ces mesures, s'ils eussent été sujets de l'Empire; il

n'e s'agit point de combattre des sujets pour les engager dans un dessein ; il suffit de les persuader par des raisons, de les gagner par des promesses, ou de les effrayer par des menaces, & enfin de les entraîner par autorité, sans leur laisser ni la liberté, ni le tems de raisonner. C'est ainsi qu'Arbogaste maître de la milice sous le jeune Valentinien, devenu rebele, entraîna dans sa révolte des troupes nombreuses & invincibles, tirées ou des secours des Barbares, ou des Garnisons Romaines ; celles-ci par la puissance, c'est-à dire, par l'autorité que sa charge lui donnoit sur elles ; les autres par l'alliance qu'il fit avec eux. Comme Paul Diacre l'a fort bien observé, de pareils exemples sont très-communs dans tous les tems, & sur-tout depuis le regne de Valentinien. De-là vient sans doute qu'Arvand dans ce même traité ne proposoit point de combattre les autres habitans de la Gaule, anciens & naturels Gaulois, parce qu'étant sujets des Romains, ou si vous voulez de l'Empereur, & soumis à l'autorité de ce Prefet par la prérogative de sa charge, une des plus considérables de l'Empire, il se faisoit fort de les rendre par son

son exemple complice de sa trahison. Voilà donc les Bretons dans ce traité distingués formellement des sujets de l'Empire, reconnus indépendans de l'autorité du Prefet du Prétoire, & nommés comme les autres peuples libres, comme les Goths & les Bourguignons, quoique dans des vuës bien différentes, parce que leurs dispositions étoient aussi très-différentes. C'est de Sidonius Apollinaris, que nous sçavons cette circonstance. Quelques années après l'Empereur, résolu d'agir contre le Roi des Goths son ennemi déclaré, s'adresse sur le champ aux Bretons, & leur demande du secours, dit Jornandès. Le terme dont l'Auteur se sert dans cette occasion, signifie proprement, demander une chose qu'on peut accorder ou refuser. Quand c'est un Souverain qui s'adresse à ses sujets, on emploie des termes bien différens. C'est commander, c'est ordonner, qui marquent dans ce Prince le droit d'exiger, & la volonté de le faire, qui seul doit servir de regle, & dans les sujets l'obligation de donner, & la nécessité d'obéir. Ce que l'Empereur demande, est une nouvelle preuve de la liberté des Bretons ausquels il s'adresse, c'est du secours; &

le terme dont Jornandès se sert, mais que dans le stile de cet Auteur un secours libre, tel qu'on peut l'attendre d'un allié. *Protinus solatia Britonum postulavit.* Riothim leur Roi, dit Sigebert à ce même sujet, vint au secours des Romains pour défendre les Gaules. Il vint au secours, c'est ce que l'Empereur demandoit, selon Jornandès. Il vint défendre les Gaules; c'est la démarche d'*un allié*, qui sçait au besoin abandonner ses propres Etats pour défendre ceux de son confédéré; c'est cette distinction des Etats de Riothim comme séparés & divisés du reste des Gaules, qu'on trouve dans les propres termes de Sigebert, que je viens de citer; & c'est dans le même sens que sous l'an 561. en parlant de Saint Maclou, qu'il appelle Mocute, il dit que ce Saint persécuté par les Bretons leur donna sa malédiction, & passa dans les Gaules, preuve qu'il ne prétendoit plus comprendre la Bretagne sous le nom général des Gaules en 561. En sorte que la même expression employée pour une affaire arrivée dès l'an 472. prouve qu'on faisoit dès ce tems la même distinction. Toutes ces preuves de l'indépendance & de la liberté des Bre-

tons, prises non de nos propres Historiens, mais des Auteurs de l'Histoire Romaine, & des seuls qui se soient expliqués sur ces faits, suffisent pour faire voir le peu de fond qu'on doit faire sur ceux, qui, sans aucuns garans, ne laissent pas d'avancer que ces pauvres fugitifs furent reçûs, ou par Aëtius, ou par l'Empereur, ou par les Armoriquains, mais toujours par compassion, & par grace, pour être sujets, & pour obéir comme les autres habitans de la Gaule. Qu'on joigne ces preuves avec les autres, que j'ai déja rapportées dans le Chapitre précedent Nombre IX. & suivans, pour prouver la même chose depuis l'an 410. jusqu'en 445. & l'on verra que le systême que je suis, se soutient dans tous les tems, sans être démenti par aucun Historien.

VIII.

Les Bretons Armoriquains furent gouvernés par des Rois depuis l'an 445. *jusqu'en* 470.

Après ce que je viens de dire, on n'aura pas de peine à croire que le

gouvernement de ces peuples étoit Monarchique, au moins depuis l'an 460, que c'étoit un Royaume, & qu'ils étoient gouvernés par des Rois. Mais aussi, puisque j'ai déja fait voir que les choses étoient sur le même pied avant l'an 445, on ne doit pas faire plus de difficulté de reconnoître qu'ils avoient aussi leurs Rois pendant les quinze années qui suivent. Nulle preuve dans l'Histoire d'aucune interruption, ou d'aucun interregne. Au contraire tout ce que je vais dire d'Audren fera connoître qu'il regnoit dans ce tems; & comme il n'a pas été le premier de ces Rois, il n'a fait que monter sur le Thrône de ses Ancêtres, & il a trouvé le secret de l'affermir de plus en plus, en laissant ses enfans successeurs de sa Couronne. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la vie de saint Oudocée que j'ai déja cité. Car l'Auteur, en parlant de Budic, & des raisons que les Armoriquains eurent de le rappeller de l'Isle de Bretagne pour en faire leur Souverain, après que leur Roi fut mort, ajoûte qu'ils s'adresserent à ce Prince, parce qu'il étoit né de la race royale. Ces paroles ne permettent pas de douter que le pere

de Budic n'eût été Roi dans ces lieux, & descendu des anciens Rois ses prédecesseurs, & ce pere étoit Andren. Si donc, lors de la journée d'Attila l'an 451. les Auteurs qui nous apprennent que les Armoriquains servirent dans l'armée de l'Empire contre cet ennemi commun, ne parlent point de leur Roi, ce n'est pas à dire qu'ils n'en eussent point. On sçait que le Roi comme ses sujets est également compris sous le nom général d'un peuple. Jornandès & Paul Diacre dans cette même occasion comptent au nombre des troupes auxiliaires des Romains, les Bourguignons & les Saxons, sans nommer leurs Rois. Il est néanmoins certain que les uns & les autres en avoient un. C'est ainsi que Gregoire de Tours, lorsqu'il décrit l'expédition malheureuse des Bretons dans le Berri, ne parle que d'eux sans faire aucune mention de leur Roi. Ce seroit mal raisonner que de vouloir conclure de-là qu'ils n'en avoient point. Sigebert Freculphe, & Jornandès non-seulement témoignent qu'ils en avoient, mais encore ils nous en ont conservé le nom. De même ceux qui mettent les Bretons Armoriquains entre les troupes auxiliaires d'Aëtius,

sans nous apprendre le nom de leur Roi, ne doivent pas nous empêcher de reconnoître qu'ils en avoient un dans le même tems, puisque nous en trouvons & les preuves & le nom dans d'autres Auteurs. On ne doit point aussi croire qu'il n'étoit Roi que par bienfait des Empereurs, & soumis à leurs loix, au-dessus de ces peuples, mais au-dessous des Magistrats Romains, semblable en ce point au Roi Eogidun, & à tant d'autres si bien marqués dans l'Histoire Romaine, qui n'étoient à proprement parler Rois que de nom, mais sujets en effet, & les instrumens de la servitude des autres, comme Tacite l'a remarqué. Tout ce que j'ai dit de l'indépendance de ces peuples n'est fondé que sur la liberté, sur l'indépendance, & la souveraineté de leur Roi.

I X.

Andren est un de ceux qui regnerent depuis l'an 445.

Celui qui regnoit après Grallon depuis l'an 445. est appellé par le plus grand nombre de nos Historiens, Audren. Aldroën, Alderon, Aldreyen, & même Androgenius, comme on le

trouve écrit dans quelques additions de Geffroi de Monmouth, ne sont que de légeres altérations du même nom, & qui reviennent au même. Les modernes prétendent que la ville de Châtel-Audren sur les confins des Evêchés de Treguier & de Saint Brieu, est un monument public qui prouve son existence & son regne en conservant son nom. On aura toujours la liberté de penser comme eux, tandis qu'on ne dira rien de meilleur sur l'origine de cette ville, & tandis qu'on ne fera pas voir clairement qu'elle la doit à quelqu'autre Seigneur du même nom qui n'a point été Roi. Je voudrois même qu'on me marquât clairement le tems dans lequel cet autre prétendu Seigneur auroit vécu. Le Pére Toussaint de Saint Luc, dans ses Recherches générales de la Bretagne Gauloise, premiere partie, chap. 5. p. 55. écrit de plus, qu'on a trouvé *dans les ruines de ce Château quelques Bustes d'une pierre noire & fort dure, que l'inscription en lettres Romaines capitales enseignoit être du Roi Audren fondateur de cette ville.* Cet Auteur étoit un pieux Religieux, que je n'accuserai jamais d'avoir rien supposé pour abuser de notre

crédulité. Je croirai plûtôt que s'il nous trompe, il faut qu'il ait été trompé le premier. Je pourrois encore citer un autre monument public qui regarde ce Roi ; c'est la Charte d'Alain Fergent, dont j'ai déja dit quelque chose. On y lit que le Seigneur d'Avaugour & de Goëllo descendoit de la race & de la lignée d'Audren Roi de Bretagne. Pour moi je ne présente ces preuves, que pour ce qu'elles peuvent loir, sans prétendre en être le garant, & je ne les réunis, qu'afin d'exposer sous le même point de vûe ce qu'on ne trouveroit qu'avec peine & par morceaux dans les autres qui ont traité cette matiere avant moi. Ce n'est qu'avec la même précaution, & dans la même vûe, que je propose les Chroniques de Bourges, qui parlent de lui sous le nom d'Aramon, l'Histoire de Rosse, & les grandes Tables de l'Eglise de Winton citées par Usserius, Atnonin, & Matthieu de Westmonster. Ces ouvrages sont trop récens, pour oser & pour espérer qu'ils soient du goût des Critiques de nos jours. Gautier Archidiacre d'Oxford, qu'on ne doit pas confondre avec Geffroi de Monmouth, & le Poëte qui porte le nom de Gildas, ne seroient

pas apparemment mieux reçus, quoiqu'ils soient plus anciens, parce qu'ils ont donné dans des fables qui les ont décriés. Si je ne comptois aussi que sur Geffroi de Monmouth, on ne manqueroit pas de répondre que c'est le premier garant de ce fait, & le pere des fables Bretonnes. Il est vrai que tout ce que j'ai dit devroit suffire pour le mettre à couvert de ce reproche. Car puisque j'ai prouvé par des Auteurs dignes de foi, dont la plûpart sont contemporains, que les Armoriquains n'étoient plus sujets de l'Empire, que leur pays étoit un Royaume, qu'ils ont eu des Rois avant l'an 460. comme ils en avoient avant l'an 445. on n'a plus raison de regarder comme supposition & comme une fable, le nom & le regne d'Audren, & les autres circonstances de sa vie, qu'il rapporte dans ce même tems, sous prétexte que c'est Geffroi de Monmouth, qui nous apprend ces choses. Mais ce qui doit le justifier encore plus clairement, est qu'il n'a parlé qu'après plusieurs autres. Ce sont les témoignages des Auteurs plus anciens qu'il s'agit de produire, afin de lever encore une fois cette pierre

d'achoppement, & de faire voir que long-tems avant lui les circonstances de la vie d'Audren n'étoient pas moins connues, que celles des autres Rois ses prédecesseurs.

X.

Auteurs plus anciens que Geffroi de Monmouth, qui parlent d'Audren.

Je ne me contenterai pas néanmoins de repeter ici ce que j'ai fait voir ailleurs plus amplement, que Geffroï de Monmouth ne fut que le traducteur d'un manuscrit plus ancien; qui me paroît être du 8. siecle. J'ai déja dit aussi que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains portoit les caracteres d'un ouvrage du septiéme; on y lisoit le nom d'Audren, & le tems de sa mort, comme je le ferai voir dans le XVI. Nombre de ce Chapitre. Mais comme le dessein de cet Auteur étoit de s'expliquer d'une maniere fort abrégée sur les premiers Rois, dont il ne nous apprend presque autre chose que les noms & le regne, il ne nous dit aussi rien de plus de celui-ci. Le tems dans lequel

Moracius écrivoit ne m'est pas connu. Tout ce que je sçai est qu'Usserius, & long-tems avant lui l'Historien de l'Eglise de Winton le citent, avec le titre d'Ancien, & qu'ils le nomment après le Sage Gildas, & après le Vénérable Bede, & non-seulement avant Gaultier Archidiacre d'Oxford, & avant Geffroi de Monmouth, qui ne vivoient que dans le douziéme siécle, mais encore avant Gildas Cambrius qui vivoit dans le neuviéme. Ensorte que le titre d'Ancien, que cette histoire de l'Eglise de Winton écrite vers l'an 1440. lui donne préférablement aux trois autres, peut faire juger qu'il écrivoit avant ces trois derniers. Or cet Auteur si considérable par son antiquité convient de tous les faits attribués à ce Roi, & s'accorde en ce point avec Gildas Cambrius, ou de Cambrige, dont il s'agit de rapporter le passage. Ce Gildas est très-différent des trois autres de même nom, ausquels on a donné pour les distinguer des surnoms différens. Il vivoit avant l'an 856. & selon quelques-uns il écrivit en 858. & selon d'autres vers l'an 829. Ce fut à Winton, dit cet Auteur, que Constantin, frere d'Aldoën Roi des Bretons Armoriquains, fit

son fils Constant Moine. Ce seroit donc mal à propos qu'on accuseroit encore Geffroi de Monmouth d'être le seul garant, ou le premier Auteur des faits qui regardent Audren & Constantin son frere, puisque trois cens ans avant lui, Gildas Cambrius, & Moracius s'étoient expliqués de la même maniere. Il en est qui disent que Gildas composa son Histoire en 829. sur celle d'un Geffroi, qui par conséquent auroit vécu plus de trois siécles avant lui, qu'on a surnommé Artus, & qu'il la tira des autres Ecrivains qui l'avoient précedé. Je ne sçai si l'on prétend par ces mots mettre le Vénérable Bede, & Gildas le Sage entre ceux, dont il avoit pris cette circonstance ; mais je sçai au moins que je ne dirai rien de nouveau, quand j'avançerai que le véritable Gildas s'expliquoit sur ces faits, du moins pour le fond, comme s'est expliqué depuis celui dont il s'agit, & qu'on appelle de Cambrige. Usserius l'a dit avant moi. Selon cet Auteur, ce n'est pas seulement le Gildas fabuleux, ou supposé, cité par les Historiens de l'Eglise de Winton, mais encore le véritable & naturel Gildas, c'est-à-dire, celui qu'on nomme le *Sage*, qui confirme que

Constantin & son épouse, (qui, selon l'Histoire de Bretagne, étoit d'une noble famille des Romains) parens d'Aurele Ambroise, furent revêtus de la pourpre dans l'Isle de Bretagne, ou comme Bede s'explique, porterent le titre de Roi dans ces lieux, & les ornemens royaux. Et parce que ces choses ne sont véritables que dans notre systême, on peut conclure qu'Usserius le favorise encore, & qu'il croit en trouver des preuves dans Gildas le Sage. On ne doit pas en être surpris, puisque ce n'est point en cela seul, mais dans tout le reste, que notre histoire s'accorde parfaitement avec tout ce que ce Gildas & le Vénérable Bede nous apprennent, des révolutions arrivées dans l'Isle de Bretagne pendant tout ce tems.

X I.

Tout ce que ces Auteurs disent d'Audren s'accorde parfaitement avec l'Histoire de Gildas le Sage & du Vénérable Bede.

Le fondement de toute cette histoire, est que les habitans de l'Isle de Bretagne, après s'être inutilement adressés au Con-

sul Aëtius pour la troisiéme fois, c'est-à-dire, en 446. députerent vers Audren, pour lui demander du secours. Il leur accorda Constantin son frere, avec une escorte de deux mille hommes. Il est vrai que ces deux Auteurs ne font expressément mention, ni de l'ambassade, ni du secours; mais ils conviennent de plusieurs choses, qui du moins jointes ensemble me paroissent en être une preuve. La résolution dans laquelle la meilleure partie de ces peuples étoit de faire la guerre malgré leur triste situation, & malgré la faim qui les pressoit; la victoire qu'ils remporterent pour la premiere fois; leurs ennemis éloignés de la frontiere, & le repos que ce changement leur procura pendant un tems assez considérable, au moins au-dehors, nous donnent lieu de conclure qu'ils avoient reçû quelque secours. On dira qu'un secours de deux mille hommes n'avoit pas de proportion avec leurs besoins: mais il faut faire attention que les Romains aussi puissans qu'ils étoient, quand ils leur en accorderent en quatre cent vingt-deux, & trois ans après, n'envoyerent qu'une légion, qui n'étoit qu'un peu plus de la moitié de troupes, & que

ce nombre si petit en apparence suffit néanmoins pour les défendre. La seconde peuve que je trouve dans Bede, est qu'après avoir parlé d'Aëtius, il ajoûte qu'ils ne purent obtenir de secours de lui. Ces mots ne nous empêchent pas de croire qu'on en reçut d'ailleurs; il semble même qu'ils l'insinuent. En effet Gildas, après avoir parlé d'Aurele Ambroise, fait également mention & de la ruine de cette Isle, & du secours inespéré que les habitans reçûrent, comme deux prodiges qui firent pendant quelque tems impression sur l'esprit & sur le cœur de ceux qui en avoient été les témoins. Enfin tout ce que je vais dire des Rois, qui regnerent depuis l'an 448. & qui furent les parens d'Aurele Ambroise, supposé le systême que je défends. Nos Historiens ajoûtent, qu'à l'arrivée de ce secours toute la jeunesse de l'Isle se rassembla, qu'on affronta l'ennemi, qu'il fut vaincu par les mérites d'un saint homme. Gildas & Bede disent tout cela presque mot à mot. Il est bon d'observer, pour cette dernière circonstance, que Saint Germain Evêque d'Auxerre, & Saint Severe Evêque de Treves son disciple, étoient alors dans cette

Isle. Un troisiéme fait qu'on trouve dans notre Histoire, est que Constantin fut Roi, qu'il fut tué, que son successeur, qu'on dit avoir été son fils, eut le même sort. Et Gildas dit positivement que dans cet intervalle on sacroit des Rois, (en voilà donc plus d'un) & que peu de tems après ceux mêmes qui les avoient oints, les faisoient mourir pour en élire d'autres plus cruels. Voilà l'usurpation & le caractere de Vortigerne. On ne peut rien souhaiter de plus conforme, si notre Histoire suppose que ces deux premiers Rois n'étoient point nés dans l'Isle, mais qu'ils étoient venus d'ailleurs. Ces deux Auteurs, en disant d'Aurele Ambroise fils de Constantin, qu'il étoit seul de la Nation Romaine, qui eût évité tous ces dangers, & qui restoit dans l'Isle, nous font assez sentir qu'on ne les regardoit, lui & son pere, que comme des étrangers; & le nom de Romains qu'on leur donne, étoit encore fort commun parmi les peuples de l'Armorique pendant tout ce siécle & dans le suivant. Toutes ces révolutions ne pouvoient arriver sans des guerres civiles, & c'est ce que deux Auteurs reprochent aux Bretons pendant tout ce tems. Nous disons

encore que Conſtantin pere, & Conſtantin frere d'Aurele Ambroiſe, furent tués dans l'Iſle entre l'an 446. & l'an 455. & ces deux Auteurs conviennent également qu'au moins deux parens d'Aurele Ambroiſe, qui portoient les ornemens royaux & le titre de Rois, périrent dans les révolutions, dont ils viennent de parler, depuis le troiſiéme Conſulat d'Aëtius, c'eſt-à-dire, depuis l'an 446. & ces révolutions dans leſquelles ils périrent, furent les ravages des Saxons, & les carnages qui en furent la ſuite, comme le Vénérable Bede le dit poſitivement : ce qui ne peut abſolument convenir à Conſtantin le tyran, non plus qu'à ſes enfans ; mais ſeulement à Conſtantin frere d'Audren, que notre Hiſtoire plaće dans le même tems, & à Conſtant ſon fils, & frere d'Aurele Ambroiſe. L'élevation de Vortigerne, dans le ſentiment de nos Hiſtoriens, après tant de parricides, n'étoit qu'une uſurpation déteſtable & tyranique, & c'eſt pour cela que Gildas l'appelle tantôt ſuperbe, & tantôt funeſte tyran. La derniere de ces circonſtances, qui regarde notre Hiſtoire, eſt, qu'Aurele Ambroiſe n'échappa, ſelon nos Hiſtoriens, à la cruauté de ces

usurpateur, que parce qu'on le transporta dans notre Bretagne Armorique auprès de Budic son cousin. En effet il n'y a pas d'apparence qu'il ait pût rester en sûreté dans l'Isle, dans laquelle ce tyran regnoit avec un pouvoir absolu ; mais avec tant de cruauté, que non-seulement ses ennemis, ou les personnes qui pouvoient lui devenir suspectes, mais même ceux qui avoient encore quelqu'amour pour la vérité, étoient exposés à la haine & à la fureur de tout le monde. On voit que les Auteurs que nous suivons n'ajoûtent presque rien aux faits rapportés par Gildas le Sage, & par le Vénérable Bede, & qu'ils ne font que les arranger, & en développer les circonstances.

XII.

Le sentiment de ceux qui rejettent ce que nous disons d'Audren & de Constantin son frere, est absolument contraire à l'Histoire Romaine.

Mais autant que notre Histoire est en ce point conforme aux sentimens de ces deux Auteurs, autant ceux là s'en écartent, qui rejettent le regne d'Audren, qui ne veulent point recon-

nôtre Constantin pere d'Aurele Ambroise pour son frere, & qui prétendent que cet Aurele Ambroise étoit fils de Constantin surnommé le Tyran, ce qui fait le fondement du systême contraire au nôtre ; car après tout ce dernier n'étoit point simplement Roi, comme Bede & quelques autres l'ont dit des parens d'Aurele Ambroise. Il étoit Empereur. Il n'épousa pas dans la grande Bretagne une très-noble Dame Romaine mere de Constant, avant d'avoir usurpé l'Empire. Les Historiens ne nous disent point qu'il fut d'une famille & d'un rang à pouvoir espérer au Mariage d'une Dame, dont on fait sonner si haut la noblesse. Et depuis son usurpation en 407, jusqu'en 411. Constant n'auroit pas été d'un âge à pouvoir passer pour Moine. Constantin le tyran ne mourut point dans l'Isle de Bretagne, beaucoup moins pendant les révolutions arrivées après l'an 446. dans le ravage des Saxons ; il étoit mort plus de trente-cinq ans auparavant ; & néanmoins ces deux Auteurs disent tout cela du pere d'Aurele Ambroise. Enfin comme Constantin le tyran mourut en 411, il ne put être le pere d'Aurele Ambroise, qui ne fut Roi de la grande

Bretagne que soixante ans plus tard ; après l'an 470. & qui, selon Sigebert, regna quarante-cinq ans, c'est-à-dire, jusqu'après l'an 515. à moins de dire qu'au milieu de tant d'ennemis, malgré tant de hazards, tant de fatigues, & de combats, ce Héros auroit vécu plus de cent-quatre ans. Ce sont ces anachronismes, dans lesquels tombent ceux qui ne veulent reconnoître ni le regne d'Audren, ni celui de Constantin son frere. Voici le merveilleux qu'on trouve dans leur systême. Il faut qu'ils supposent que Constantin *le tyran*, en passant dans la Gaule, & même pendant les quatre années de sa tyranie, laissa son fils dans l'Isle de Bretagne, sans s'en mettre nullement en peine, pendant qu'il étoit si porté pour son autre fils Constant, qu'il viola toutes les régles de la discipline ecclésiastique, en le forçant de quitter le cloître pour venir prendre la dignité de César. Il faut encore supposer que ce fils si négligé, ne laissa pas d'être assez heureux pour survivre à son pere, à son frere Constans, & à plusieurs autres tyrans, dont la témérité fut punie du dernier supplice. On le laissa vivre par un privilege tout singulier

en paix, & dans les honneurs, sans que les Empereurs, ni les tyrans encore plus soupçonneux, en aient conçu la moindre jalousie. Ce n'est encore là que la moindre partie des évenemens surprenans qui se trouvent dans ce systême. Il faut supposer de plus, que lorsque tous les autres Romains abandonnerent l'Isle de Bretagne en 418, comme nous l'apprenons de Fabius & Hesuerdus, pour se retirer dans la Gaule, Aurele Ambroise, comme s'il eût été sûr de la bonne fortune qui l'attendoit, se fit un devoir de demeurer constamment dans cette Isle. Le départ des troupes Romaines en 422 & 425, sans espoir du retour, ne fut point capable de le faire changer de sentiment. Les habitans dispersés, vaincus, & fugitifs; les Rois légitimes immolés à l'ambition d'un perfide sujet résolu de monter sur le thrône de ses maîtres; ce tyran reconnu pour souverain par les plus puissans, devenus les instrumens de ses ordres sanguinaires; tous les gens de bien persécutés & sacrifiés, furent des révolutions, qui ne servirent qu'à son élévation. Ni la postérité des Rois légitimes tués par le tyran, ni cet usurpateur avec toute sa puissance &

toute son attention, ne purent prévenir, ni arrêter le cours de son bonheur, & cet homme, dont l'Histoire n'avoit rien dit jusqu'alors, devient tout à coup à l'âge de soixante ans un Héros fameux, un Roi chéri, un Conquérant heureux; qui regne encore quarante-cinq ans, meurt âgé de cent-quatre ans, & laisse à ses enfans une Couronne si long-tems attendue, reçue enfin contre toute espérance, & si bien affermie au milieu de tant de concurrens, & de tant d'ennemis. Il faut avouer qu'on ne peut rien voir de plus singulier, & que tout ce qu'on admiroit tant dans l'Histoire de Conan, n'en approche pas. Mais par malheur pour les Auteurs, ou les protecteurs de ce Roman si rempli d'évenemens prodigieux, Procope nous apprend que les enfans de ce tyran, (il n'en excepte aucun) moururent en même tems que lui. Je ne vois pas, après une autorité si positive & si ancienne, sur quel fondement on voudroit s'opiniâtrer à soutenir qu'Aurele Ambroise, qui vivoit encore plus de cent ans après, ait été son fils.

XIII.

Conformités des autres circonstances du regne d'Audren avec l'Histoire Romaine.

Si toutes les circonstances du regne d'Audren, qui regardent Constantin son frere, sont si conformes aux termes de Gildas & de Bede, & n'ont rien qui révolte l'esprit, & qui ne s'accorde parfaitement avec l'état des Romains & des Bretons pendant tout ce tems, on va voir que toutes les autres circonstances considérables de sa vie ne sont pas moins conformes à l'Histoire Romaine. La premiere est qu'avant qu'il monta sur le thrône, les troupes ravagerent l'Armorique. Le Baud appelle les Auteurs de ces ouvrages tantôt Italiens, & tantôt Luquains. Le premier nom ne signifie autre chose que les Romains mêmes, & je crois que le dernier doit s'entendre des Leuthariens, ou soldats de Littorius, que Salvien Auteur contemporain appelle Leutharis. En effet j'ai déja fait voir ailleurs, sur le témoignage de Sidonius Apollinaris aussi contemporain, que Litto-

rius, ou Leutharis, remporta quelque victoire sur les Armoriquains en 439. Cette guerre ne finit qu'après *l'an* 444, puisque dans cette année ces *peuples* assiegerent Tours, ou du moins attaquerent les peuples de ces quartiers. Nous disons en second lieu que cette guerre finit, & que ces troupes se retirerent vers l'an 445; nous ne disons encore en cela rien d'extraordinaire; car c'étoit dans ce même tems, dit le Vénérable Bede, qu'Aëtius ne se croyoit point en état d'envoyer aucun secours aux habitans de la grande *Bretagne*, non pas même une seule légion, qui n'étoit que d'environ quatre mille hommes, comme on avoit envoyé dans les années 422 & 425, parce qu'il étoit tout occupé de la guerre qu'il avoit à soutenir, ou du moins qu'il craignoit d'être bientôt obligé de *soutenir contre Blede, & contre son frere Attila Rois des Huns, & quoique l'année précedente 444 Blede eût été tué par les embuches de son frere Attila, neanmoins celui-ci demeura toujours ennemi si déclaré de la République, & si formidable, qu'il attaquoit sans cesse quelques Villes & quelques Chateaux dans l'Europe, & qu'il les rasoit, ou qu'il s'en*

s'en rendoit le maître. Aëtius avoit donc besoin ailleurs des troupes, qui jusqu'alors avoient resté sur la frontiere de l'Armorique. Il est si vrai qu'il n'y en avoit plus en 446, que lorsque ce Général voulut depuis punir ces peuples, il en laissa la commission au Roi des Alains Eocarich. Un troisiéme fait qu'on dit d'Audren, est qu'en 446 il ne put donner aux Bretons de l'Isle qu'un secours de deux mille hommes, parce qu'il craignoit toujours quelque attaque de la part des Gaulois, c'est-à-dire, de la part des Romains, qui commandoient dans la Gaule : il ne se trompoit pas. L'ordre, ou la permission d'Aëtius, qu'Eocarich se mit en devoir d'exécuter avec les Alains l'année suivante, fait assez voir qu'Audren n'avoit pas pris encore assez de précaution, puisque pour mettre ses Etats à couvert de cet orage, il fut obligé de recourir à l'intercession de Saint Germain Evêque d'Auxerre. Nous verrons dans la suite l'avantage qu'Audren eut enfin sur ces Barbares.

X I V.

Andren est le même que les Catalogues des Comtes de Cornuaille appellent Daniel Dremrus.

Pour bien expliquer ce fait, il faut d'abord observer que ce Prince est le même que les Catalogues des Comtes de Cornuaille appellent Daniel Dremrus. Car tout ce qu'ils nous apprennent de celui-ci, est 1°. qu'il avoit quelque commandement dans la Cornuaille, qui, dans le sens même de l'Auteur, n'étoit autre que celle dans laquelle Budic & Alain Cagnart dominerent long-tems après, & qui, selon des Auteurs du onziéme siécle, s'étendoit jusqu'à Rennes. 2°. Ces Catalogues nous font assez connoître que Daniel Dremrus vivoit vers les années 445, 450, & suivantes, puisqu'entre ce Comte & Jean Roith, qui vivoit en 513, ils en mettent un autre nommé Budic. 3°. Celui de ces Catalogues, qu'on a tiré du Cartulaire de Kemper, marque assez clairement que Budic étoit fils de Daniel Dremrus, puisqu'après avoir parlé de ce dernier,

en nommant Budic & Maxentus deux freres, il ajoûte que *le premier de ces deux freres, c'est à-dire, Budic, défit Marcel à son retour de l'Allemagne; & recouvra ce qu'on appelle le Consulat*, c'est-à-dire, le Comté de son pere; & nos Historiens disent tout cela d'Audren, puisqu'ils nous apprennent qu'il fut Roi de l'Armorique, ou de la Cornuaille, qu'il vivoit après 446, & qu'il fut pere de Budic. Et comme un autre Auteur appelle le pere du même Budic Cybsdan, je conclue que son véritable nom étoit Cybsdan Aldrenus, & que ces Catalogues en ont fait par corruption leur Daniel Dremrus; à moins de dire que Cybsdan n'est qu'une abbréviation adoucie, ou corrompue d'Aldroüen, comme Dadon n'est qu'une abréviation d'Audoën. Il importe peu d'approfondir davantage la signification, ou l'étymologie de ces mots, & de faire voir qu'ils ont du rapport, puisque tous les faits conviennent; car le seul qui nous reste à vérifier, est que ces Catalogues disent que Daniel Dremrus fut Roi des Allemands. Or il est certain que ce fut sous le regne d'Audren que les Armoriquains furent attaqués par Eocarich

Roi des Alains, à qui plusieurs autres Auteurs, & Constance lui-même, en décrivant cette guerre, donnent aussi le nom d'Allemands. Il est encore certain que les Armoriquains sortirent de ce pas sans grande perte, & même, on peut le dire, avec succès & avec honneur, puisqu'ils furent les premiers à réfuser vers l'an 448, ou 449, les conditions de paix que l'Empereur leur accordoit à la priere de Saint Germain Evêque d'Auxerre. Il est encore certain que trois ans après ils étoient indépendans & libres, puisqu'ils servirent en qualité d'alliés dans l'armée d'Aëtius contre Attila. Ce fut dans cette même conjoncture que les Alains, qui servoient aussi comme dans la même armée, se rendirent suspects de trahison; & l'Histoire n'en parle presque plus désormais, que pour nous apprendre que l'Empereur Majorien entreprit de les chasser de la Gaule en 461; en sorte que quand notre Histoire dit que le pays, qu'ils occupoient avant que d'en être chassés, devint le partage d'Audren, soit qu'il s'en fût emparé, dans ces tems si fâcheux pour les Romains, soit que l'Empereur les eût abandonnés à ce Roi pour prix

de sa fidélité, soit qu'il lui en eût seulement confié le gouvernement, elle ne dit rien d'impossible, rien de fabuleux, rien qui ne soit très-probable, & très conforme à l'Histoire Romaine, qui dans ce même tems étend les frontieres de l'Armorique jusqu'auprès d'Orléans entre la Loire & le Loiret, comme je l'ai fait voir plus amplement dans le Chapitre I. de cette Dissertation, nombre XVIII. Voilà l'éclaircissement & la preuve de cet incident qui paroissoit si fabuleux, ou si singulier. Voilà ce que ces Catalogues appellent avoir été Roi d'Allemagne, ou des Allemands; c'est-à-dire, des Alains; telle est la vérité du fait, & la conformité de notre Histoire encore en ce point avec la Romaine.

XV.

Audren est aussi le même qu'Ingomar, & que celui, que quelques autres appellent Deronus.

Audren, en latin *Aldroënus*, & *Alderonus*, est aussi le même qu'Ingomar dans la Généalogie qu'il nous a donné de Saint Judicaël, & l'Auteur de

celle de Saint Vinoc appellent Deronus. J'ai déja dit dans ce premier Chapitre, que Coton, qu'on met le second dans cette généalogie, & Conan le premier de nos Rois, n'étoient qu'un même Prince, & dans le second Chapitre que Guitol petit-fils de Coton, & Salomon petit-fils de Conan étoient aussi le même ; de ces principes il faut conclure que Deronus, & Alderonus, ou Audren ne sont point différens. Car comme Deronus est le quatriéme après Coton, Audren est reconnu par tous nos Historiens pour le quatriéme après Conan ; quatriéme en tout, non seulement le quatriéme Roi, mais encore dans le quatriéme dégré de filiation, c'est-à-dire l'arriere-petit-fils de Conan. Comme Deronus est le fils de Guitol, quelques-uns ont reconnu qu'Audren étoit fils de Salomon. Et comme j'ai déja fait voir qu'Audren étoit pere de Budic, de même on verra que Deronus fut pere de Dubric, ou de Broc, qui est le même que Budic ; & enfin, comme Deronus fut ayeul de Rioval, Audren fut ayeul de Hoël, qui est le même que Rioval. Voilà pour la famille, & pour les filiations des rapports bien sensibles. Ceux des lieux ne le

ſont pas moins. Car après tout, c'eſt dans l'Armorique, & non ailleurs, qu'il faut chercher les prédeceſſeurs de Rioval petit-fils de Deronus. C'eſt delà qu'il étoit originaire. Quand il y vint les armes à la main vers l'an 513, ce n'eſt pas qu'il eût été chaſſé par les Saxons de la Domnonie, Province de l'Iſle de Bretagne ; on en verra les preuves dans le Chapitre qui le regarde. Ce n'étoit qu'un retour dans un lieu qu'il avoit quitté quelque tems avant, ou du moins que ſes parens habitoient avant lui : quand il conquit ce pays, il ne fit que recouvrer l'héritage de ſes ancêtres : quand il fut redevable du Royaume à ſa bravoure, ou ſi vous voulez, au choix de ſes ſujets, il ne fit que remonter ſur le thrône de ſes péres. Ce n'eſt point dans l'Iſle de Bretagne qu'il faut les chercher, ni par conſéquent Deronus ; l'hiſtoire de ce pays n'en fait aucune mention, quoiqu'elle entre dans un fort grand détail des Seigneurs, qui tinrent quelque rang dans ces lieux pendant toutes les guerres des Saxons. Voilà donc Deronus, comme Audren, originaire de l'Armorique, & Seigneur des plus conſidérables du pays, & c'eſt le ſecond

rapport qui se trouve entre eux. Le troisiéme regarde le tems. Ces Généalogies, telles que nous les avons, entre Deronus & Jona, sans compter ni l'un, ni l'autre, placent trois dégrés de filiations, sçavoir, Rioval Debroch, & Riotham; il est vrai qu'on ne doit en compter que deux, Debroch & Rioval, qui ne doit pas être distingué de Riotham. Celui-ci mourut vers l'an 545. & Jona son fils fut tué vers l'an 547, dans un âge assez avancé. Donnons pour ces quatre ou cinq générations un siécle; c'est ne rien outrer, & on ne peut donner moins; & cela ne laisse pas de suffire pour nous obliger de reconnoître que Deronus vivoit vers l'an 450, c'est-à-dire, précisément dans le même tems qu'Audren; l'un & l'autre étoient donc Princes dans l'Armorique, descendus des anciens Rois, ancêtres de ceux qui regnerent depuis précisément dans le même dégré de filiation; ils vivoient précisément dans ce même tems. Après cela je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement disconvenir que c'est le même Prince; car pour la différence des noms, Déronus & Alderonus, elle est si légere, qu'elle ne mérite pas qu'on y fasse attention. Je sçai

que quelques-uns au lieu de Déronus lisent Dérothus, ou Dérochus; mais il faut avouer aussi d'un côté, que les Anciens ont lu Déronus, & de l'autre, que certains appellent Audren, Audren Derech; ce qui leve toute la difficulté, si l'on vouloit en faire quelqu'une.

X V I.

Tems dans lequel Audren vivoit, & durée de son regne.

On ne doit point non plus en faire sur le tems dans lequel je fixe son regne. Les Modernes se sont extrêmement écartés de la vérité, quand ils ont dit qu'il mourut en 421, ou selon quelques autres, en 438, après avoir regné depuis l'an 412. Le Foureur de Sigebert a donné le premier occasion à ces erreurs, lorsqu'il a parlé sous l'an 413 de l'ambassade de Gonthelin, & du secours accordé par Audren aux habitans de la grande Bretagne, sous la conduite de Constantin son frere. L'Interpolateur en prenant ces faits de Geffroi pour les insérer dans Sigebert, n'a pas pris le sens, l'esprit, ni l'ordre chronologique de l'Auteur qu'il trans-

écrivoit, comme je le ferai voir bientôt, ni de celui dans lequel il mêloit ces faits, comme il est aisé de le remarquer dans l'édition d'Aubert le Myre, dans laquelle il paroît que les Bretons de l'Isle n'avoient point encore de Roi l'an 423, & que Vortigerne regna seulement après l'an 446. Matthieu de Vestmonster n'a pas été plus heureux; il approche du but, mais il n'y arrive pas. Il place cette Ambassade en 435, la mort de Constantin, & l'élection de son fils Constans en 445. J'ai néanmoins fait voir dans le Chapitre précedent, Nombre XXI. sur des preuves qui me paroissent démonstratives en fait d'histoire, que c'étoit Grallon qui regnoit dans l'Armorique pendant tout ce tems. L'époque de Geffroi de Monmouth est la véritable, comme elle est en effet prise de l'Auteur le plus ancien, & c'est aussi où tout ce que j'ai dit jusqu'ici me conduit naturellement. Cet Auteur, après l'ancien manuscrit Breton qu'il traduisoit, ne rapporte l'ambassade en question que comme une suite du refus qu'Aëtius, Consul pour la troisiéme fois, venoit de faire de donner du secours aux Bretons de l'Isle, fatigués par leurs enne-

mis, & hors d'état de leur résister. Aëtius ne fut certainement Consul pour la troisiéme fois qu'en 446. Ce fut donc cette année, la premiere, ou la seconde du regne d'Audren, que cette affaire arriva ; c'est le véritable tems dans lequel Audren regnoit. C'est ce qui fait que je ne suis nullement surpris de ce que Geffroi de Monmouth fait dire à ce Roi dans cette occasion, qu'un tems avoit été qu'il auroit volontiers accepté les offres qu'on lui faisoit de la Couronne de la grande Bretagne : car pendant les dix années précédentes, Grallon, qu'il avoit lieu de regarder comme un usurpateur, regnoit, sans qu'alors il lui restât apparemment beaucoup d'espérance de remonter sur le thrône de ses ancêtres. Mais aussi depuis l'an 446, tout ce qu'on dit d'Audren convient parfaitement au tems. C'étoit alors qu'il avoit lieu d'être content des Etats qu'il venoit de recouvrer, sans être obligé de se mettre en devoir d'aller en chercher d'autres, dont la possession ne devoit pas être fort assurée. C'étoit alors qu'il avoit à craindre du côté des Gaulois, c'est-à-dire, des Romains, encore maîtres de la Gaule. Ce fut

alors enfin qu'il vit ses Etats exposés aux ravages des Alains. Après avoir découvert le commencement du regne d'Audren, il ne sera pas mal aisé d'en regler la durée ; car s'il est vrai, comme tous ceux qui parlent de cette circonstance en conviennent, que Constantin ait regné dans la grande Bretagne environ dix ans, & qu'après sa mort Audren son frere ait regné dans l'Armorique encore neuf ans, comme on le trouvoit écrit dans la Chronique des Rois Bretons Armoriquains, ce seroit un regne de dix-neuf ans, qui commençant en 445, ou 446, nous conduiroit jusqu'environ l'an 464. Mais si son regne fut de vingt-six ans, comme d'Argentré l'a cru, la fin ne devroit être placée que vers l'an 461. Il paroît au moins par quelque titre, qu'il étoit encore Roi l'an 458, & l'Histoire ne parle d'aucun autre avant l'an 464, ni même, à prendre les choses à la rigueur, avant l'an 471. Mais il faut qu'il ait cessé de vivre au moins cette année, comme je le ferai voir en parlant de son successeur. Toute la chronologie de ce Roi consiste donc à dire, que né vers l'an 408, il monta sur le thrône vers

la fin de l'année 445, ou le commencement de la suivante, âgé d'environ trente-huit ans. Il devint Roi des Allemands, ou plûtôt des lieux occupés jusqu'alors par les Alains, en 461. Il mourut trois ans après en 464, âgé de cinquante-six ans, ou tout au plûtard vers 471, âgé de soixante-trois ans. C'est ce qui fait voir que ceux qui dès l'an 446 lui font dire qu'il étoit vieilli, ajoûtent cette circonstance sans fondement, du moins Geffroi de Monmouth ne lui fait rien dire de semblable.

XVII.

Alliance & postérité d'Audren.

Aucun, que je sçache, ne s'est expliqué sur son alliance. S'il étoit bien prouvé qu'une Princesse du nom d'Oüen fût l'épouse de quelqu'un de ces premiers Rois, dont j'ai parlé jusqu'ici, comme on s'est avisé de le dire dans ces derniers tems, je croirois volontiers qu'elle l'auroit été plûtôt d'Audren que de Salomon. Mais c'est perdre le tems que de raisonner sur des choses, qu'un moderne s'est contenté d'avancer, sans en rendre aucune raison.

Je laisse à ceux qui seront mieux instruits le soin de nous apprendre à fond ce que nous devons penser de ces choses. Pour ce qui regarde ses ancêtres, il étoit fils de Witol, ou Salomon, petit-fils d'Urbien, apparemment le même que Concar, arriere-petit-fils de Coton, ou Conan, & c'est à cause de ces deux derniers que Geffroi lui fait dire, que ses ayeux & ses bisayeux avoient droit sur le Royaume de la grande Bretagne. Il ne parle point de son pere, qui, né dans l'Armorique, ne paroissoit avoir aucun droit dans l'Isle, & sembloit au contraire avoir absolument renoncé à toutes les prétentions de ses peres. Nous trouvons dans divers Auteurs les noms de plusieurs de ses enfans. La Chronique de ces Rois Bretons Armoriquains ne parle que de Budic; si ce n'est qu'on veuille faire fond sur ce qu'on trouve à la fin de cet ouvrage, qui n'est qu'un abregé des fables qui couroient dessors sur l'article de nos Rois, mais sous des noms peu différens; j'en dirai quelque chose dans le Nombre suivant. Mais après tout il semble que cette fin fabuleuse n'est qu'une addition faite après coup par un autre Au-

teur. Les Catalogues des Comtes de Cornuaille marquent assez clairement que Daniel Dremrus, qui, comme je l'ai fait voir, n'est pas pas différent d'Audren, fut pere de Budic & de Maxent. Les Actes de Saint Ninnoch, & la fondation de l'Eglise dédiée sous son nom, donnent à Bodoix, qui n'est autre que le Budic fils d'Audren, deux freres, l'un qu'ils nomment Erech, Geurech, & l'autre qu'ils nomment Michel ; mais je crois qu'il faut lire Witcaël : comme en effet Bouchard dit qu'Audren laissa trois fils, Budic, Erech & Gicquel. Ingomar dans la Généalogie de S. Judicaël, dit que Derochus, ou plûtot Deronus (c'est ainsi qu'il nomme Audren) fut pere du même Rioval qui conquit l'Armorique. Mais comme cette affaire demande un examen plus ample, & regarde l'histoire de Rioval, je réserve à m'expliquer ailleurs plus au long sur cette matiere, dans le Chapitre cinquiéme.

Je me contente en cet endroit de dire par avance, que s'il est bien vrai qu'Audren, ou Deronus, eut un fils nommé Rioval, ce ne fut pas celui qui passa dans l'Armorique vers l'an 513. Voici donc le nombre des enfans d'Audren,

tel que j'ai pu le recueillir des Auteurs que je viens de citer. Je commence par Erech, ou Geuroch, parce qu'il succeda le premier à son pere. C'est le Riothame, ou le Riocham de Sidonius Apollinaris, le Riothime des autres, & peut-être le Théodoric des Actes de Saint Viguier, ou Fingard. Le second est Budic, dit ailleurs Bodois, qui fut Roi des Bretons après son frere, ou plûtôt Eusebe successeur de son frere. Le troisiéme est Maxent, ou Maxentius, duquel on ne trouve presque rien autre chose, si ce n'est dans des mémoires très-suspects, & très embrouillés. Le quatriéme est Withaël, ou Gicquel, dont il est fait mention dans la fondation de l'Abbaye de Lehenoc sous le nom de Michel; & si l'on doit compter un Rioval entre les enfans d'Audren, ce seroit le cinquiéme fils.

XVIII.

Fables qui regardent le regne d'Audren, & ce qui a pu donner occasion à ces fables.

Le Baud, après avoir parlé de nos premiers Rois, dit qu'on trouvoit à la

fin de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains plusieurs choses, qui ne peuvent passer dans l'esprit de tout homme judicieux que pour des fables. Celle qui regarde Audren, sous le nom corrompu de Daniel Dremrus, est qu'il fut Roi de l'Allemagne, ou des Allemands, & les termes, dont on se sert dans cette occasion, nous font assez comprendre qu'on n'entend par ces mots rien moins que ce que nous appellons présentement Allemagne. J'en ai déja dit assez, pour faire connoître mon sentiment sur cette circonstance; & si l'on veut convenir avec plusieurs Sçavans, que ceux que quelques Auteurs appellent Allemands, étoient les mêmes que d'autres appelloient Alains, comme cela paroît en effet dans les vies que nous avons de Saint Germain d'Auxerre, on n'aura pas de peine à croire qu'Audren a pu se voir quelques années avant sa mort maître du pays occupé par les Alains, puisqu'ils furent en effet chassés de la Gaule vers l'an 461. Et c'est ce qu'ont voulu dire ceux qui l'appellent Roi de l'Allemagne. Pour ce qui regarde son mariage avec la fille d'un Empereur, que quelques-uns appellent Leon, ou Leonce, & célébré solemnellement à Paris,

c'est un vrai Roman. Leon premier de ce nom fut Empereur dans l'Orient depuis l'an 457, jusqu'en 474. Ce tems pourroit convenir avec le regne de Daniel Dremrus ; mais quelle apparence qu'un Roi de l'Armorique, ou, si l'on veut s'en tenir à la lettre, & aux termes de ces mémoires fabuleux, quelle apparence qu'un simple Comte de Cornuaille ait épousé dans la ville de Pavie la fille de cet Empereur, * quand même on sçauroit certainement qu'il en avoit une d'un âge à pouvoir être mariée dans le tems de la jeunesse & du mariage de ce Comte, c'est-à-dire, vers l'an 430? Et pour Leon second, dit le Jeune, neveu du précedent, & son succeſſeur, il regna si jeune, & si peu de tems, qu'on peut encore moins se servir de son nom, & de son titre d'Empereur, pour autoriser ces suppositions. Tous les autres Empereurs du même nom n'ont aussi regné que dans l'Orient, & seulement après l'an 417, année qui ne peut plus regarder Daniel Dremrus, puisqu'il étoit pere de Budic, qui regnoit dans le cinquiéme siécle, & que Jean Reith, Comte de Cornuaille après

* Il ne maria sa fille Leonce à l'Empereur Antheme qu'en 467.



ce dernier, vivoit certainement en 513, ou peu après. Il se peut faire qu'Audren, à l'exemple de Salomon son pere, ou de son vivant, & par son ordre, eût épousé la fille de quelque Général de l'armée Romaine, qu'on appelle en Latin *Imperator*, ou peut-être de Leon, dont Sidonius Apollinaris fait une si honorable mention en plusieurs endroits de ses Lettres, qui fut Chef du Conseil d'Euric Roi des Goths, selon Ennodius, & qui sous Alaric conserva le même rang, selon Gregoire de Tours: les tems pourroient convenir. Il n'est pas impossible que la cérémonie de ce mariage ait été faite à Pavie, si ce nom du lieu n'a point été altéré par les copistes, & c'est tout au plus ce qu'il peut y avoir de probable dans cette affaire. Mais en fait d'histoire, ce ne sont pas des probabilités, ou des possibilités qu'on demande; on veut des preuves, & je n'en trouve aucune. Je crois encore que c'est d'Audren dont on a voulu parler sous le nom de Derien, qui, selon les Actes fabuleux de Saint Riok, fit le voyage de Jérusalem avec Neventerius. A son retour dans l'Armorique, il contribua par des miracles à

la conversion de la famille de Riot fils d'un Seigneur qu'on nomme Elorn, & ce fils, dit-on, fut depuis Moine à l'Antevenec. Comme ces faits regardent l'Histoire Ecclesiastique, je les laisse à débrouiller aux sçavans Benedictins, qui travaillent à l'histoire des Evêchés & Abbayes de cette Province.

XIX.

Etenduë des Etats d'Audren.

On trouvoit encore à la fin de la Chronique des Rois Bretons Armoriquains une circonstance, qui me paroît n'avoir rien de fabuleux, ni même d'extraordinaire que l'obscurité des termes. Il est malaisé d'en faire l'application, parce que ce sont des anciens noms de lieux qui ne sont plus en usage, ou du moins ils ont été tellement altérés dans une si longue suite de siécles, qu'on ne peut plus les reconnoître que par conjecture. Cette circonstance regarde les bornes & l'étenduë des Etats d'Audren. On dit qu'il passa le Maine & l'Anjou, jusqu'au lieu qu'on appelle *Guzrin*, *alsque Guzrin* ou *Guzria*. Toutes les preuves

que j'ai rapportées dans le premier Chapitre, Nombre XVII. ou XVIII. en examinant s'il y a quelque apparence que l'autorité de nos premiers Rois Bretons ait été reconnue dans le Berri, suffisent pour nous aider à démêler ce qu'il y a de vrai dans cette circonstance. Les frontieres de l'Armorique s'étendoient dans cinq Provinces, sçavoir, la premiere & la seconde Aquitaine, dans la seconde, la troisiéme & la quatriéme Lyonoise: ce sont les propres termes de la Notice de l'Empire. Le pays situé dans le voisinage d'Orléans entre la Loire & le Loiret, faisoit partie de la Province Armoriquaine, comme nous l'apprenons d'Idace & de Marius. Tous les habitans de ces Provinces entroient ordinairement dans la même ligue; c'est ce que nous lisons dans Zosime, & dans quelques autres Historiens. Leon Archevêque du Diocèse de Bourges, à ce qu'on prétend, prenoit part à toutes les affaires ecclésiastiques, & se trouvoit dans les Conciles de la Province Armoriquaine: c'est ce qu'il y a de vrai. Ces faits sont trop autorisés, pour pouvoir être revoqués en doute. D'ailleurs Audren fut Roi de l'Allemagne, ou des Allemands, c'est-à-dire, des Alains, peuple situé

le long de la Loire vers Orléans. La Chronique des Rois Bretons Armoriquains, & les Catalogues des Comtes de Cornuaille le témoignent positivement. Dans le tems de Budic fils d'Audren, mais qui ne regna que longtems après lui, le Royaume Armoriquain s'étendoit jusqu'aux montagnes appellées Alpes, comme on lit dans la vie de saint Oudocée, & les plus proches montagnes de ce pays sont celles de l'Auvergne. Voilà ce que notre Histoire nous apprend. On voit qu'il n'y a rien en tout cela qui ne s'accorde parfaitement avec le témoignage des meilleurs Historiens. Nos Rois possedoient-ils tous ces lieux, comme en étant les véritables maîtres? c'est ce que je n'ai jamais pû me persuader. N'en avoient-ils que le simple gouvernement sous l'autorité des Empereurs, & n'étoient-ils point ce que la grande Notice de l'Empire appelle Ducs des frontieres du pays Armoriquain? c'est ce qui me paroît assez probable, & tout ce qu'on peut dire de plus. Mais enfin quel étoit ce lieu nommé Guzrin, qui faisoit les bornes du pays soumis à leur autorité? Ne seroit-ce point la Guierche sur la Sarte, à quelques

lieues du Mans, ou la Guierche sur la Creuse dans la Touraine? Guzrin, ne seroit-ce point Gorron sur les frontieres du Maine & de la Normandie, qu'on appelloit Neustrie, ou Westrie dans le tems que la Chronique des Rois Bretons Armoriquains fut faite, *Guzrin in Westria*; du moins le P. Bucherius, Jésuite, dans son livre intitulé *Belgium Romanum*, croit qu'Alençon, ville qui fait la frontiere de ces deux Provinces, plus haut vers l'Orient, peut avoir pris son nom des Alains, & par conséquent elle auroit fait partie de ce que nos Chroniques appellent Allemagne, c'est-à-dire le pays des Alains. Seroit-ce le Comté de Gavre près d'Avranche, ou la ville de Gueret Capitale de la Marche, dit en latin *Garectum*, ou *Warectum*? c'est ce que je n'ose décider. Voilà tout ce que j'ai cru digne d'être observé sur le regne d'Audren. Je passe à ce qui regarde son successeur,



X X.

Erech fils d'Audren fut son premier successeur.

Je suis encore obligé d'abandonner ici le sentiment de nos Historiens modernes, qui ont reconnu la même suite de Rois, dont j'apporte les preuves. Ils sont tombés dans une erreur considérable, pour s'être trop attaché à Geffroi de Monmouth, sans consulter les autres Auteurs, qui fournissent de quoi suppléer à ce que Geffroi de Monmouth n'a pas dit, & n'étoit pas obligé de dire, parçe que ce n'étoit pas précisément notre histoire qu'il écrivoit. Il n'a parlé que de ceux de nos Rois, qui ont eu quelque part à ce qui s'est passé dans l'Isle de Bretagne : tels ont été Conan, Audren, Budic, & quelques autres ; il n'a pas eu la même occasion de parler de Salomon, de Grallon, & des autres, parce qu'il n'en trouvoit aucune mention dans l'histoire qu'il écrivoit, comme n'y ayant eu aucune part. C'est ailleurs qu'il faut chercher les circonstances de leur regne : ce que d'Argentré, le Baud, Alain, Bouchard &

& les autres qui les ont suivi, ont été obligés de faire pour ces Rois prédecesseurs d'Audren. Je suis obligé de le faire pour quelques-uns de ses successeurs, s'ils font succeder Budic immédiatement à son pere Audren, qui n'est mort, comme je l'ai fait voir, que vers l'an 464; & néanmoins il ne fut que son troisiéme successeur : en sorte qu'il n'est point parlé de lui depuis cette année jusques vers l'an 490. Deux autres Princes regnerent dans cet intervalle. Le premier fut Erech, ou Guerecx. Il avoit fait une fondation dans l'Eglise de l'Antevenec dès l'an 458; nous en avons encore l'Acte. Il ne prend que la qualité de Duc, & c'est ce qui m'a fait conclure qu'il n'étoit point Roi dès cette année, parce que son pere vivoit encore. Dans quelques-uns des titres des fondations faites par Grallon, on trouve que sous son regne on appelloit déja ce pays Bretagne. L'Acte de la fondation de Lannennoch est le premier que je sçache, dans lequel on l'appelle petite Bretagne; on lui donne aussi le titre de Royaume. Au reste le don fait à ce Monastere de la Paroisse de Ploüemur, & de la terre dans laquelle est l'Eglise de

Sainte Julitte, avec l'Eglise de ce nom; située dans le lieu nommé Renguis; le don de trois cent tonneaux de sel, de froment & de vin à prendre sur la terre nommée de Dalkergerran; celui de trois cent chevaux, autant de bœufs, & de vaches, & autres animaux, & le Calice rempli de vin mis sur l'Autel avec la Patenne en témoignage de ce don, sont d'un stile qui sent assez l'antiquité. Ce qu'on trouve dans cette fondation de Gicquel, Comte de Rennes, de Budic Comte de Cornuaille, dit aussi Bodoix Roi, frère de cet Erech; ce qu'on trouve de Sainte Ninnonch fille de Brocan, confirmée par S. Germain évêque d'Auxerre, dans le dessein de se retirer dans la solitude, sont une preuve que cette fondation ne peut être d'aucun autre que de cet Erech, dont je parle, & que la date de cet Acte est très-naturelle. J'estime encore que c'est de ce Prince, plûtôt que d'aucun autre, que le pays de Bro-Erech, & le Chateau d'Erech situé dans le même pays, entre Guitembert & le petit Molac, ont pris leur nom. Ma raison est que l'ortographe est plus conforme, ou plûtôt elle est entièrement la même. Ce Prince est nommé dans quelques mémoires particuliers Eric, ou Erric.

XXI.

Erech est le même que Riothim, dont Jornandès, Freculfe & Sigebert ont parlé comme d'un Roi des Bretons.

Il est aussi le même que plusieurs anciens Auteurs appellent Riothim Roi des Bretons. L'Interpolateur de Sigebert a paru fort embarassé, quand il s'est agi de s'expliquer sur l'article de ce Roi, parce qu'il ne le trouvoit point entre ceux dont l'Histoire des Bretons donnoit la liste. Nos Historiens modernes n'ont pas été plus heureux à découvrir son origine, & la raison que les anciens avoient de lui donner le titre de Roi. Les uns n'en parlent point du tout; les autres croient qu'il n'étoit que le Lieutenant Général de Hoël, surnommé le Grand. Anachronisme visible, puisque l'affaire de Riothim se passa vers l'an 472, au lieu que Hoël ne regna qu'après 513, comme je le ferai voir en son lieu. La vérité du fait est que Riothim étoit Roi des Bretons. Jornandès, Freculfe & Sigeber l'assurent positivement. Il ne sert de rien de dire ici, avec le Pere Daniel, que Jornandès ne lui donne cette qualité que confor-

mément à ses idées; que cet Auteur étoit Goth, & comme parmi les Goths, de même que chez la plûpart des Barbares, les Chefs de chaque peuple prenoient le nom de Roi, il l'a donné à Riothim, comme Chef de la Nation Bretonne. Il me semble qu'on ne doit point accuser Jornandès, de n'avoir employé le terme de Roi des Bretons que sur de pareils préjugés. Il écrivoit quatre-vingt ans tout au plus après que cette affaire étoit arrivée: il devoit en être bien informé. L'exactitude, avec laquelle il entre dans toutes les circonstances de cette expédition, est une preuve qu'il l'a écrite sur de bons mémoires, ou qu'il la sçavoit même de ceux qui en avoient été les témoins. Au reste, j'en ai dit assez jusqu'ici, pour faire voir qu'il s'en faut beaucoup qu'il ait été le premier qui ait porté ce titre, puisque j'ai prouvé que ce pays étoit Royaume depuis long-tems, & gouverné par quatre Rois ses prédecesseurs, comme il a laissé des successeurs des mêmes Etats & de la même dignité. Riothim étoit donc Roi des Bretons, non de ceux qui furent chassés de l'Isle de Bretagne; je l'ai déja fait voir dans le Nombre II. de ce Chapitre, & dans les suivans.

Il n'y avoit point alors dans cette Isle un Roi de ce nom, & les Bretons fugitifs n'en avoient aucun à leur tête. Il étoit Roi de ces mêmes Bretons, qui, selon Sidonius Apollinaris, étoient établis sur la Loire, long-tems avant 466. Il étoit le même que cet Erech, dont il est parlé dans la fondation de de Land-Nennoch, Duc de la petite Bretagne, dès l'an 458, maître de Ploüemur, de Renguis, de Dalkergerrans, de Land-Nennoch, & du Château d'Erech, tous lieux situés en divers endroits de l'Armorique, frere des Comtes de Cornuaille & de Rennes, reconnue pour la Capitale de Cornuaille, fils d'un Roi de l'Armorique, dont la résidence ordinaire étoit à Chatel Audren, comme dans son Château de plaisance, & dont l'autorité s'étendoit dans le Maine & dans l'Anjou jusqu'au lieu qu'on nomme Guzrin, prédecesseur d'un autre Roi qui comptoit Rennes entre les Villes de son Royaume, comme nous le verrons bien-tôt. C'est ce qui m'a fait avancer hardiment que Riothim n'étoit point un étranger sans feu, sans lieu, porté sur la Loire avec ses douze mille Bretons,

comme en garnison, dans des lieux sur lesquels il n'avoit ni droit, ni prétention, & qu'il défendoit seulement pour les Romains ; mais qu'il étoit Prince de l'Armorique, autrement appellé Cornuaille, & Roi des Bretons Armoriquains, comme ses prédecesseurs. Au reste j'espere qu'on ne fera pas de difficulté sur la différence qui se trouve entre les noms d'Erech ou Erric, & de Riothim ; elle est très-légere, & l'on voit assez clairement que la personne est absolument la même, puisqu'il s'agit d'un Prince des mêmes peuples, dans le même pays, dans le même tems, & dont les noms se ressemblent si fort.

X X I I.

Erech est aussi le même que le Riothame, ou Riochame de Sidonius Apollinaris.

Les mêmes raisons servent à faire voir que cet Erech, ou Erric, puisqu'il est le même qu'Erric, n'a point été différent de Riothame, ou comme portent quelques exemplaires, Riochame. Sidonius Apollinaris Auteur contemporain est celui qui lui donne ce nom. C'est à lui qu'il adresse la Lettre

qui est la neuviéme du troisiéme livre, avec cette inscription : Sidonius à son ami Riochame. Savaron observe qu'il se trouve quelques manuscrits, qui portent que ce Riothame fut Prince des Bretons ; la suite de cette Lettre en est une preuve, puisqu'elle n'est écrite qu'afin de lui demander justice des Bretons, accusés d'avoir contribué par leurs sollicitations secretes à faire enlever les esclaves de celui qui portoit cette Lettre; j'ajoûte qu'elle ne fut écrite qu'après que Sidonius fut Evêque de Clermont, c'est-à-dire, après l'an 471, & dans ce tems Riotham, ou Riothim n'étoit point un simple Lieutenant Général, ou Prince des Bretons ; il étoit leur Roi, comme Jornandès & les autres Auteurs le marquent expressément ; c'est aussi le sentiment de Savaron & du Pere Sirmond. Ce dernier ajoûte, que si l'adresse de la Lettre ne lui donne point cette qualité, l'on ne doit pas conclure pour cela qu'il ne la portoit pas, ou qu'elle ne lui étoit pas due, puisque le Pape Hilaire ne la donne point à Gundric, ni le même Sidonius à Chilperic, qu'il appelle seulement maître de la Milice, quoique l'un & l'autre fussent Rois des Bourguignons. Le terme d'a-

mi qui fait l'adresse de cette Lettre, ne doit pas empêcher de croire que Riotham étoit Roi. Sidonius étoit Evêque de Clermont, d'une des plus illustres familles des Gaules, qui avoit fourni plusieurs Sénateurs, de grands Magistrats, & deux Seigneurs, qui sembloient être dans ces tems fâcheux la seule ressource de la République Romaine dans les Gaules. Un tel Prélat pouvoit bien appeller son Roi son ami, puisqu'en effet il n'emploie point d'autres termes dans l'adresse des Lettres qu'il écrit aux premiers de l'Empire, non plus qu'au Comte Arvogaste, Prince des François. Tout ce que cette Lettre nous apprend de plus, est que ces deux amis étoient en commerce de Lettres; que ce n'étoit pas la premiere fois que Sidonius avoit porté ses plaintes à Riothame, pour lui demander justice sur de semblables affaires: que ce Prince étoit d'un caractere vraiment digne de son rang, puisque, soit par délicatesse de conscience, soit par amour pour ses peuples, il étoit vivement touché des fautes que les autres commettoient. On apprend encore que les peuples qui lui étoient soumis, étoient des gens alertes, artificieux, qui, les armes à la

main, se plaisoient dans le tumulte, & que leur bravoure, leur nombre & leur union rendoient fiers, & Rebelles opiniâtres ; que Riothame étoit le maître de juger lui-même cette affaire, & d'écouter les raisons des parties ; & dans ce cas il espéroit un jugement avantageux à celui pour lequel il écrivoit ; mais aussi qu'il pouvoit renvoyer cette affaire devant ses Officiers ; & que dans ce cas, il n'en attendoit pas un si bon succeès. Voilà l'esprit & la substance de cette Lettre, qui m'a paru très-propre à confirmer tout ce que j'ai dit dans les premiers Nombres de ce Chapitre, sur l'origine & l'ancien établissement des Bretons Armoriquains.

XXIII.

Conjectures sur quelqu'autres noms, qui semblent regarder Erech, ou Riothame, & sur son alliance & sa postérité.

Outre les noms de Riothim, ou Riothame, sur lesquels je viens de m'expliquer, j'en trouve encore quelques autres, qui semblent d'abord regarder Erech, ou Guerec, sur lesquels je me contenterai de dire mes conjectures.

Tel est Riocan, dont quelques terres situées près la riviere d'Oult portoient encore le nom plus de quatre cens ans après. Tel est encore apparemment Thefriam. Il est peut-être aussi le même que Theodoric Roi de la Cornubie, ou Cornuaille occidentale, dont il est fait mention dans les Actes de S. Fingar, autrement appellé S. Vignier, mais dont le Baud, & nos autres Historiens ont trés-mal appliqué l'histoire. Ces Actes nous apprennent que Fingar, ou Vignier, étoit fils de Clitor un des Rois de l'Hybernie; que lorsque Saint Patrice parut en cette Isle en leur présence, Vignier fut le seul qui lui rendit quelques honneurs; que le Roi son pere, qui étoit Idolâtre, en fut outré; qu'il le chassa de ses Etats; que Vignier vint se réfugier dans l'Armorique ou petite Bretagne; qu'il retourna dans l'Hybernie long-tems après, c'est-à-dire, lorsqu'elle étoit entierement convertie; qu'il en sortit une seconde fois, pour se retirer dans la solitude, accompagné de sept cent soixante-dix Chrétiens, avec lesquels étoient quelques Evêques, & Piala sa sœur; que le vaisseau chargé de cette sainte, & nombreuse troupe aborda sur les

côtes de la Cornuaille occidentale ou Cornubie, dans le port qu'on nomme Heul ; que Theodoric Roi de ce pays les regarda comme des ennemis de son Etat, ou de sa Religion, & qu'il les fit mourir. Le Baud a cru que Theodoric étoit le même que Guérech, si fameux dans le sixiéme siécle. Il s'est trompé : ce Guerech n'a jamais été Roi. Ses exploits ne tombent que sous les années 577 & suivantes ; & certainement Vignier, déja grand en 432, lorsque Saint Patrice passa dans l'Irlande, ou si l'on veut en 450, & même en 460, que ce Saint avoit fait ses conversions éclatantes, n'a pu vivre jusqu'au tems du second Guerech, qui ne se distingua qu'après l'an 577 ; au lieu que le premier Guerech, Erech, ou Riothame fut véritablement Roi de la Cornuaillle occidentale, dans les tems mêmes que ces choses ont pu se passer, c'est-à-dire, après l'an 460, comme l'a dit Usserius. La difficulté n'est pas de faire voir que les noms d'Erech & de Theodoric ont du rapport, & qu'on a pu les confondre. Car puisqu'Euric Roi des Goths est appellé par Sidonius Teuderic, par Freculfe Theodorique, par Jornandès Theu-

ric, & par Isidore Euridic, on aura bien pu donner ce même nom au Prince Erech. Mais je ne puis me persuader qu'il ait été payen, comme on *dit* que Theodoric l'étoit, ni qu'il ait pû méconnoître Saint Vignier jusqu'au point de le prendre pour un ennemi, puisque ce Saint avoit déja fait un long séjour dans le même pays. Il ne me semble donc pas vraisemblable que ni le premier Erech, ou Guerec, ni le second, ayent été les auteurs du martyre de Saint Vignier, & de ses compagnons. Je laisse aux autres à démêler, si ce fut Theudric, ou Theodoric Prince ou Roi dans une partie de la Grande Bretagne, pere de Mouric, & qui regnoit dans ces tems difficiles, lorsque les Saxons avoient déja fait de grandes conquêtes dans cette Isle, ou si ce fut Euric même, Roi des Goths, qui après la défaite de Riothime, vers l'an 472, étendit les frontieres de son Royaume jusqu'à la Loire, & se rendit maître des lieux voisins de ce fleuve, qui faisoient avant partie du Royaume de Cornuaille. Comme il étoit Arien, il n'y auroit rien de fort extraordinaire qu'il eût fait mourir une troupe considérable d'Etrangers, la plû-

part Evêques, ou Religieux, & tous Catholiques, qui seroient venus aborder dans ce pays dans le tems de son usurpation. Si néanmoins quelques-uns vouloient attribuer cet évenement au Prince Erech, ou Riothame, il faudroit au moins chercher une autre cause de cette action inhumaine & impie, pourvû qu'il soit bien prouvé que ce pays ait véritablement été le théâtre de cette sanglante tragédie, & que ce n'ait pas été la Cornuaille de l'Isle de Bretagne.

XXIV.

Ordre Chronologique du regne d'Erech, ou Riothame.

Afin de mettre ce qui regarde le regne d'Erech, ou Riothame dans un plus beau jour, j'ai résolu de ranger selon l'ordre des tems tout ce que l'histoire nous apprend de lui sous les divers noms que les Auteurs lui donnent. Il vint au monde vers l'an 430, puisque vingt-huit ans plus tard, il étoit en âge de faire une fondation ; je parle de celle qu'il fit en 458 au Monastere de Landnennoch, lorsqu'il n'étoit encore que Duc de la petite Bre-

tagne, & que son pere Budic portoit le titre de Comte de Cornuaille; il fut Roi quelques années après vers l'an 464, ou 471, ou plus tard, c'est-à-dire, dans ce tems de trouble où lui-même étoit à la tête de ses Bretons & des Romains, sous le Comte Gilles leur Chef: & depuis sa mort sous son fils Siagrius. Les Alains, les Goths, les Saxons & les François disputoient la possession du Poitou, du Berri, du pays d'Orléans, du Maine & de l'Anjou; desorte que ces Provinces désolées par le fer & par le feu changeoient sans cesse de face & de maîtres. Ce fut dans ces mêmes conjonctures, que l'extrême foiblesse des Empereurs mit les François en état de pousser vivement la guerre, qu'ils avoient contre les Armoriquains, que Procope appelle Arboriens. Gregoire de Tours dit qu'Orléans, Angers, & les Isles de la Loire furent les lieux exposés à ces attaques & à ces ravages. D'un autre côté, vers l'an 466, ou 467, le perfide Arvant, de concert avec le Roi des Goths, proposoit de faire la guerre aux Bretons situés sur la Loire, & de partager, disoit-il, les Gaules, par le droit des gens, entre les Goths & les Bourguignons. Il faut

néanmoins avouer que dans ces premiers tems les Goths furent les ennemis qui parurent les plus redoutables, ou du moins ceux contre lesquels il falut d'abord prendre de plus promptes mesures. Comme ils faisoient sans cesse de nouveaux progrès, pour leur résister, l'Empereur Antheme, sans avoir recours à tant d'autres Nations répandues dans les Gaules, s'adressa promptement aux Bretons, comme plus capables de lui donner un prompt secours, ou plus attachés à ses intérêts, ou plus intéressés dans cette guerre. Ceci se passoit vers la fin de l'an 471, & rien n'est plus capable de nous faire voir, comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, que ces peuples n'étoient point des étrangers, mais qu'ils étoient établis dans ces lieux depuis long-tems. Malgré tous ces dangers, Erech, ou Riothame, Roi des Bretons se sentit assez fort pour donner à l'Empereur un secours de douze mille hommes; il se mit lui même à la tête de ses troupes, & marcha dans le Berri vers le commencement de l'an 472. Mais dans ce même tems Bilimar, qui commandoit les troupes Romaines dans les Gaules, passa l'Italie avec son ar-

mée pour donner du secours à l'Empereur, contre lequel Ricimer s'étoit hautement déclaré. Ce fut peut-être cette diversion qui fut cause que les Romains ne purent joindre l'armée d'Erech, ou Riothim. Il fut défait vers la fin de cette année, ou dans la suivante; du moins Sigebert ne parle de cet évenement, qu'après avoir dit que Népos s'étoit emparé de l'Empire; ce qui n'arriva qu'après la mort d'Anthemius, & peut-être d'Olibrius en 473: & cette chronologie s'accorde assez avec ces termes, & la suite de Jornandès, celui qui a le mieux décrit cette expédition. Après la défaite d'Erech, les Romains, qui restoient dans la Gaule sous le Comte Paul, s'avancerent enfin contre l'ennemi, trop tard à la vérité, mais ils ne laisserent pas de remporter quelqu'avantage sur les Goths victorieux, & firent le dégât. Ce qui me porte à ranger ainsi ces faits, décrits par les anciens Auteurs avec tant de négligence & de confusion, est que peu de tems après, c'est-à dire, entre le mois de Mars 473. & le mois de Juin 472, Euric reçut un nouveau renfort de Goths envoyé par les ordres de l'Empereur, & conduit par Widemir leur chef, & qu'a-

vec ce secours, dit Jornandès, il fut en état de défendre ce qu'il possédoit dans les Gaules & dans les Espagnes, sans qu'aucun ennemi fut assez puissant pour remporter sur lui aucun avantage. Celui que les Romains & les François avoient remporté, doit donc être placé quelque tems avant l'arrivée de ce secours, c'est-à-dire, avant l'an 474, ou à la fin de l'an 473; les Bretons avoient été défaits auparavant, selon Gregoire de Tours. Ce fut donc vers la fin de l'an 472, ou le commencement de l'an 473; mais cette action ne doit pas être placée plûtôt, puisque le Berri, comme il paroît par les Lettres de Sidonius Apollinaris, appartenoit encore avec l'Auvergne à l'Empereur, lorsque Simplicius fut fait Evêques de Bourges après la mort de Veqdius en l'an 471, ou peut-être l'an 472, si ce ne fut que cette année que Sidonius fut fait Evêque, comme quelques-uns l'ont cru.



XXV.

Eusebe fut aussi Roi des Bretons-Armoriquains.

Il n'est pas malaisé de découvrir ce que devint Erech, ou Riothame après sa défaite, ou du moins après sa fuite chez les Bourguignons. Il est assez vraisemblable que tandis que les Romains ses alliés repoussoient les Goths victorieux, il profita de cette conjoncture pour retourner dans ses Etats. Il ne paroît pas au moins qu'Euric Roi des Goths ait poussé ses conquêtes dans l'Armorique au-de-là de la Loire; on trouve même dans quelques mémoires qu'un des premiers Princes Bretons étoit venu de Bourgogne dans ce même tems. A cela près, l'histoire ne parle plus d'Erech; & dans les tems suivans, elle présente sur la scene un autre Roi, que nos Historiens modernes ont encore moins connu, qu'ils n'ont connu Riothame. Presque tous n'en disent rien du tout; Albert le Grand est le seul qui en dit un mot en passant; mais il ne le présente que comme un simple particulier, qui

après avoir inutilement dépensé la plus grande partie de son bien dans une facheuse maladie, fut enfin guéri par l'intercession de Saint Melaine Evêque de Rennes auquel il se voüa: & ces mots semblent marquer assez clairement que le sentiment de ce Légendaire étoit que ce fait n'arriva qu'après la mort du saint Evêque. Bollandus a bien reconnu que celui dont il s'agit fut Roi dans l'Armorique, comme en effet l'Auteur de la vie de saint Melaine le dit positivement; mais il laisse aux autres le soin d'examiner s'il fut un des descendans de Conan, ou de Rivallon. Il s'appelloit Eusebe; l'Auteur contemporain qui nous a donné la vie de Saint Melaine, est le seul entre les anciens qui nous ait conservé le nom de ce Roi des Armoriquains, & quelques circonstances de son regne. Il l'appelle tantôt Roi simplement & sans addition, & tantôt Roi de Vennes. Il nous dit dans le Chapitre cinquiéme, que ce Roi vint de la ville de Vennes avec son armée dans la Paroisse de Comblesac. Dans ce lieu, continue l'Auteur, il fit arracher les yeux & couper les mains à plusieurs personnes, sans que nous en sçachions la cause. La nuit qui suivit

cette cruelle expédition il tomba malade, & fit appeller les Médecins qui étoient avec lui. Trois jours après, sa fille nommée Aspasie fut possedée du démon. Après avoir dit que Saint Melaine les guérit, il ajoûte: cette jeune fille vint trouver son pere, & le pria de donner ce même lieu de Comblesac à Saint Melaine. Le Roi Eusebe pere de cette fille donna toute la Paroisse au Saint pour la nourriture de ses Moines. Il l'accepta, prit congé d'eux, & s'en retourna dans la Cathédrale de son Evêché, c'est-à-dire dans la ville de Rennes Le don de cette terre me paroît une preuve assez convainquante que l'on doit rapporter la fondation de l'Abbaye de Saint Melaine au tems de ce Saint & de ce Roi, comme je le ferai voir plus amplement dans la suite. Bollandus, Duchêne & le Cointe reconnoissant que l'Auteur de qui nous tenons ces faits, étoit contemporain, c'est-à-dire, qu'il vivoit dans le sixiéme siécle: son autorité ne doit pas être suspecte, & lorsqu'il dit qu'Eusebe étoit à la tête d'une armée, qu'il avoit à sa suite plusieurs Médecins, & apparemment plusieurs Evêques, du moins celui de Rennes, qu'il fit punir si séve-

rement & si publiquement tant, de personnes, qu'il étoit Roi de Vennes, ou Roi simplement & sans addition, on ne doit plus douter qu'il ne fût effectivement Roi dans les Lieux dont il est fait mention dans cette vie. En effet Budic fut absent de l'Armorique environ vingt ans: pendant cet intervalle il y avoit des Rois en ce pays; tout cela s'accorde parfaitement avec les regnes d'Erech, de Riothame, & d'Eusebe. Il est vrai qu'on ne nous apprend pas quel droit ce dernier avoit sur le Royaume, qui fut son pere, ni quels enfans il laissa. Ma conjecture est qu'il peut bien avoir été fils de Riothame, & frere d'Honorius, comme je l'ai dit dans ce même Chapitre, Nombre XXIII.

XXVI.

Tems dans lequel Eusebe regnoit.

On ne peut aussi conclure rien de fort précis du tems dans lequel Eusebe regnoit. Tout ce qu'on peut dire est qu'il fut successeur de Riothame, & prédécesseur de Budic. Il ne fut que le successeur de Riothame; car ce dernier regnoit en 470, comme il paroît par la Lettre de Sidonius Apollina-

ris, qui est à peu près de cette date. Riothame regnoit encore en 472, & 473; nous en avons vû la preuve Nombre XXIV. lorsque nous avons fixé sa défaite dans l'une ou l'autre de ces deux années; & pendant tout ce tems Saint Meleine n'étoit point Evêque, comme il l'étoit sous le regne d'Eusebe. Mais aussi l'Histoire ne parle plus d'Erech, ou Riothame après l'an 473, & tout ce qu'elle dit de Budic ne nous permet pas de le faire mourir sur le Thrône avant l'an 490. C'est dans cet intervalle qu'on doit placer le regne d'Eusebe. Il falloit qu'il fût dans un âge assez avancé, lorsqu'il fût guéri par les mérites de Saint Melaine, puisqu'Aspasie fille de ce Roi étoit elle-même déja grande. En sorte qu'on peut fort naturellement placer ce fait vers les dernieres années de son regne, & les premieres de l'épiscopat de saint Melaine; car ce Saint n'a pas vécu très-certainement après l'an 549. Il est même peut-être mort dès l'an 531: le docte le Comte l'a cru. De sorte qu'on peut dire qu'il étoit Evêque dès l'an quatre cent quatre-vingt dix, si nous voulons lui donner, non pas soixante-deux ans d'épiscopat, comme Albert le

Grand n'en a pas fait difficulté, mais seulement 41 ans. On voit que mon sentiment est bien différent de celui de cet Auteur moderne ; car il prétend que Saint-Amand, Evêque de Rennes avant Saint Melaine, ne mourut qu'en cinq cent cinq ; que cette même année Saint Melaine lui succeda ; qu'il tint le siége soixante-deux ans, & mourut l'an cinq cent soixante sept. La premiere de ces époques est avancée sans aucune preuve ; la derniere est absolument fausse ; puisque ce fut Sebediolus Evêque de Rennes, qui souscrivit en cinq cens quarante-neuf au cinquiéme Concile d'Orléans : & pour ce qui regarde les soixante-deux ans d'épiscopat, c'est une circonstance qui paroît au moins un peu suspecte, au lieu que dans mon calcul, en supposant que Saint Melaine auroit été fait Evêque à trente ans, vers l'an quatre cens quatre-vingt-dix, il seroit mort en cinq cens trente un, âgé d'environ soixante-onze ans seulement, & après quarante-un ans d'épiscopat.

XXVII.

Circonstance qui semble regarder le tems du regne d'Eusebe & son alliance.

Il me paroît que c'est ici le lieu d'inférer deux faits qui regardent notre histoire, & peut-être même le regne d'Eusebe, puisqu'on ne peut presque en faire l'application à aucun autre tems, sans néanmoins prétendre en tirer des conséquences plus particulieres, jusqu'à ce que je puisse avoir de plus grands éclaircissemens sur cette matiere, qui n'est pas encore assez débrouillée, & qu'aucun de nos Historiens n'a mise en œuvre, ni touchée même légerement jusqu'ici. Le premier de ces faits est, qu'à Saint Francbour, Eglise Collégiale de Senlis, on honore une Sainte nommée Landoveve, Reine des Armoriquains, dite Sainte Loeve dans un manuscrit en lettres gothiques qui appartient à cette Eglise. On fait l'Office de cette Sainte le 29. Octobre, fêtée dans tout le Diocèse semi-double, majeure à saint Francbour, comme d'une Reine, ni Vierge ni Martyre, mais sans leçons propres, &

& tout du commun ; ſon corps qu'on poſſede dans cette Egliſe, eſt dans la cinquiéme Châſſe de celles qui ſont ſur l'Autel, avec cette Inſcription *Sainte Landoueve*, enveloppée d'une toile blanche empeſée, non couſuë, mais ſeulement liée d'un cordon de ſoye, qui paroît de diverſes couleurs, & par-deſſus d'un taffetas blanc, dans lequel eſt un billet en parchemin qui contient ces mots latins, dont le ſens eſt : « L'an 1177. de l'Incarnation du „ Seigneur, les Ides, c'eſt à-dire, le „ 15, de May, on a trouvé dans cette „ Châſſe le corps de la Bienheureuſe „ Landoueve, & l'épine eſt une côte „ de ſaint Euſebe Confeſſeur, en pré„ ſence de Louis notre Roi Chrétien, „ & de Philippe ſon fils, de Pierre, „ Légat de la ſainte Egliſe Romaine, „ de Henry Evêque de Senlis, de Si„ mon Evêque de Meaux, & d'autres „ perſonnes, tant Ecléſiaſtiques, que „ Laïques, Hilduen étant Tréſorier de „ ſaint Franbourg. „ Et c'eſt le ſecond fait que j'ai crû digne d'attention dans cet endroit ; car le nom d'Euſebe Confeſſeur, & une partie de ſes Reliques renfermées dans la même Châſſe, avec le corps de ſainte Landoueve Reine des

Armoriques, m'ont fait naître la pensée que ce pouvoient être l'époux & l'épouse, qui touchés du miracle que saint Melaine avoit fait en faveur du pere & de la fille, comme je l'ai dit, en auroient pris occasion de travailler sérieusement à se sanctifier, & qu'Aspasie leur fille peut être la même, qu'Alma-Pompeia ou Copaja, comme je le dirai dans le Chapitre suivant, & qu'on honore aussi dans notre Bretagne d'un culte public comme sainte; qu'elle auroit suivi leur exemple, & transmis cet esprit de sainteté à plusieurs de ses enfans, sçavoir, à saint Leonore ou Lunaire, à saint Judual, dit aussi Rabutual & Pabutual, & à sainte Joë, ou peut-être Loeve leur sœur: du moins le titre de Reine des Armoriques semble mieux convenir à ce siécle qu'au suivant. Le nom Ladoeve, qui paroît Breton, celui de Soeve, ou peut-être Loeve, que la petite fille auroit porté, selon la Coutume assez commune dans tout ce tems, & enfin le nom d'Eusebe Confesseur, dont les Reliques se trouvent jointes à celles de cette Sainte, peuvent tout naturellement inspirer cette pensée, & sur tout porter les personnes plus sçavantes & plus en état d'appro-

fondir cette matiere, à suivre la route que je ne puis que leur indiquer, faute de plus grande lumiere. Tout ce que je puis ajoûter, est que Landoueve ne fut pas Reine des Armoriques après cette époque, ni sous le successeur d'Eusebe nommé Budic, dont l'épouse fût Ananumide, ni sous le regne de Hoël, ou Houal leur fils, dont Alma Pompaja, dit aussi Copaja, fut l'épouse; outre que le nom d'Armorique céda désormais à celui de Bretagne. Landoueve ne fut pas aussi Reine des Armoriques avant ce tems, ni sous Conan, ce fut Darerca; ni sous Salomon, ce fut une Dame Romaine, fille du Patrice Flavius, à laquelle le nom Breton Landoueve ne conviendroit pas; ni sous Grallon, ce fut Agri ou Tigridie, comme je l'ai dit dans le deuxiéme Chapitre, Nombre XXII. qu'on nomme Adevisia dans les Chartulaires de l'Abbaye de Landevenec. Il ne reste donc plus qu'Erech & Eusebe, dont je trouve ici l'existence & le regne. Or le nom d'Eusebe, & ses Reliques jointes à celles de sainte Landoueve, nous déterminent plus naturellement à la placer sous le regne de ce dernier,

& à juger que ce fut de lui qu'elle fut l'épouse, & que c'est à ce titre qu'on la qualifie Reine des Armoriques ; car avant Erech & Eusebe elle ne pouvoit être aussi épouse d'Audren, auquel, sous le nom de Daniel Dremrus, on donne pour femme la fille d'un Leon Empereur, c'est-à-dire, apparemment Général d'armée, soit des Romains, soit des Goths.

XXVIII.

Etendue de son Regne.

Le peu que nous sçavons des circonstances du regne d'Eusebe, tel que je viens de l'expliquer, suffit pour nous faire connoître quelle fut l'étendue de son Royaume ; le pays de Vennes en faisoit une des principales parties. Il est appellé Roi de Vennes, & ce fut de cette Ville qu'il sortit avec son armée. Ses Etats s'étendoient aussi dans le pays d'Aleth, aujourd'hui S. Malô : nous voyons en effet qu'il conduisoit son armée dans le lieu nommé Comble-Sac, Paroisse de ce Diocèse sous l'Archidiaconé de Ploermel. Les Habitans de ce pays étoient ses Sujets : cela paroît assez par la ma-

niere exemplaire & publique, dont il les fit punir. La terre qu'ils habitoient & qu'ils cultivoient, dépendoit absolument de lui, puisqu'il en disposoit en faveur de saint Melaine, afin de donner au Saint le moyen de faire subsister les Moines qu'il élevoit. Les preuves regardent à plus forte raison tout le pays, qui s'étend entre Vennes & saint Malô. Pour ce qui est de Rennes, je ne crois pas qu'on fasse difficulté d'avoüer, qu'il en étoit aussi le Souverain, puisque l'Evêque de cette Ville étoit à sa suite & dans son armée. D'ailleurs la Fondation, qu'il fit en faveur de son Eglise, en lui donnant une Paroisse entiere, en est encore une preuve assez forte. Pour le territoire de Nantes, on peut avancer hardiment que tout ce qui se trouve en-deçà de la Loire, faisoit partie de ses Etats. Jornandès n'oublie rien de ce qui peut relever la gloire des Goths ses Compatriotes, & de leurs Rois. Or quand il parle de leurs conquêtes de ce côté-là, depuis la défaite de Riotham, il les borne toujours aux rives de la Loire. S'ils les eussent poussées plus avant dans le pays d'Angers, de Nantes, ou de Rennes, il

n'auroit pas manqué de l'exprimer. S'il garde sur cet article un si grand silence, aucun autre Auteur n'en dit pas plus que lui : nul vestige de leur domination au-deça de la Loire. Je sçai que ce fut dans ce tems que les Saxons, sous la conduite d'Audoacre leur Chef, s'emparerent des Isles de ce fleuve, selon Gregoire de Tours, & que sous ce nom on peut comprendre l'Indre, petite Isle au-dessus de Nantes. Mais, comme cet Auteur ne parle que des Isles de la Loire, ce seroit sans fondement qu'on voudroit conclure de-là, que ces Barbares étoient maîtres des pays situés au deça de ce fleuve. Pour ce qui regarde la Ville d'Angers, s'ils y avoient quelque crédit, ce n'étoit qu'en qualité d'Alliés, puisqu'ils demandoient des ôtages aux Habitans, & que le Comte Paul commandoit dans cette Ville pour les Romains, comme nous l'apprenons de Gregoire de Tours, & des autres Auteurs, qui se sont expliqués sur les mêmes faits, après lui. Les François sous Childeric ne s'emparerent que des mêmes lieux que les Saxons avoient occupés jusqu'alors ; & Procope dit positivement, qu'ils attaquerent à diverses reprises les Ar-

borichs ou Armoriquains, & quelquefois même avec toutes leurs forces, sans néanmoins avoir jamais pû les forcer, ni les soumettre. En effet, Gregoire de Tours nous apprend qu'après s'être rendus maîtres des Isles de la Loire, ils tournerent aussi-tôt leurs armes contre les Allemands, ou plutôt contre les Alains, qui venoient de faire une nouvelle irruption sur la Gaule. Ni les François, ni les Saxons, ni les Goths, n'étoient donc point encore maîtres de l'Armorique, je veux dire, de cette partie qui s'étend depuis la Loire vers Nantes, jusqu'à l'Ocean; & s'il s'agit d'éxaminer si les Goths ont été maîtres du pays d'Aleth, & en particulier de ce qu'on appelle l'ancienne Ville de Corseul, dont on prétend qu'on voit encore les vestiges, à 2 ou 3 lieuës de celle de Dinan, il faut renvoyer cet examen sous le regne suivant, puisque pendant celui d'Eusebe, loin que les Goths ayent pénétrés jusqu'à Corseul, ils n'ont pû forcer les barrieres de la Loire. Quelques Modernes ont avancé que Rennes & Nantes étoient dans ces premiers tems deux Villes libres, également indépendantes de l'Empire Romain & des

Bretons ; mais ils n'en apportent, & ne peuvent, ce me semble, en apporter aucune preuve ; au lieu que tout ce que j'ai dit, suffit pour faire voir que ces deux Villes faisoient partie du Royaume des Bretons, & qu'elles étoient soumises à leurs Rois. Ils étoient établis sur la Loire, & ce fut sur l'Ocean qu'ils s'embarquerent, lorsqu'ils passerent dans le Berry. Outre ce que j'ai dit dans le Chapitre suivant, on voit par le témoignage de Fortunat Evêque de Poitiers, contemperain & digne de foi, que les Bretons avoient véritablement droit sur cette Ville ; quoiqu'alors, à titre de conquête, elle eût passé sous une autre domination. Pour ce qui est de Rennes, cette Ville étoit dès le commencement Capitale de la Cornoüaille, dont Rivele-murmac-con, & les autres Princes Bretons ses successeurs, étoient Comtes près de cent ans avant la mort d'Eusebe ; & lorsque j'ai parlé des regnes de Conan, de Grallon & d'Audren, j'ai fait voir que ces Rois étoient Souverains de ces deux Villes, comme je viens de le prouver d'Eusebe, & comme je le prouverai de ses successeurs dans les Chapitres suivans ; au lieu qu'on ne peut rapporter une seule autorité,

qui prouve que ces deux Villes ayent été libres & indépendantes. Le Royaume d'Eusebe s'étendoit donc encore de son tems dans ce pays de Nantes au-delà de la Loire, dans ceux de Rennes & de Dol; il s'étendoit aussi très-certainement dans le pays d'Aleth & de Vennes, & à plus forte raison dans le reste de la Province, qu'on appelle aujourd'hui Basse-Bretagne, & c'est ce que confirme encore le titre de Reine des Armoriques, porté par sainte Landoueve, sur-tout s'il est bien vrai qu'elle ait été l'épouse d'Eusebe.

XXIX.

Récapitulation, selon l'ordre des tems, des Auteurs cités dans ce Chapitre, & des monumens qui prouvent les regnes d'Audren, d'Erech, & d'Eusebe.

Si l'on veut donc encore se donner la peine de recueillir & de ranger par l'ordre des tems, les preuves dont je me suis servi dans ce Chapitre, pour justifier les regnes d'Audren, d'Erech & d'Eusebe, on trouvera de siécle en siécle, depuis le cinquiéme, des monumens, & des Auteurs, qui prouvent leur Histoire, & qui sont

différens de ceux que j'ai cités jusqu'ici. Dès le cinquiéme siécle, le Concile de Tours semble à quelques-uns prouver, que dès 461 il y avoit dans la troisiéme Lionnoise des Bretons, & un Mansuetus leur Evêque dans le même siécle. La Ville de Châtel-Audren, & les Bustes qu'on a trouvés dans les ruines, prouvent le regne d'Audren. Le Château d'Erech, & le pays de Broërech prouvent celui du Prince Erech. Mais sans m'arrêter à ces preuves, ausquelles on pourroit trouver des réponses, Sidonius Appollinaris nous apprend que Fauste, quoique Gaulois, ne laissoit pas d'être Breton; qu'il y avoit en effet sur la Loire des Bretons, qui ne dépendoient plus du Préfet du Prétoire des Gaules, ni par conséquent des Romains, & que Riothame étoit Prince des Bretons. La Chartre de la Fondation de Landnenoc prouve qu'Erech étoit Duc de la petite Bretagne, dès l'an 458; que Budic & Michel, ou plutôt Vitaël ou Gicquet, étoient freres. Dans le sixiéme siécle l'Auteur de la vie de saint Melaine prouve tout ce que j'ai dit du regne d'Eusebe. Jornandès prouve celui d'Erech ou Riothim, la situation & l'indépendance de ces Bre-

tons; Gildas le Sage sert à prouver que les Habitans de l'Isle de Bretagne ne furent chassés par les Saxons, ni en 448, ni en 458, ni avant 470; & par conséquent que les Bretons établis sur la Loire avant 450, n'étoient point de ceux qui furent chassés de l'Isle, dans cette conjoncture. Il prouve encore que les Parens d'Aurele étoient des Rois dans l'isle; Procope est aussi de ce tems; il prouve que les Arborichs, c'est-à-dire, les Armoricains, étoient indépendans de l'Empire, qu'ils résisterent aux François, & qu'ils ne purent être soumis par la force.... Sur la fin du même siécle, Gregoire de Tours nous insinuë assez clairement, qu'avant Clovis il y avoit dans l'Armorique des Bretons soumis à leurs Princes, qui portoient le titre de Rois; & désormais cet Auteur nous fournira la meilleure partie de nos preuves. L'ancien Catalogue des Comtes de Cornoüaille par le Baud, paroît être du même siécle, il parle de Daniel Dremrus, & de Budic Comte de Cornoüaille avant l'an 513; ce qui fait voir qu'il y avoit des Bretons dans l'Armorique, longtems avant le passage de Rioval. Dans le huitiéme, Bede repete en termes

encore plus clairs les mêmes choses; que Gildas nous avoit apprises, & Alcuin fait connoître assez sensiblement, que les Saxons n'entrerent *dans* l'Isle de Bretagne, que vers l'an 455, c'est-à-dire, qu'ils n'avoient point encore chassés les Habitans en 448, ni même en 458. Ce fut à la fin de ce siécle que Paul Diacre écrivit; & il nous représente les Armoricains comme indépendans de l'Empire dès l'an 451: c'est encore vers ce même tems qu'on doit placer la Chronique des Rois Bretons Armoricains; elle fait mention du regne d'Audren, aussi bien que Moratius, qui n'est pas moins ancien dans le siécle suivant, qui est le neuviéme. Gildas Cambrius s'accorde avec ce dernier Auteur, & Fremlfs Evêque de Lisieux donne à Riothim le titre de Roi des Bretons. Enfin dès le commencement du douziéme siécle, Sigebert non-seulement dit la même chose de Riothim, mais encore il nous représente les Bretons sujets de ce Roi comme indépendans des Empereurs, & la Bretagne qu'ils habitoient comme un pays distingué des Gaules.



Fin de la premiere Partie.

